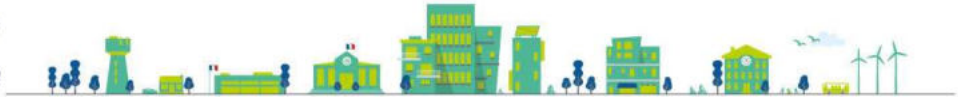




Contrat de
Transition
Écologique



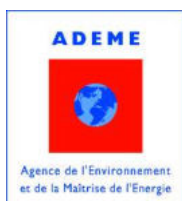
CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire du Massif des Maures

<https://cte.ecologique-solidaire.gouv.fr/#@massifDesMaures>



Contrat de
Transition
Écologique



LE DÉPARTEMENT





Contrat de
Transition
Écologique





CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

pour le territoire du Massif des Maures

ENTRE

- **Le Syndicat Mixte du Massif des Maures**
Représenté par sa présidente, Christine AMRANE, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 16 octobre 2019

Ci-après désigné par « **le Syndicat** »

- **La communauté de communes Méditerranée Porte des Maures**
Représenté par son président, François DE CANSON, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 17 décembre 2019 ;
- **La communauté de communes Cœur du Var**
Représenté par son président, Jean-Luc LONGOUR, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 17 décembre 2019 ;
- **La communauté de communes Golfe de Saint Tropez**
Représenté par son président, Vincent MORISSE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 13 novembre 2019 (n° 2019 /11/13-05),

Toutes 3 ci-après désignées par « **les intercommunalités** » ;

d'une part,

ET

- **L'État,**
Représenté par Jean – Luc VIDELAINE, Préfet du département du Var,
Ci-après désigné par « **l'État** » ;
- **L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie,**
Représentée par son président Arnaud LEROY,
Ci-après désignée par « **l'ADEME** » ;



- **Le Département du Var,**
Représenté par son président, Marc GIRAUD, autorisé à l'effet des présentes,
Ci-après désigné par « le **Département** »,
- **La Caisse des dépôts – Banque des territoires,**
Etablissement spécial créé par la Loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L.518-2 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège au 56, rue de Lille 75007 Paris.
Représentée par Monsieur Richard Curnier, directeur régional, dûment autorisé à l'effet des présentes,
Ci-après désignée par « **la Caisse des Dépôts** »
- Le **CEREMA,**
Représenté par Madame Gaëlle Berthaud Directrice Cerema Méditerranéenne
Ci-après désigné « le **CEREMA** »

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

- **Présentation de la démarche CTE**

Nouvelle démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales, associant notamment les entreprises et les associations, les contrats de transition écologique (CTE) ont vocation à contribuer à la traduction, au niveau des territoires, de l'ambition écologique que la France s'est fixée aux niveaux national et international. L'objectif est d'accompagner la réalisation de projets concrets contribuant à la mutation écologique et économique de nos territoires et de constituer un réseau de collectivités en transition qui font la preuve de leur engagement écologique et jouent le rôle de démonstrateurs.

Annoncés par le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, dans le cadre de la présentation du Plan Climat en juillet 2017, les principes directeurs des contrats de



transition écologique (CTE) ont été présentés devant la Conférence nationale des territoires par le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat.

L'expérimentation lancée en janvier 2018 vise à constituer un échantillon représentatif de la diversité de nos territoires français : ville et campagne, montagne et littoral, métropole et outre-mer.

Ces territoires bénéficient d'un accompagnement personnalisé, tant au niveau local que national. Le contenu est co-construit avec les acteurs volontaires du territoire. L'Etat y impulse une démarche de coordination des acteurs institutionnels : il mobilise lui-même de façon coordonnée ses services et établissements publics et invite les Départements et Régions à s'y associer.

Sur un même territoire, les CTE rassemblent des projets de transition écologique, dans une démarche d'ensemble intégrant les trois volets du développement durable : environnemental, économique et social. Ils associent l'ensemble des acteurs, et en particulier les acteurs économiques et associatifs, dans l'objectif de créer une dynamique de long terme. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires retenus.

L'objectif des CTE est de faciliter la transition écologique à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), en construisant et en mettant en œuvre un contrat pluriannuel de 3 ou 4 ans, qui sera évalué sur la base d'indicateurs de performance environnementale et d'objectifs de résultat chiffrés.

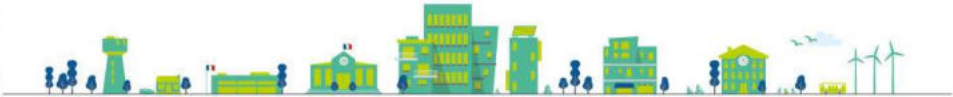
Cette initiative correspondant à une nouvelle forme d'action d'un Etat accompagnateur qui mobilise une ingénierie renforcée, notamment de proximité, il a été choisi de l'expérimenter sur des territoires démonstrateurs.

Le Syndicat Mixte du Massif des Maures et les 3 intercommunalités Cœur du Var, Méditerranée Porte des Maures et Golfe de Saint Tropez, ont souhaité s'engager dans cette démarche.

- **Singularité du massif des Maures**

Dominant le littoral Varois entre Hyères et Fréjus, le massif des Maures constitue une entité emblématique de 65 kilomètres de long et 25 de large, regroupant : le massif culminant à 780 mètres, la plaine des Maures sur sa limite Nord, et son littoral au Sud. Par sa géologie cristalline au cœur de la Provence calcaire, le territoire forme un ensemble naturel, forestier et agricole quasi continu, présentant une mosaïque d'habitats naturels singuliers dans la région.

La forêt y occupe une place prépondérante, sur 68% du territoire, Elle est composée principalement de chêne-liège, essence emblématique, de pin maritime et de châtaigniers. L'agriculture reste cantonnée sur les surfaces planes. Par le relief, l'urbanisation se concentre plus sur le littoral et les plaines périphériques, avec une forte pression foncière aux portes des agglomérations.



Le contexte économique est très contrasté : le littoral est dominé par une économie touristique estivale ; tandis que les zones « d'arrière-pays », ont un développement économique qui peine à s'affirmer.

L'occupation agricole est principalement liée à la viticulture, très présente et économiquement puissante, avec notamment l'appellation Côtes de Provence. Les autres filières agricoles sont moins représentées. Pourtant, la demande très forte des consommateurs (habitants et visiteurs) pour des produits locaux peut enclencher une dynamique de diversification.

Le massif lui-même est soumis à une forte déprise et un déclin des pratiques agroforestières traditionnelles (liège, châtaigne, pastoralisme, apiculture) qui aggravent sa sensibilité aux incendies, et appauvrissent la diversité en habitats naturels. Cependant, l'émergence de nouveaux débouchés permet d'envisager un renouveau des pratiques.

L'enjeu est donc de recréer une dynamique entre les différentes économies du territoire, autour de la transition écologique, et de faire de la préservation et de l'exploitation durable du massif un moteur de développement économique.

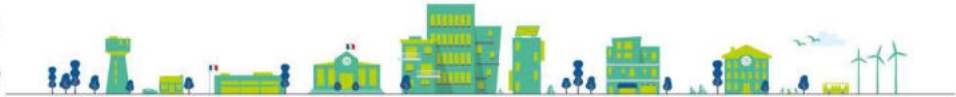
- **Le CTE : sur quelles caractéristiques agir ?**

Le massif des Maures est un territoire écartelé du point de vue administratif, il a trop longtemps été oublié des politiques publiques concentrées sur les zones urbaines et périurbaines « périphériques » et le littoral. Le massif n'était qu'un territoire à traiter du point de vue du risque incendie. Dans le virage à conduire vis à vis du changement climatique, le Massif doit revenir au centre des politiques. Dans le cadre de ce contrat, le syndicat et ses intercommunalités veulent bâtir un projet dans lequel le massif des Maures n'est plus considéré comme un territoire « à part », mais au contraire comme un territoire au centre d'un projet global de transition écologique, en renforçant le lien entre :

- les zones urbaines et le Massif
- l'agriculture et la forêt
- le littoral et le Massif.

Le territoire est soumis à de nombreux incendies de forêts depuis plusieurs décennies, associés à des sécheresses sévères, tandis que des épisodes pluvieux de plus en plus intenses ont provoqué de graves inondations de zones urbanisées et littorales périphériques.

La diminution des activités agro-sylvo-pastorales et surtout la disparition de l'exploitation forestière, au sein du territoire ont conduit à une forte augmentation de la biomasse combustible en forêt. La reconquête et la remise en fonctionnement de ces espaces augmentera leur résistance aux risques naturels et participera à assurer leur pérennité.



- **Les étapes du CTE**

L'élaboration du présent CTE a fait l'objet depuis juillet 2019 de réunions d'échanges entre l'Etat, les collectivités concernées et a associé de nombreuses parties prenantes.

- 8 Juillet 2019 : 1ère réunion technique
- 25 juillet 2019 : réunion entre le syndicat et les 3 intercommunalités, pour définir les orientations
- 9 septembre 2019 : réunion technique de préparation de la méthodologie d'élaboration du programme
- 12 septembre 2019 : réunion de lancement en préfecture du Var
- Appels aux projets du territoire
- 14 octobre 2019 : réunion technique d'analyse des 1ers retours
- 14 novembre 2019 : comité de pilotage en présence d'Emmanuelle WARGON, signature de la Charte d'engagement pour la transition écologique (annexée), validation du 1er programme d'actions.
- Validation des fiches actions par le niveau national le 06 janvier 2020

- **Les projets en lien à la transition écologique sur le territoire**

Le CTE ne part pas de rien. Il est issu de nombreux projets déjà portés par le syndicat ou les intercommunalités en lien à la transition écologique, démontrant de l'implication des structures au bénéfice de l'environnement du territoire. Il a pour vocation de déployer ces différents projets, et de les mettre en cohérence à l'échelle du Massif.

Les projets du syndicat du Massif des Maures :

- Charte forestière en cours de révision
- Animation des sites Natura 2000 Plaine et du massif des Maures
- Plan Agro -Environnemental et Climatique

Les démarches portées et animées par les intercommunalités (liste non exhaustive):

- Réalisation des PCAET intercommunaux (à différents degrés d'avancement)
- Portage des Plans Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagements Forestiers (PIDAF), cohérents et harmonisés à l'échelle du massif
- Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) : PAPI Littoral des Maures (CDC MPM), PAPI du Préconil (CDC du GST)
- Mise à disposition d'un Conseiller Energie auprès des administrés (Service FAIRE) par chaque CDC.
- Développement par la CDC GST d'une politique énergétique volontaire dans son SCOT (AMI Régional « Transition énergétique dans les documents d'urbanisme »), et démarche Cit'ergie
- Plan Local de l'Habitat de la CDC MPM aboutissant à des opérations d'amélioration de l'habitat, notamment en matière d'économie d'énergie
- Projet de développement d'une économie circulaire de la CDC Cœur du Var (Appel à projet lancé par l'ADEME et la Région)



- Démarche « Territoire zéro déchet – zéro gaspillage » de la CDC Cœur du Var
- Plan d'occupation Pastorale Intercommunal de la CDC du GST
- Projet Alimentaire de Territoire de la CDC du GST (circuits courts et aides à l'installation)

Autant de projets qui illustrent la volonté des élus du Massif des Maures à engager leur territoire dans la transition écologique.

Article 1er - Objet du contrat de transition écologique du massif des Maures

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique du territoire du massif des Maures autour de projets concrets.

Article 2 – Ambition du CTE

Au travers du CTE, le syndicat du Massif des Maures et les 3 intercommunalités partenaires ont pour objectifs **de répondre à l'urgence climatique, en remettant le Massif des Maures au cœur de la transition écologique des territoires** / cela pourra passer par :

- **La remise d'activités au sein du Massif**, par la poursuite des efforts d'inversion de la déprise forestière et agricole qui accroît les risques naturels et provoque la fermeture des milieux naturels
- **La gestion du massif adaptée au changement climatique, et œuvrant au confortement des services rendus** par le massif et la diversité de ses espaces forestiers, naturels et agricoles en matière de transition écologique
- **La création d'énergie renouvelable en adéquation avec les particularités du territoire**
- **La création (et récréation) de liens entre les différents usages du Massif et les différentes politiques menées.**

L'ambition de ce CTE est de concourir à la préservation et au développement d'une identité patrimoniale du Massif des Maures. L'attractivité du territoire vis-à-vis d'un tourisme durable en complémentarité au tourisme balnéaire sera un effet induit de cette stratégie. La mise en valeur du patrimoine culturel et historique pourra également être intégrée au projet. Des infrastructures touristiques doivent cependant être créées pour qu'une offre existe. Il pourra être nécessaire de mener en parallèle une réflexion sur la capacité de charge.



La réappropriation du massif en tant que cadre de vie pour les locaux et périurbains devra également être un résultat majeur de ce CTE.

Enfin, le Syndicat et ses intercommunalités veulent construire leur projet de transition écologique en plaçant l'écologie au cœur d'un projet économique durable, moteur d'emploi local.

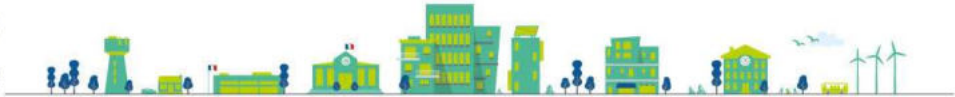
Article 3 – Orientations stratégiques du CTE

Les 5 orientations stratégiques retenues pour le CTE sont les suivantes :

- Orientation 1 : Développer une gestion forestière durable qui contribue à l'atténuation du changement climatique
- Orientation 2 : Préserver & restaurer les fonctionnalités du Massif en matière de biodiversité et de paysage
- Orientation 3 : Intégrer les aléas méditerranéens, planifier et gérer la préservation de la ressource en eau du massif
- Orientation 4 : Développer une agriculture vivrière méditerranéenne orientée vers les circuits courts
- Orientation 5 : Accueillir, organiser et concilier les usages - Sensibiliser/éduquer aux enjeux de la transition

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives intitulées « fiches d'orientation » (jointes en annexe 1). Ces fiches d'orientation comprennent des objectifs (chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs) qui peuvent être selon le cas des objectifs écologiques, économiques ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions déjà prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser sur ce champ d'intervention.

En cas d'évolution du contenu ou du nombre des orientations en cours de contrat, elle sera validée au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.



Article 4 – Concrétisation opérationnelle en actions

Les actions du contrat de transition écologique sont la traduction opérationnelle des orientations stratégiques. Elles sont décrites dans des fiches annexées en annexe 2.

Les fiches-actions précisent notamment le maître d'ouvrage / pilote de l'action, la description de l'action, les objectifs poursuivis et les résultats spécifiques attendus au terme du CTE, le calendrier prévisionnel de réalisation, les objectifs de résultat et indicateurs correspondants, les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains, les financements d'ores et déjà mobilisés ou à mobiliser.

Les montants sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits, du déroulement des procédures internes propres à chaque partenaire et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

En conformité avec la réglementation en vigueur, si le fait de retenir une action au titre du présent CTE doit pouvoir en faciliter l'instruction, il ne saurait dispenser des procédures administratives et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Le maître d'ouvrage / pilote de l'action est responsable de sa mise en œuvre et de son suivi.

Les informations propres à chacune des actions soutenues par le CTE sont la propriété du maître d'ouvrage/pilote de l'action, à l'exception des éléments généraux (notamment intitulé, objet et montant de l'action) nécessaires au suivi, à l'évaluation, à la promotion et à la communication du CTE.

Le CTE a un caractère évolutif. A la date de signature du présent CTE, il comprend une première série de 21 fiches actions pour un démarrage lors du millésime 2020.

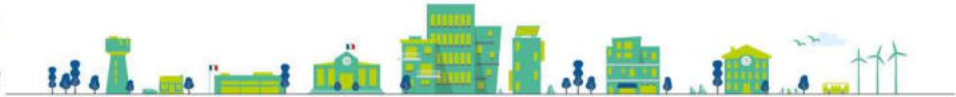
Ces fiches actions figurent en annexe et se trouvent également sur :

<https://cte.ecologique-solidaire.gouv.fr/#@massifDesMaures>

Parmi les opérations prévues, plusieurs d'entre elles méritent d'être soulignées, car révélatrices de l'esprit et de la dynamique collective du présent contrat :

- Planification d'opérations groupées Public/ privé/ DFCI
- Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sur Collobrières
- La stratégie post-incendie sur le Cap Lardier,
- Une stratégie de plantation de vergers d'amandiers
- Convertir les pratiques culturelles dans la viticulture
- Découvrir et s'émerveiller, comprendre et respecter le massif des Maures

D'autres actions, pour lesquelles leur nature et leur plan de financement ne sont pas établis et si elles ne sont suffisamment mûres pour pouvoir démarrer à court terme dans l'année suivant la signature du contrat, peuvent être qualifiées de fiche en projet.



Ces dernières ne sont pas annexées au contrat, contrairement aux fiches actions. Elles pourront, en revanche faire l'objet de discussion à l'occasion du comité de pilotage annuel de revoyure du CTE et s'intégrer ultérieurement, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement. Toutes ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8.

32 fiches en projet émergent déjà sur le territoire (cf annexe 4). On retrouve par exemple des actions concernant :

- La valorisation du liège et le développement du bois énergie
- Le développement du sylvo-pastoralisme au travers d'un POPI à l'échelle du massif
- Le développement de la connaissance sur les services écosystémiques
- La conciliation entre développement d'agriculture vivrière locale et la préservation de la ressource en eau
- Le schéma d'accueil de la réserve biologique intégrale
- Mettre l'énergie en paysage ; étude de cas sur l'autonomie énergétique du Domaine du Rayol

Ces projets ont fait l'objet d'une première lecture du groupe d'animation constitué des services de la DDTM, du syndicat du Massif des Maures et des 3 intercommunalités. Ils s'inscrivent parfaitement dans les 5 orientations du CTE et pourront faire l'objet d'une analyse dès les premiers comités techniques et de pilotage.

Article 5 - Résultats attendus du CTE

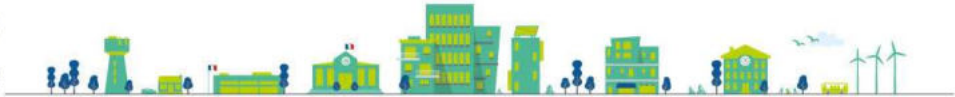
Les résultats du CTE seront suivis et évalués.

Les objectifs détaillés ainsi que leurs indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche action en annexe II.

En ce qui concerne les orientations, les indicateurs sont les suivants. Les 3 intercommunalités étant à différents stades d'avancement de leur PCAET, les indicateurs se préciseront courant de la 1^{ère} année du CTE.

Orientation 1 : Développer une gestion forestière durable qui contribue à l'atténuation du changement climatique

Indicateur	Référence	Objectif
Evolution du volume de bois mobilisé dans des conditions durables	0	+ 10 %
Evolution du Carbone stocké	0%	En définition



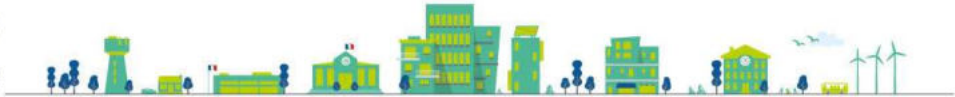
Surfaces de forêt gérées « durablement »	0	En Définition + 10 %
Surfaces de liège exploité		+ 10 %
Nombre d'arbres plantés au cours du CTE	0	En Définition
Chaudières bois énergie sur le territoire		En Définition
Nombre d'emplois en lien avec cette orientation 1	Directs : Indirects : ?	

Orientation 2 : Préserver & restaurer les fonctionnalités du Massif en matière de biodiversité et de paysage

Indicateur	Référence	Objectif
Surfaces gérées/restaurées		+ 10% En Définition
Evolution % surfaces occupées par sp invasives		En Définition
Evolution suivi biodiversité		En Définition
Nombre d'emplois en lien avec cette orientation 2	Directs : Indirects : ?	

Orientation 3 : Intégrer les aléas méditerranéens, planifier et gérer la préservation de la ressource en eau du massif

Indicateur	Référence	Objectif
Surface gérées Post incendies		En Définition
Nombre d'expérimentation ou de placettes expérimentales		En Définition
Optimisation de la ressource en eau (volumes économisés ?)		En Définition
Nombre d'emplois en lien avec cette orientation 3	Directs : Indirects : ?	



Orientation 4 : Développer une agriculture vivrière méditerranéenne orientée vers les circuits courts

Indicateur	Référence	Objectif
% reconquête agricole sur friches et/ ou forêts	0	En Définition
% de la surface agricole destinée à de la production vivrière	A définir	En Définition + 5 %
Installation nouveaux projets agricoles		En Définition
Evolution des surfaces concernées par des évolutions de pratiques agricoles environnementales (HVE, AGRIBIO, MAEC...etc)	0	En Définition + 10 %
Nombre d'emplois en lien avec cette orientation 4	Directs : Indirects : ?	

Orientation 5 : Accueillir, organiser et concilier les usages - Sensibiliser/éduquer aux enjeux de la transition

Indicateur	Référence 2020	Objectif
Evolution du nombre de citoyens touchés par les animations	0	10 %
Evolution de la longueur des itinéraires de liaisons identifiés et fiabilisés	2019	30 %
Nombre de bâtiments et de logements rénovés		En Définition
Nombre d'actions de sensibilisation et ou de communication		En Définition
Nombre d'actions CTE	21	50 En Définition
Nombre d'emplois en lien avec cette orientation 5	Directs : Indirects : ?	

Si la première liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par des actions supplémentaires, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CTE.



Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la mise en œuvre des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforceront d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur seront soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils seront à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont basés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le Syndicat et les 3 intercommunalités

En signant ce contrat de transition écologique, le Syndicat assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique de son territoire. Il porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

Chacune des intercommunalités s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CTE et à affecter un chef de projet qui aura la responsabilité d'appuyer le syndicat dans l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Elles s'engagent à participer à l'autofinancement de la coordination déléguée au syndicat mixte.

Le syndicat et les 3 intercommunalités s'engagent à animer le travail en associant les différents acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur de la transition écologique. Le partage des actions du CTE auprès des acteurs du territoire sera organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité



signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CTE, d'enrichir et de challenger les actions, de favoriser la mobilisation autour du CTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le syndicat et les 3 intercommunalités s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le syndicat et les 3 intercommunalités s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au CTE, dont ils sont maîtres d'ouvrage.

6.3. L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Au niveau local, l'Etat mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'Etat et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

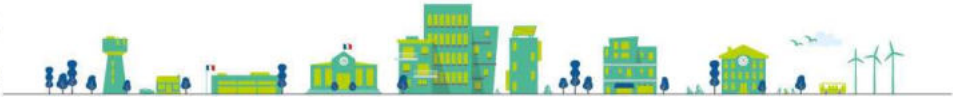
Au niveau national, l'Etat s'engage à mobiliser la mission de coordination nationale des contrats de transition écologique, basée au ministère de la transition écologique et solidaire, qui coordonne, suit et appuie les travaux d'élaboration et de mise en œuvre des CTE.

La mission de coordination nationale des CTE du ministère de la transition écologique et solidaire sera mobilisée en soutien en tant que de besoin pour faire le lien avec les différentes directions d'administration centrale et faciliter la mise en place de certains projets complexes. Elle pourra notamment mettre en relation les porteurs de projets avec les experts des administrations centrales, avec les représentants régionaux et nationaux des établissements publics et opérateurs de l'Etat, afin d'accompagner au mieux les projets.

Le ministère mobilise également le Conseil général de l'écologie et du développement durable (CGEDD) pour accompagner le processus local dans la phase construction du contrat.

Le ministère anime le réseau des correspondants dans chaque direction générale du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, ainsi que dans les ministères associés (emploi, économie, agriculture) et les établissements publics et opérateurs (ADEME, Caisse des dépôts, CEREMA, Agence française pour la biodiversité, Agences de l'eau, ...). Interlocuteurs de la mission de coordination nationale CTE, les correspondants nationaux des établissements publics et opérateurs mobilisent leurs délégations régionales lesquelles sont elles-mêmes en lien avec les porteurs de projets.

L'Etat s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'Etat portera en



particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CTE.

Il s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles ou de simplification de procédures existantes sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le CTE qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Notamment, un appui financier via le FNADT à la mission de pilotage et de suivi de la mise en œuvre du CTE par le SMMM est sollicité.

Le soutien au territoire passe par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME sera mobilisée en tant que de besoin sur les actions susceptibles de relever de sa compétence et pourra intervenir spécifiquement en soutien de certaines opérations du CTE (voir annexe 3) ;
- la Caisse des dépôts peut mobiliser sa Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial : conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des indicateurs et d'évaluation. Il peut porter en propre certaines actions requérant la mobilisation de son expertise au profit de la conception d'outils et de méthodes ayant vocation à être démultipliés sur plusieurs territoires ou au niveau national ;
- l'Agence de l'Eau peut accompagner techniquement et financièrement certaines des actions visant la préservation de l'eau et l'amélioration des milieux. Elle veille à la cohérence d'action avec les orientations du schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE), localement du SAGE Gapeau avec le SMBVG ou du SAGE Argens avec le SMA.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements du Conseil Départemental

Le Département concentre sa politique en faveur de la transition écologique, à travers les compétences prioritaires suivantes :

La Défense des forêts contre l'incendie (DFCI) : le Département mobilise les moyens financiers destinés à la protection des forêts contre l'incendie pour contribuer à un maillage



opérationnel efficace d'ouvrages de DFCI. Il tient un rôle d'expert et intervient en faveur de la restauration des terrains incendiés.

La Gestion des Espaces Natures Sensibles (ENS) du Département et de la Réserve nationale de la Plaine des Maures (RNNPM), avec un objectif de préservation de la biodiversité et des secteurs à très forts enjeux patrimoniaux.

La Gestion de bâtiments et collèges, dans lesquels le Département valorise les bois locaux, via le bois énergie notamment.

Le Schéma d'accès à la ressource forestière pour lequel le Département doit identifier les itinéraires permettant d'assurer le transport des grumes, depuis les chemins forestiers jusqu'aux différents points de livraison.

La gestion du réseau routier départemental et de ses ouvrages d'art qui tend de plus en plus, à prendre en compte les impératifs de la mobilisation des bois.

Une politique volontariste en faveur de la filière forêt-bois. Au delà de ses compétences obligatoires, le Département poursuit une politique de soutien en faveur de la gestion forestière, initiée depuis plus de 10 ans ; gestion forestière qui intervient en renfort de sa politique de prévention du risque incendie.

En effet, « Préservation » et « Gestion » sont les 2 priorités de la politique forestière du Département, seules garanties pour mener à bien une lutte efficace contre le risque incendie, une mobilisation durable des bois et la mise en œuvre d'une dynamique globale de gestion des massifs.

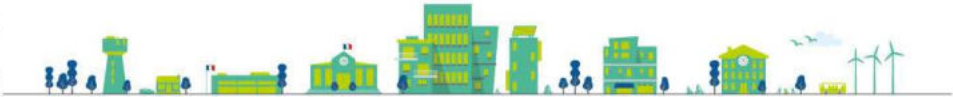
Ainsi, par convention avec la Région, le Département peut poursuivre son action en faveur du développement de la filière forêt bois dans les domaines d'action suivants :

- Aide en faveur de l'organisation du foncier rural pour favoriser une cohérence de gestion
- Aides aux investissements pour les entreprises forestières et les entreprises de transformation du bois
- Aide à l'animation foncière dans le cadre de coupes groupées autour de pistes DFCI
- Aide aux Plans simples de gestion (PSG) pour encourager la gestion forestière
- Soutien aux stratégies forestières locales
- Cofinancement des projets de desserte forestière

Le Département et le massif des Maures

Depuis toujours, le Département soutient la dynamique locale du massif des Maures en faveur du développement forestier :

A titre d'exemple, le Département soutient ou a soutenu :



- Les Communes forestières varoises pour la structuration de la filière forêt-bois locale
- La politique de Défense des Forêts contre l'Incendie (DFCI) des 3 Communautés de communes des Maures depuis plus de 30 ans.
- L'installation et l'équipement de la plate forme bois-énergie de la Môle et l'élaboration du Plan d'approvisionnement territorial (PAT) du massif des Maures pilotés par le SIVOM Pays des Maures
- La politique de gestion subéricole portée par l'ASL de la suberaie varoise, en renfort des ouvrages DFCI
- L'installation de chaudières bois ou de réseaux de chaleur par les collectivités locales
- La démarches de coupes groupées et concertées autour des pistes DFCI initiée par le Syndicat mixte du massif des Maures pour préserver les pistes DFCI utilisées à des fins d'exploitation
- Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Golfe de Saint-Tropez dans lequel la gestion forestière tient une place importante
- Les stratégies locales de gestion forestière (Charte forestières de territoire, Stratégie chêne liège, ...) au travers de cofinancements de dossiers Feader
- Les Journées techniques du liège portées par le Syndicat du massif des Maures et l'ASL suberaie varoise pour élargir le rayonnement et la valorisation du liège varois
- Le *Plan d'Orientation Pastoral Intercommunal du Golfe de Saint-Tropez (POPI)* en lien direct avec la gestion des espaces forestiers
- Les démarches partenariales engagées par l'association Forêt Modèle de Provence pour valoriser les sous produits forestiers tels que le liège, l'arbouse, le pin pignon, les essences de feuillages, ...

En s'associant à ce projet de Contrat de transition écologique, le Département du Var entend afficher une nouvelle fois, son soutien au territoire emblématique des Maures pour renforcer la cohérence de ses partenariats, condition nécessaire à la réussite des ambitions de développement durable de ce territoire.

Article 7 - Charte partenariale d'engagement

Dans le cadre du présent contrat, une charte partenariale d'engagement pour la transition écologique du territoire du massif des Maures (en annexe 5) est signée par les parties signataires du contrat et proposée à la signature des acteurs partenaires du territoire (collectivités territoriales, syndicats intercommunaux, opérateurs et établissements publics, entreprises, chambres consulaires, associations, artisans, organisations professionnelles,



organisations syndicales et patronales,...) qui portent ou participent à une ou plusieurs actions afin de concrétiser, d'amplifier et de prolonger la démarche portée par le CTE.

Après signature du contrat, la charte pourra être signée pendant la vie du contrat par de nouveaux partenaires souhaitant concourir à la réalisation du CTE.

Article 8 - Gouvernance du CTE

Les représentants de l'État et de l'EPCI mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CTE.

8.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département du Var ou son représentant et par la présidente du syndicat, appuyée des présidents des 3 intercommunalités.

Il est composé de :

- représentants de l'exécutif et des services du Syndicat et des intercommunalités
- des services de l'Etat
- de l'ADEME
- de la Caisse des dépôts – Banque des territoires,
- de l'Agence de l'Eau
- du conseil départemental
- du conseil régional
- de l'Agence des politiques énergétiques 83
- du CEREMA.

Il siègera au moins 1 fois par an pour :

- examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- valider l'évaluation annuelle du CTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CTE ;
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.



8.2. Comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du syndicat. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé des représentants des membres du Comité de Pilotage.

Il se réunira au moins 2 fois par an pour :

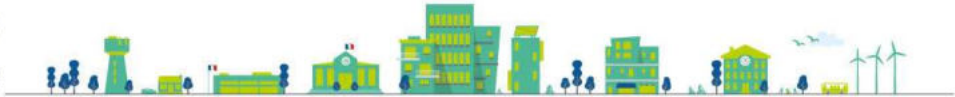
- veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage afin de proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.
- établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CTE ;
- mettre en place les outils d'évaluation et étudier les résultats des évaluations ;
- étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations.

Article 9 - Suivi et évaluation du CTE

Un tableau de bord de suivi du CTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des différentes orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de l'intercommunalité concernée et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis de façon complémentaire.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CTE.

Le CEREMA pourra notamment apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CTE.



Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CTE

L'entrée en vigueur du CTE est effective à la date de signature du présent contrat.
La durée de ce contrat est de 4 ans.

A mi-parcours, en 2022, est prévu un bilan d'étape sur la base de l'évaluation du CTE, pouvant donner lieu si nécessaire à évolution, voire réorientation, le cas échéant sous forme d'avenant.
Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CTE

Le CTE n'est pas figé, il est évolutif.

Le corps du CTE, hors annexes, peut être modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre géographique visant à intégrer de nouvelles collectivités territoriales.

Les annexes I, II et IV sont régulièrement mises à jour au fil de l'eau, après examen et avis du comité technique puis rendu compte et validation annuels devant le comité de pilotage.

Pour en faciliter le suivi pour le plus grand nombre, les évolutions seront mises à jour autant que possible informatiquement sur : <https://cte.ecologique-solidaire.gouv.fr/#@massifDesMaures>

L'annexe III spécifique à chaque établissement public ou opérateur est modifiée à son initiative et proposée pour avis au comité technique puis rendu compte et validation annuels au comité de pilotage.

Les nouvelles demandes d'adhésion à la charte sont analysées et validées au fur et à mesure de leur arrivée par le comité technique et présentées annuellement au comité de pilotage.



Article 12 - Résiliation du CTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Toulon.

Signé à Collobrières, le 21 janvier 2020,

La présidente du
Syndicat du Massif des Maures



Christine AMRANE

Le président de la
CDC Méditerranée Porte des Maures



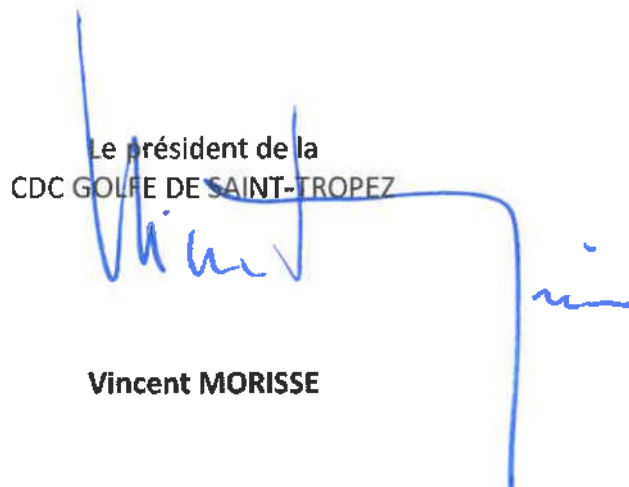
François DE CANSON

Le président de la
CDC Cœur du Var



Jean-Luc LONGOUR

Le président de la
CDC GOLFE DE SAINT-TROPEZ



Vincent MORISSE



P/O Le Président du
Conseil Départemental du Var

Dominique LAIN

Pour l'ADEME et par délégation
La Directrice Régionale Adjointe de l'ADEME
en Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Fanny VIOT

La Directrice Territoriale Méditerranée
Caisse des dépôts – Banque des Territoires

Mme Christelle ASSIE

La directrice du CEREMA Méditerranée
Gaëlle Berthaud
pour ordre le chef de Département
Aménagement des Territoires,

Pascal VIVIER

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Serge JACOB

Le préfet du Var



Annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches actions

(Accessibles sur : <https://cte.ecologique-solidaire.gouv.fr/#@massifDesMaures>)

Annexe 3 - Contributions des établissements publics et opérateurs

Annexe 4 – Tableau de synthèse du CTE (actions et projets)

Annexe 5 – Charte partenariale d’engagement



Contrat de
Transition
Écologique



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire du Massif des Maures

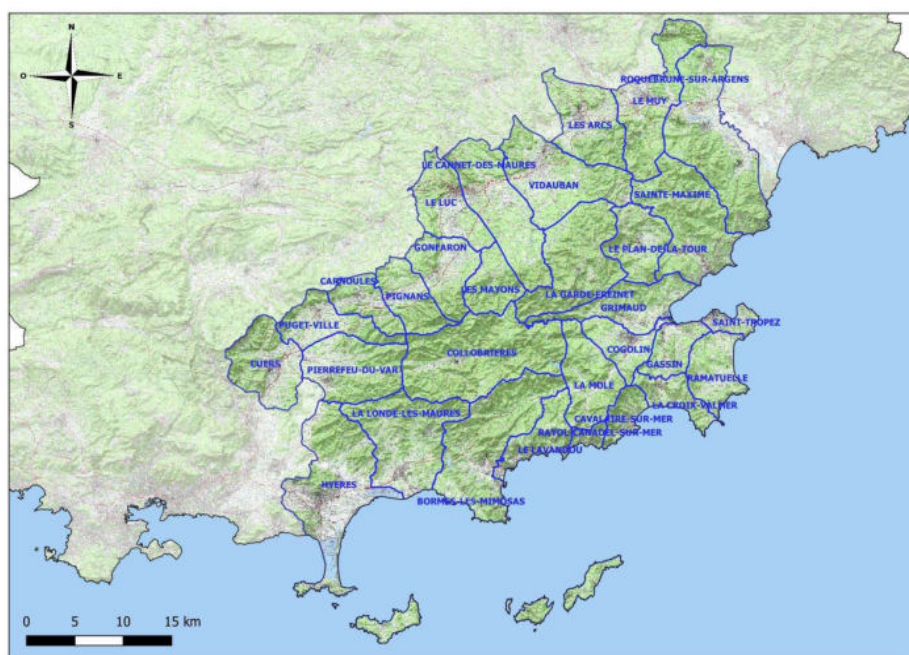
Annexe 1 – Orientations stratégiques



Contrat de Transition Ecologique du massif des Maures Définition des orientations

Singularité du massif des Maures

Dominant le littoral Varois entre Hyères et Fréjus, le massif des Maures constitue une entité emblématique de 65 kilomètres de long et 25 de large, regroupant : le massif culminant à 780 m, la plaine des Maures sur sa limite Nord, et son littoral au Sud. Par sa géologie cristalline au cœur de la Provence calcaire, le territoire forme un ensemble naturel, forestier et agricole quasi continu, présentant une mosaïque d'habitats naturels singuliers dans la région.



Périmètre du contrat de transition écologique du Massif des Maures



La forêt y occupe une place prépondérante, sur 68% du territoire, Elle est composée principalement de chêne-liège, essence emblématique, de pin maritime et de châtaigniers. L'agriculture reste cantonnée sur les surfaces planes. Par le relief, l'urbanisation se concentre plus sur le littoral et les plaines périphériques, avec une forte pression foncière aux portes des agglomérations.

Le contexte économique est très contrasté : le littoral est dominé par une économie touristique estivale ; tandis que les zones « d'arrière-pays », ont un développement économique qui peine à s'affirmer.

L'occupation agricole est principalement liée à la viticulture, très présente et économiquement puissante, avec notamment l'appellation Côtes de Provence. Les autres filières agricoles sont moins représentées. Pourtant, la demande très forte des consommateurs (habitants et visiteurs) pour des produits locaux peut enclencher une dynamique de diversification.

Le massif lui-même est soumis à une forte déprise et un déclin des pratiques agroforestières traditionnelles (liège, châtaigne, pastoralisme, apiculture) qui aggravent sa sensibilité aux incendies, et appauvrissent la diversité en habitats naturels. Cependant, l'émergence de nouveaux débouchés permet d'envisager un renouveau des pratiques.

L'enjeu est donc de recréer une dynamique entre les différentes économies du territoire, autour de la transition écologique, et de faire de la préservation et de l'exploitation durable du massif un moteur de développement économique.

Le CTE : sur quelles caractéristiques agir ?

Les espaces forestiers, agricoles et naturels du Massif des Maures étaient encore au début du XXème siècle au cœur de la vie économique du département. Avec la déprise agricole et forestière, le développement touristique du littoral et celui des grandes agglomérations en périphérie du territoire, le lien entre les activités propres au Massif et son pourtour a été rompu. Un abandon progressif des activités agro - forestières traditionnelles a aggravé le risque d'incendie en laissant, le maquis accentuer la sensibilité du massif. Les grands incendies récurrents depuis l'après-guerre ont également accentué cette sensibilité. Le risque incendie et les politiques de prévention qui en découlent renforcent le côté défense accentuant le caractère fermé du massif.

Dans le cadre de ce contrat, le syndicat et ses intercommunalités veulent bâtir un projet dans lequel le massif des Maures n'est plus considéré comme un territoire « à part », mais au contraire comme un territoire au centre d'un projet global de transition écologique, en renforçant le lien entre :



- les zones urbaines et le Massif.
- l'agriculture et la forêt
- le littoral et le Massif.

Le territoire est soumis à de nombreux incendies de forêts depuis plusieurs décennies, associés à des sécheresses sévères, tandis que des épisodes pluvieux de plus en plus intenses ont provoqué de graves inondations de zones urbanisées et littorales périphériques.

La diminution des activités agro-sylvo-pastorales au sein du territoire a conduit à une forte augmentation de la biomasse combustible en forêt. La reconquête et la remise en fonctionnement de ces espaces augmentera leur résistance aux risques naturels et participera à assurer leur pérennité.

Un contrat de Transition Écologique sur le Massif des Maures : pour quelle ambition ?

Au travers du CTE, le syndicat du Massif des Maures et les 3 intercommunalités partenaires ont pour objectifs **de répondre à l'urgence climatique, en remettant le Massif des Maures au cœur de la transition écologique des territoires** / cela pourra passer par :

- **La remise d'activités au sein du Massif**, par la poursuite des efforts d'inversion de la déprise forestière et agricole qui accroît les risques naturels et provoque la fermeture des milieux naturels
 - % de surface « reconquises » à afficher ?
 - Mise en place d'une stratégie « sylviculture adaptée Massif des Maures » qui passera par l'optimisation de la gestion forestière / régénération, plutôt que de nouvelles plantations, si ce n'est la plantation de chêne liège. L'équilibre financier des interventions sera recherché, plus qu'une réelle rentabilité.
- **La gestion du massif adaptée au changement climatique, et œuvrant au confortement des services rendus** par le massif et la variété de ses espaces forestiers, naturels et agricoles en matière de transition écologique :
 - Productions locales, développer une agriculture vivrière respectueuse de l'environnement et adaptée aux conditions méditerranéennes
 - Améliorer la capacité de séquestration de CO2 par le massif : à la fois sur les terrains forestiers, dans les arbres et le sol, mais aussi dans les sols agricoles
 - Préserver et restaurer des écosystèmes et fonctionnalités écologiques du Massif
 - Usages de loisirs et pleine nature, amélioration du cadre de vie
 - Préserver et gérer les capacités de réserve en eau du Massif



- **La création d'énergie renouvelable en adéquation avec les particularités du territoire**
 - pas de photovoltaïque dans le Massif lui-même, mais dans toutes dans toutes les Zones d'activités Economiques périphériques
 - projet de micro éolienne PCAET à suivre pour REX et reproductibilité
- **La création (et recréation) de liens entre les différents usages du Massif et les différentes politiques menées :**
 - Concilier usage social / récréatif et DFCI
 - Concilier DFCI et biodiversité
 - Concilier exploitation forestière et biodiversité
 - Concilier gestion des déchets et politiques agricoles et forestières
 - Concilier reconquête agricole et gestion forestière
 - Concilier chasse et randonnée
 - ...

-

L'ambition de ce CTE est de concourir à la préservation et au développement d'une identité patrimoniale du Massif des Maures. L'attractivité du territoire vis-à-vis d'un tourisme durable en complémentarité au tourisme balnéaire sera un effet induit de cette stratégie. La mise en valeur du patrimoine culturel et historique pourra également être intégrée au projet. Des infrastructures touristiques doivent cependant être créées pour qu'une offre existe. Il pourra être nécessaire de mener en parallèle une réflexion sur la capacité de charge.

La réappropriation du massif en tant que cadre de vie pour les locaux et périurbains devra également être un résultat majeur de ce CTE.

Enfin, le Syndicat et ses intercommunalités veulent construire leur projet de transition écologique en plaçant l'écologie au cœur d'un projet économique durable, moteur d'emploi local.



Définition des orientations stratégiques

Cette ambition pourra se traduire au travers des orientations opérationnelles suivantes :

1/ Développer une gestion forestière durable qui s'adapte au changement climatique

Pistes d'actions possibles :

- Améliorer la Gestion forestière & Exploitation forestière (déployer les plans de gestion en forêt privée et publique, Opération groupée, tri, analyse, partenariats, ...)
- Faciliter la Mobilisation de bois (Schéma de Desserte, Groupement ponctuel...)
- Valoriser le bois des Maures (Formation, développement de filière, MBE, Marché...) et les produits du châtaignier et du chêne liège, espèces patrimoniales du massif
- S'adapter au changement climatique : variétés plantées, plantations expérimentales, liens avec la recherche, suivi expérimental...
- Conforter et organiser le développement de l'approvisionnement bois-énergie du territoire

2/ Préserver & restaurer les fonctionnalités du Massif en matière de biodiversité et de paysage

Pistes d'actions possibles :

- Stratégie de lutte contre les espèces invasives
- Restauration des continuités écologiques sur le pourtour du Massif
- Milieux aquatiques
- Conciliation DFCI / exploitation forestière/ biodiversité
- Pastoralisme
- Renforcer la lutte contre le sanglier sur le massif
- Plan paysage
- Expériences pilotes intégration paysagères/ DFCI
- Stratégie implantation installation énergie renouvelable



3/ Intégrer les aléas méditerranéens, planifier et gérer la préservation de la ressource en eau du massif

Pistes d'actions possibles :

- Opération d'économie d'eau ou de meilleure répartition de l'eau existante, voire recyclage d'eaux usées si possible ou assainissement (Favoriser la REUT et développer le partage d'expérience sur ce sujet)
- Planification des usages en eau et identification de besoins critiques, sans engendrer une vulnérabilité nouvelle ou une pression biologique (vers un PGRE volontariste à l'échelle du massif ?)
- Etude/opportunité de maintenir des barrages/retenues existantes et créer des réserves de substitution pour un stockage stratégique d'une partie des pluies intenses méditerranéennes.
- Entretien des retenues collinaires existantes avec gestionnaire à consolider
- Limitation du ruissellement et de l'érosion cristalline du massif des Maures (gestion du transport solide)
- Schéma directeur de restauration du massif, stratégie post-incendie pour éviter l'érosion collinaire : réseau de fascines, ... ?

4/ Développer une agriculture vivrière méditerranéenne orientée vers les circuits courts et le tourisme responsable

Pistes d'actions possibles :

- Diversifier l'activité agricole vers des produits de consommation locale,
- Développer une stratégie de reconquête agricole cohérente
- Recréer les liens entre agriculture, apiculture, pastoralisme, viticulture et forêt
- Engager une diversification des productions agricoles et des modes de productions (exemple : permaculture à petite échelle)
- Développer l'agro foresterie, en cohérence avec la DFCI
- Lien déchets verts/ viticulture...
- Réimplanter une agriculture alimentaire et conforter les circuits courts
- Une stratégie biomasse agricole/déchet
- Conforter et amplifier le rôle du massif des Maures, comme réservoir apicole



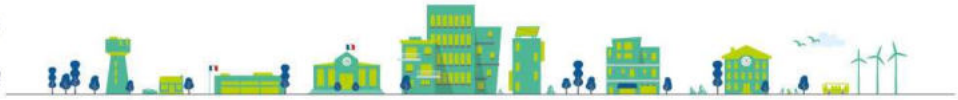
5 / Accueillir, organiser les usages et sensibiliser/éduquer aux enjeux de la transition énergétique et écologique sur le Massif

Pistes d'actions possibles :

- Construire et Porter un projet un schéma de valorisation et préservation du Massif des Maures pour un tourisme durable (grande traversée des Maures VTT, randos, balades équestres, etc ...)
- Réaliser un schéma de cohérence des sentiers à l'échelle du massif (Organisation d'un GR de Pays, mise en place de gîtes d'étapes/ refuges /maisons de pays, mise en cohérence signalétique...etc.)
- Sensibiliser aux richesses naturelles du Massif et gérer les fréquentations
- Conseiller/ sensibiliser aux travaux sur l'habitat et les constructions adapté aux spécificités du massif (matériaux bio sourcés, bois énergie...)
- Concilier la chasse avec les autres usages de la forêt.
- Organiser l'activité de cueillette (champignons, châtaignes, ...),
- Communication
- Sensibilisation/ formation/éducation (enfant scolarisé vers cellule parentale)
- « Mettre de la valeur environnementale dans le massif »



Contrat de
Transition
Écologique





CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire du Massif des Maures

Annexe 2 – Fiches actions

(Accessibles sur :

[https://cte.ecologique-
solidaire.gouv.fr/#@massifDesMaures](https://cte.ecologique-solidaire.gouv.fr/#@massifDesMaures))



Contrat de
Transition
Écologique





Liste des fiches actions intégrées au 1^{er} programme du CTE du Massif des Maures -21 janvier 2020

Axe 1 – Développer une gestion forestière durable qui s’adapte au changement climatique

- 1-1- Animation et travaux d’amélioration sylvicole en secteur de sensibilité notable et majeure pour la Tortue d’Hermann (coupe groupée public/privée)
- 1-2- Planification d’opérations groupées Public/ privé/ DFCI

Axe 2 – Préserver & restaurer les fonctionnalités du Massif en matière de biodiversité et de paysage

- 2-1- Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sur Collobrières
- 2-2- Mise en œuvre de régénérations dirigées en faveur du Chêne liège
- 2-3- Gestion des espèces d’arbres non indigènes (NNT)
- 2-4- Travaux d’arrachage de la jussie à grandes fleurs sur le linéaire du cours d’eau de l’Aille qui traverse le Cagnet-des-Maures
- 2-5- Stratégie de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EVEE)
- 2-6- Plan de lutte contre le frelon asiatique

Axe 3 – Intégrer les aléas méditerranéens, planifier et gérer la préservation de la ressource en eau du massif

- 3-1- Stratégie post-incendie cap Lardier
- 3-2- Définir les incidences des incendies de forêt sur le ruissellement et le transport solide
- 3-3- Limiter les ruissellements et érosion par la promotion de pratiques agricoles adaptées
- 3-4- Réhabilitation du réseau d’eau et des captages des vallons du Councillier et de l’Argentière à des fins d’irrigation, sur la commune des Mayons



Axe 4 – Développer une agriculture vivrière méditerranéenne orientée vers les circuits courts et le tourisme responsable

- 4-1- Réflexion stratégie de plantation de vergers d'amandiers
- 4-2- Réflexion sur la faisabilité d'un Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine «Châtaigne des Maures».
- 4-3 Convertir les pratiques culturales dans la viticulture
- 4-4 Projet Alimentaire de Territoire de la CDC Golfe de Saint Tropez

Axe 5 - Accueillir, organiser les usages et sensibiliser/éduquer aux enjeux de la transition écologique sur le Massif

- 1 Découvrir et s'émerveiller, comprendre et respecter le massif des Maures
- 2 Education par l'environnement – Ateliers d'éveil par l'environnement
- 3 Réaliser un schéma de liaison entre les itinéraires de randonnées des 3 EPCI
- 4 Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique du parc de logements privés
- 5 Développement de la production/ consommation d'électricité photovoltaïque et du solaire thermique dans le Parc d'activités Saint-Maur à Cogolin (83)



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de CTE du Massif des Maures

1_1_Travaux d'amélioration sylvicole en secteur de sensibilité notable et majeure pour la Tortue d'Hermann

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

Communauté de Communes Coeur du Var

Description courte

Projet expérimental visant l'amélioration du milieu de la Tortue d'Herman et le renforcement des ouvrages de lutte contre les incendies

Description longue

Ce projet est proposé en 2 phases.

Il s'agit de mettre en place un projet expérimental et partenarial qui améliorera d'une part le milieu favorable à la tortue d'Hermann et d'autre part renforcera les ouvrages de protection de la forêt contre les incendies et la protection du village.

Ces travaux sont prévus au plan de gestion de la Fouquette et au plan d'aménagement de l'ONF.

La Réserve Naturelle Nationale PdM pourrait être un acteur accompagnant l'action par sa connaissance des milieux, des enjeux de biodiversité et son expérience en matière de conciliation avec les activités humaines déjà largement présentes sur le territoire de la RNN.

L'action a pour objectif de renforcer l'axe stratégique DFCI de la Fouquette situé sur la commune des Mayons via la réalisation d'éclaircies résineuses. Ces travaux d'amélioration sylvicoles devront suivre un protocole spécifique afin d'éviter la destruction des habitats et/ou espèces.

PHASE 1 : Travaux d'amélioration sylvicole et de prévention contre les incendies en secteur de sensibilité majeure et notable pour la Tortue d'Hermann. Connaissance assez fine des experts locaux de la présence de l'espèce sur ce secteur.

Objectifs : 1- Améliorer l'axe stratégique DFCI 2- Améliorer l'habitat de la tortue d'Hermann (ouverture de milieu) 3- Mobiliser du bois via skidder dans un secteur à enjeux environnementaux « connus » 4- Chiffrer le surcout d'un tel protocole pour cibler ultérieurement la méthode la plus efficiente et la possibilité de reproduire l'opération. 5- Evaluer l'impact de l'opération

1er secteur: travaux cartographiés en vert à réaliser dès septembre 2019. Eclaircie à proximité de la jonction avec Pin pignon.

Une partie de l'axe stratégique est situé en zone verte (modérée) de sensibilité TH (Sud de l'ouvrage), une partie en jaune (notable) et enfin une en sensibilité majeure (rouge). L'entretien du pare feu de la Fouquette a débuté au printemps 2019 sur le secteur de sensibilité verte tortue d'Hermann. Il reprendra à compter du 15 octobre pour la partie incluse dans le zonage jaune et rouge tortue d'Hermann. Outre le débroussaillage classique et les mises à distance du peuplement sur le pare feu, il est proposé de renforcer l'axe stratégique sur 2 secteurs.

A/Secteur Pin Pignon (situé en zone de sensibilité rouge) Prélèvement de résineux sur les 25 m de part et d'autre de la piste de pin pignon + renfort de 25 m au sud du pare feu de la Fouquette sur le pare feu. Prélèvement à 50 % entre les 2 secteurs. La surface prévue en éclaircie résineuse pour l'ensemble du secteur 1 est de 3.72 ha et la surface concernée par un prélèvement de tous les résineux est sur 3.79 ha.

B/Secteur Fouquette nord (situé en zone de sensibilité jaune):

D'après le Plan Simple de Gestion du groupement forestier de la Fouquette, le prélèvement dans ce secteur sera d'environ 50%.

Prise en compte des enjeux environnementaux: Conformément au guide de gestion de la Tortue d'Hermann rédigé dans le cadre du Plan National d'Action Tortue d'Hermann, il est proposé d'utiliser un skidder (treuillage par câble en arbre entier). Les houppiers seront coupés sur les places de dépôts.

Le CEN PACA sera mobilisé pour vérifier la présence de tortue avant les travaux, le cas échéant celles-ci seront déplacées temporairement et protégées dans un enclos prévu à cet effet. Le choix de la localisation des secteurs a été adapté en fonction de la connaissance de terrain et des relevés de Tortue d'Hermann. Les zones centrale et Est ont donc été abandonnées.

La connaissance de terrain du CEN PACA associé aux relevés déjà réalisés depuis de nombreuses années nous ont permis d'affiner le tracé théorique de la cartographie de sensibilité Tortue d'Hermann afin de mener les travaux dans le respect de la préservation des habitats et espèces.

Concernant la mobilisation des bois : il est proposé que la CUMA Forestière du Centre Var réalise le travail d'abattage, de débardage sur les parcelles de ce secteur. Concernant les bois provenant des parcelles domaniales, l'ONF se chargera de la commercialisation et du transport des bois.

2ème secteur : travaux cartographiés en rouge, à réaliser en 2019 (automne).

Afin d'assurer une jonction entre l'axe stratégique de la Fouquette et le château d'eau, il est décidé de débroussailler 1 ha, en manuel. Ce secteur viendra renforcer et compléter la parcelle de châtaignier entretenue. Cette jonction permettra de protéger un peu mieux le village d'un feu arrivant par vent dominant du nord-ouest /sud est. Ce travail sera réalisé par la CUMA Forestière du Centre Var dans le cadre du PIDAF.

Prise en compte des enjeux environnementaux: adaptation de la période de travaux, réalisation en hiver et de la méthode de travaux (manuel) conformément à la note de D. NOUALS.

PHASE 2 : Travaux d'amélioration sylvicole et de prévention contre les incendies en secteur de sensibilité notable pour la Tortue d'Hermann. Connaissance de la présence de l'espèce à améliorer.

Objectifs : 1- Protéger du village, renforcer l'axe stratégique. 2- Améliorer de la

connaissance de la présence de l'espèce sur ce secteur 3- Améliorer l'habitat de la tortue d'Hermann (ouverture de milieu) 4- Mobiliser de bois via porteur + reprise de charge 5- Chiffrer le surcout d'un tel protocole pour cibler ultérieurement la méthode la plus efficiente et la possibilité de reproduire l'opération. 6- Evaluer l'impact de l'opération sur le milieu

3ème secteur : travaux cartographiés en bleu. La réalisation de ce projet est prévue entre 2019 et 2021. Dans l'idéal, ces travaux seront à réaliser entre octobre 2019 et mars 2020. L'idée étant de regrouper les interventions afin de générer le moins de nuisances possibles. Les travaux de remise en état de la piste seront à faire une seule fois. Si la logistique ne permet pas d'organiser ce travail à la suite de la première phase, il sera reporté durant l'hiver 2020-2021. Il s'agit de réaliser des prélèvements de résineux (50%) sur les secteurs cartographiés en bleu.

Un travail d'animation foncière est nécessaire. L'emprise totale du projet est de 15 ha maximum. Le PSG de la Fouquette prévoit cette coupe, tout comme le plan d'aménagement de l'ONF. Les autres parcelles privées, qui ne représentent que 5 ha environ, sont concernées par des parcelles dont la surface est bien inférieure à 1 ha. Un rapprochement avec le CNPF sera fait pour les obligations de soumission à PSG.

Prise en compte des enjeux environnementaux: Ce secteur n'est pas dans le périmètre Natura 2000, il est néanmoins en limite du site de la Plaine et du Massif des Maures. L'animatrice Natura 2000 a été associée à la visite de terrain. Le secteur visé est en zone jaune TH. Dans l'idéal, le passage d'un chien pour repérer la présence de tortue pourra être réalisé juste avant les travaux, et dans le meilleur des cas avant l'hibernation de celles-ci. La réalisation des travaux mécaniques (via porteur) pourra être mise en place entre le 15 octobre et le 15 mars comme prévu par la note de D NOUALS.

Concernant la phase opérationnelle, il est proposé : • De réaliser l'animation nécessaire à la mobilisation des bois auprès des propriétaires forestiers dès septembre 2019. • De faire un état initial de l'environnement sur les secteurs validés, et de faire un passage sur le terrain pour repérer visuellement la présence éventuelle de tortue d'Hermann avant le début des coupes, (voir si mobilisation chien possible en fonction des financements). • D'identifier les différentes possibilités de valorisation des bois. • D'identifier des places de stockage et de broyage. • De solliciter le CEN PACA juste avant le début du

débardage afin de vérifier l'absence de TH sur ces placettes. • Dans le cas où il ne serait pas possible de valoriser les houppiers, le broyage des houppiers ne pourra se faire que sur ces placettes. • Le bois sera ensuite évacué à l'extérieur du milieu forestier, sur une place de stockage plus grande prévue à cet effet. Il y aura donc une reprise de charge.

- Enfin la remise en état de la piste sera faite une fois l'ensemble de l'exploitation terminée. Elle sera à répartir entre les différents intervenants.

Concernant la mobilisation des bois : il est proposé que l'ASL se charge de l'animation et de la gestion du chantier (choix exploitant et débouché bois notamment).

Tags

#bois #tortue #travaux #incendie #amélioration #Connaissance et protection de la biodiversité et milieux naturels #Eau #nature et biodiversité #Protéger #restaurer et valoriser les sols #la biodiversité et les écosystèmes #Préservation de la biodiversité #protection des milieux et des ressources #Eau, nature et biodiversité #Protéger, restaurer et valoriser les sols, la biodiversité et les écosystèmes #Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Attentes vis à vis du CTE

Participer au développement durable du territoire

CALENDRIER

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
Travaux d'amélioration sylvicole en										

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
secteur de sensibilité notable et majeure pour la Tortue d'Herman										

LES PARTENAIRES ET LEURS ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
Communauté de Communes Coeur du Var	Travaux d'entretien du parer feu de la Fouquette	acquis	débuter les travaux	ressources
Communauté de Communes Coeur du Var	animation foncière pour les travaux sylvicoles sur la phase 1	discussion	lancement de l'animation et obtention des autorisations des propriétaires privés sur ce secteur	ressources
Communauté de Communes Coeur du Var	centralisation des données de chacun des partenaires, production d'un rapport final de l'opération pour la phase 1	discussion	Commencer l'action	expertise
Communauté de Communes Coeur du Var OU Syndicat Mixte	Evaluation des 2 phases Rédaction de la proposition de protocole d'intervention sylvicole en zone de sensibilité	à discuter	Commencer l'action	expertise
CUMA forestière du Centre Var	Travaux sylvicoles sur la phase 1	discussion	lancement des travaux	ressources
ASL	Animation foncière	discussion	Rédaction des courriers en vue de l'animation	ressources
ASL	Choix exploitant et gestion du chantier pour le foncier privé	discussion	Commencer l'action	ressources

Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
	de la phase 2			
ONF	Autorisation de travaux dans le domanial pour les 2 phases. Valorisation des bois issus du domanial	discussion	Destination des bois à déterminer. Valorisation ou non du broyage des chapeaux.	ressources
CEN PACA	Prospection terrain avant travaux sur les sites de la phase 1 et les places de stockage	discussion	Validation à confirmer	expertise
CEN PACA	Déplacement et mise en sécurité jusqu'à fin des travaux, si repérage de tortue Herman. Puis remise en liberté	discussion	Validation à confirmer. Question de prise en charge des coûts de la mobilisation CEN	expertise
CEN PACA	Prospection après les travaux pour évaluation des impacts sur l'espèce et le milieu	discussion	Validation à confirmer. Question de prise en charge des coûts de la mobilisation CEN	expertise
Fabien ROZEC ou CEN	Prospection terrain avant travaux et après. Evaluation des impacts sur le milieu et l'espèce	adiscuter	Estimation dépense	expertise

BUDGET PRÉVISIONNEL

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
fonctionnement	Travaux d'amélioration sylvicole en secteur de sensibilité notable et majeure pour la Tortue d'Hermann	0	24570		
	TOTAL :		24 570€		
	BUDGET TOTAL :	24 570 €			

PLAN DE FINANCEMENT

Type de Financement	Quel Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	Statuts
departement		?	0	3750			Validé sans réserve
acteursocioeco		CCCV	0	9325			Validé sans réserve
acteursocioeco		Travaux DFCI	0	1995			Validé sans réserve
acteursocioeco		CEN	0	2000			Validé sans réserve
acteursocioeco		ASL	0	7500			Validé sans réserve
		TOTAL :		24 570€			
	FINANCEMENT TOTAL :	24 570 €					

EQUILIBRE BUDGETAIRE

100% complet

BUDGET prévisionnel	24 570€
Financements acquis	24 570 €
Delta	0 €

RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ACTION

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
Création d'emploi (Nombre d'emplois en ETP)	Objectif					
	Réalisé					
Mobilisation bois (tonne)	Objectif					
	Réalisé					
Amélioration	Objectif					
	Réalisé					

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
de la connaissance de l'espèce (nombre décimal)						
	Réalisé					
Amélioration de l'habitat (nombre décimal)	Objectif					
	Réalisé					
Evaluation protocole espèce habitat (nombre décimal)	Objectif					
	Réalisé					
Coût des travaux par type de méthode (prix)	Objectif					
	Réalisé					



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de CTE du Massif des Maures

1_2_ Elaboration d'un programme de coupes public-privées

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

Conseil Régional de la Propriété Forestière
Office National des Forêts

Description courte

Le CRPF et l'ONF établissent un programme d'actions de coupes publique-privées-confortement DFCI sur les 5 années à venir sur le territoire.

Description longue

Le Massif des Maures est recouvert à 75 % de forêt, dont 20 % de forêt publique. Depuis quelques années des expérimentations ont été menées afin d'organiser des coupes groupées sur forêt publique et privées, en appui à la DFCI, et en conciliant le calendrier d'exploitation avec celui de la réfection des travaux sur piste DFCI. Ces expériences amènent aujourd'hui le CRPF et l'ONF à établir un plan d'actions planifiant de telles coupes groupées sur les 5 années à venir.

La révision en cours de la Charte Forestière du Territoire du Massif des Maures doit permettre d'inscrire les actions dans les dynamiques actuelles, notamment sur la mobilisation du bois. Le marché du bois d'industrie et bois énergie a retrouvé depuis quelques années une dynamique régionale et il importe de l'accompagner dans un contexte de gestion forestière multifonctionnelle. Dans ce cadre, l'ONF et le CRPF souhaitent proposer de mener une nouvelle action

destinée à nourrir la réflexion des acteurs de la CFT. Il s'agit d'innover dans la planification de la récolte du bois en permettant aux propriétaires publics et aux propriétaires privés de préparer ensemble des programmes de coupes à exploiter et commercialiser en collaboration étroite. Selon les projets, la réglementation de la réserve naturelle nationale de la Plaine des Maures, présente au sein du massif, sera prise en compte en tant qu'espace à fort enjeu de biodiversité.

Les objectifs poursuivis sont nombreux :

- Amélioration de la planification des opérations, permettant en particulier aux propriétaires privés d'augmenter les volumes récoltés grâce à une meilleure préparation et une meilleure mobilisation des petits propriétaires (animation foncière),
- Meilleure anticipation des opérations permettant de mieux les articuler avec la vie du territoire (prise en compte des enjeux environnementaux, d'accueil du public, de sensibilité paysagère, de servitudes diverses, etc.),
- Développement d'une sylviculture conduisant à une véritable amélioration des peuplements tout en limitant l'impact immédiat des coupes réalisées sur des surfaces plus importantes induites par les regroupements,
- Optimisation des opérations de coupes concourant à la mise en sécurité des ouvrages DFCI et à leur efficacité probablement augmentée,
- Amélioration des conditions de travail des entreprises de travaux forestiers grâce à des chantiers plus importants,
- Mise en commun des compétences et des réseaux pour la valorisation des produits.

Concrètement, il est proposé que l'ONF, et le CRPF et l'ASL suberaie varoise collaborent en vue de l'élaboration d'un programme de coupes public-privé à compter de 2021 et sur une période de 3 ans. Les étapes nécessaires à l'élaboration de ce programme comprennent :

- l'analyse des documents de gestion,
- la concertation avec les propriétaires,
- l'élaboration de scénarios de coupes groupées,
- le choix par les propriétaires et leurs gestionnaires d'un scénario,
- la détermination des conditions techniques et administratives des chantiers.

Le livrable de cette action sera un programme détaillé précisant le contenu retenu pour l'opération délimitée, les spécifications techniques, un calendrier des prochaines étapes à suivre pour la mise en œuvre de l'action, les indicateurs de suivi de l'action.

Tags

#organisation #Optimisation #Innovation #production #Pratique agricole durable #agro-écologie #Agriculture et alimentation #Connaissance et protection de la biodiversité et milieux naturels #Eau #nature et biodiversité #Préserver et valoriser le patrimoine du territoire #Préservation de la biodiversité #protection des milieux et des ressources #Renforcer l'emploi #la formation professionnelle et l'économie locale vers des modes de production et des filières durables #Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables #Pratique agricole durable, agro-écologie #Eau, nature et biodiversité #Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources #Renforcer l'emploi, la formation professionnelle et l'économie locale vers des modes de production et des filières durables

Attentes vis à vis du CTE

- accompagner le développement durable du territoire
- contribuer à porter la transition écologique
- être acteur sur le territoire
- créer de l'emploi ou développer une activité économique

CALENDRIER

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
Lancement du plan d'actions										

LES PARTENAIRES ET LEURS ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
Syndicat Mixte du Massif des Maures - Natura 2000	Appuyer la réflexion - Veiller à l'intégration des enjeux biodiversité - Natura 2000 dans la démarche	acquis	démarrage	expertise,ressources
ASL Suberaie varoise	Participer à la réflexion/ animation propriétaires privés	discussion	démarrage	expertise,ressources
intercommunalités du territoire	participer à la réflexion sur la planification vis-à-vis de leur PIDAF	acquis	démarrage	expertise,ressources
Conservatoire Espaces Naturels	Veiller à la cohérence de la planification avec le PNA Tortue Hermann	discussion	démarrage	expertise,ressources

BUDGET PRÉVISIONNEL

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
fonctionnement	coordination étude-travaux	0	10300	0	0
	TOTAL :		10 300€		
	BUDGET TOTAL :	10 300 €			

PLAN DE FINANCEMENT

Type de Financement	Quel Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	Statuts
colfinancement		Autofinancement	0	3710			Validé sans réserve
region		PDR + dossier FEADER	0	3733			Validé sans réserve

Type de Financement	Quel Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	Statuts
		RECFORM M					
europe		FEADER RECFORM M	0	2467			Validé sans réserve
departement		subvention	0	390			Validé sans réserve
		TOTAL :		10 300€			
	FINANCEMENT TOTAL :	10 300 €					

EQUILIBRE BUDGETAIRE

100% complet

BUDGET prévisionnel	10 300€
Financements acquis	10 300 €
Delta	0 €

RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ACTION

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
Création d'emploi (Nombre d'emplois en ETP)	Objectif					
	Réalisé					
Rendu de l'opération de planification (nombre)	Objectif			1		
	Réalisé					



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de CTE du Massif des Maures

2_1_Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sur la commune de Collobrières

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

Description courte

Réalisation d'un outil permettant de mobiliser et sensibiliser tous les acteurs sur les enjeux environnementaux de leur commune.

Description longue

L'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est un outil qui permet de sensibiliser et de mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens sur les enjeux environnementaux de leur commune. C'est aussi un outil qui permet d'avoir une connaissance plus fine de la biodiversité à l'échelle communale. Ces connaissances acquises et ces inventaires ainsi réalisés, permettront de mieux prendre en compte la biodiversité lors de la mise en place des politiques d'aménagement sur la commune.

En 2018, la commune de Collobrières a répondu à l'appel à projet « Atlas de la Biodiversité Communale » lancé par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) parmi 110 candidatures (19 dossiers retenus au total). Collobrières marque donc le début d'une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité à l'échelle communale. Le CEN-PACA a été retenu pour coordonner cet événement et pour faire les inventaires naturalistes. Les autres communes du Territoire des Maures, se tiendront prêtes pour le prochain Appel à Manifestation

d'Intérêt (AMI) concernant les ABC.

La démarche se déroulera de la manière suivante : / Organisation et gouvernance de la démarche

Constitution d'un comité de pilotage réunissant citoyens bénévoles, partenaires éventuels, association concernées, élus et techniciens de la commune, experts universitaires ou indépendants

2/ Définition de la forme et des fonctions du projet d'Atlas

- Recevable par les experts
- Susceptible de se mettre à jour en continu
- Consultable par tous les publics (citoyens, acteurs, scolaires)
- Valorisation/ sensibilisation de la biodiversité
- Enrichir le PLU en ce qui concerne les éléments de biodiversité

3/ Inventaires

- Inventaire de l'avifaune
- Inventaire des lépidoptères
- Inventaire des habitats et plantes vasculaires

4/ Diagnostic du territoire

- Identifier les zones de lacunes pour les données naturalistes et les éradiquer
- Localiser les habitats à fort enjeux et zones menacées ou soumises à des enjeux socio-économiques
- Etablir un plan en faveur de la biodiversité et des indicateurs pour suivre le bon état écologique de la commune
- Projeter et proposer des mesures de gestion adéquate à ces projections

5/ Mobilisation citoyenne

- Inventaires participatifs (x6)
- Sortie avec les élus (x1)
- Conférences (x3)
- Projets pédagogiques (x4)

6/ Restitution des résultats

- Livret synthèse des résultats
- Plan d'action communal
- Conférence et débat

Tags

#connaissance #pédagogie #sensibilisation #mobilisation #dynamique commune
#Connaissance et protection de la biodiversité et milieux naturels #Eau, nature et biodiversité #Préserver et valoriser le patrimoine du territoire #Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources #Améliorer la connaissance, son accès et la capacité à agir de tous les citoyens #Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations

Attentes vis à vis du CTE

Prise en compte et valorisation du patrimoine de la commune pour tous ses acteurs

CALENDRIER

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
Réaliser un Atlas de la Bio diversité Communale										

LES PARTENAIRES ET LEURS ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?

Conservatoire des espaces naturels PACA	être le coordonnateur du projet ainsi qu'un partenaire technique chargé de la validation et de l'intégration des données	acquis	non renseigné	ressources
AFB	subventionner l'ABC	acquis	action réalisée	financeur

BUDGET PRÉVISIONNEL

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
investissement	Diagnostic naturaliste	4082	9523		
fonctionnement	Coordination et implication citoyenne	2263	5281		
fonctionnement	Actions de communication et de restitution	1305	3046		
	TOTAL :	7 650€	17 850€		
	BUDGET TOTAL :	25 500 €			

PLAN DE FINANCEMENT

Type de Financement	Quel Financeur	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	Statuts
autre		Agence Française pour la Biodiversité	6000	14000			Validé sans réserve
colfinanceur		Autofinancement	1650	3850			Validé sans réserve
		TOTAL :	7 650€	17 850€			
	FINANCEMENT TOTAL :	25 500 €					

EQUILIBRE BUDGETAIRE

100% complet

BUDGET prévisionnel	25 500€
Financements acquis	25 500 €
Delta	0 €

RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ACTION

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
Création d'emploi (Nombre d'emplois en ETP)	Objectif					
	Réalisé					
Nombre d'inventaires (nombre)	Objectif					
	Réalisé					
Nombre d'espèces inventoriées lors des relevés naturalistes (Nb d'espèces)	Objectif					
	Réalisé					
nombre d'ateliers (ateliers)	Objectif					
	Réalisé					
Nombre de citoyens impliqués dans le projet (Nombre de membres)	Objectif					
	Réalisé					
Livret synthétique ABC (nombre)	Objectif					
	Réalisé					



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de CTE du Massif des Maures

2_2_Mise en oeuvre de régénération dirigées en faveur du chêne liège

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

Association Syndicat Libre (ASL) de la Suberaie Varoise

Description courte

Mise en place d'un contrat Natura 2000 sur une parcelle de forêt pour la régénération du chêne liège, espèce symbolique du massif, en déclin

Description longue

Objectifs visés par le projet

La régénération de la suberaie est un enjeu majeur pour la conservation des habitats de chêne liège et pour les espèces arboricoles qui y sont associées (entomofaune saproxyliques, chiroptères, oiseaux etc). L'objectif est donc de favoriser la régénération naturelle du chêne liège afin d'améliorer l'état de conservation de la suberaie ayant justifiées en partie la désignation du site Natura 2000 de la plaine et du massif des Maures.

La Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures pourrait accompagner l'action par sa connaissance des milieux, des enjeux de biodiversité et de son expérience en matière de conciliation avec les activités humaines déjà largement présentes sur le territoire de la RNN.

Il s'agit ici d'intervenir sur une parcelle de forêt privée à Quercus suber à Collobrières au niveau de l'ancienne mine au-dessus du Ravin de la Bosque. La majorité de la suberaie est mésophile à cytise velu Ce type de suberaie que l'on trouve le plus souvent dans des endroits frais est très favorable pour une régénération efficace.

Organisation des travaux L'association Syndicale Libre (ASL) de la suberaie varoise réalise ces travaux pour le compte du propriétaire. Les régénérations de chênes lièges ont préalablement été repérées. L'intervention se fera de façon progressive par trouées de 0,25 ha en conservant les bouquets d'arbousiers. Les trouées se feront par débroussaillage manuel d'ouverture en plein. Ces travaux se feront durant l'hiver 2020, avec une repasse en hiver 2022.

Tags

#protection #conservation #Connaissance et protection de la biodiversité et milieux naturels #Eau #nature et biodiversité #Pratique agricole durable #agro-écologie #Agriculture et alimentation #Protéger #restaurer et valoriser les sols #la biodiversité et les écosystèmes #Préservation de la biodiversité #protection des milieux et des ressources #Préserver et valoriser le patrimoine du territoire #Eau, nature et biodiversité #Pratique agricole durable, agro-écologie #Protéger, restaurer et valoriser les sols, la biodiversité et les écosystèmes #Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Attentes vis à vis du CTE

Accompagner le développement durable du territoire Agir et être acteur de la T.E.

CALENDRIER

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
Débroussaillage hivert 2020 et hivert 2022										

LES PARTENAIRES ET LEURS ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
ASL suberaie varoise	débroussailler et créer des trouées	acquis	Hiver 2020, débroussaillage	financeur,ressources
Syndicat Mixte du Massif des Maures	Aider au montage du dossier et suivi de la régénération	acquis	Débroussaillage à l'hiver 2019/2020	expertise,ressources

BUDGET PRÉVISIONNEL

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
investissement	repérage + travaux régénération	0	30615		
	TOTAL :		30 615€		
	BUDGET TOTAL :	30 615 €			

PLAN DE FINANCEMENT

Type de Financement	Quel Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	Statuts
autre		Natura 2000	0	8676	0	5713	Validé sans réserve
europe		FEADER - Natura 2000	0	9783	0	6443	Validé sans réserve
		TOTAL :		18 459€		12 156€	
	FINANCEMENT TOTAL :	30 615 €					

EQUILIBRE BUDGETAIRE

100% complet

BUDGET prévisionnel	30 615€
Financements acquis	30 615 €
Delta	0 €

RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ACTION

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
Création d'emploi (Nombre d'emplois en ETP)	Objectif					
	Réalisé					
Nombre de chêne liège à l'ha (Nombre/ha)	Objectif					
	Réalisé					



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de CTE du Massif des Maures

2_3_Gestion des espèces d'arbres non indigènes (NNT)

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et SMMM

Description courte

Région test du projet Interreg ALPTREES qui vise à améliorer la gestion des espèces d'arbres non indigènes (NNT)

Description longue

Région test du projet Interreg ALPTREES qui vise à améliorer la gestion des espèces d'arbres non indigènes (NNT) dans les Alpes en tenant compte des avantages et des risques de caractère invasif actuels et futurs dans un contexte de changement climatique.

Le projet ALPTREES a pour objectif d'assurer une gestion durable des espèces arborées non-indigènes (NNT) dans le cadre du changement climatique.

Pour une synergie de territoire, la réserve naturelle nationale de la Plaine des Maures, présente au sein du massif, constitue également un partenaire de référence et un espace à fort enjeu de biodiversité dont la réglementation est à prendre en compte.

Il est ainsi attendu comme livrables du projet :

- des recommandations de gestion pour les NNT dans différents scénarios climatiques et économiques, grâce à l'organisation de réunions des parties prenantes et des notes de synthèse récoltées dans les régions test des partenaires;
- un guide sur les enseignements tirés des retours d'expériences et des actions pilotes transnationales relatives aux meilleures pratiques de gestion afin de tester leur efficacité in situ.
- un site Web « forum ouvert - connaissance ALPTREES », où une base de données ouverte reliée à wikialps.eu, contribuera au transfert optimal de connaissances transnational et interdisciplinaire

. Dans le massif des Maures, un certain nombre de parcelles expérimentales ont été mises en place avec des essences exotiques non indigènes, il paraît intéressant d'en récolter les résultats obtenus : • face au changement climatique en cours • dans un scénario de remontées des étages de végétation dans l'arc alpin

Tags

#alptrees #gestion arbres non indigènes #Connaissance et protection de la biodiversité et milieux naturels #Eau #nature et biodiversité #Protéger #restaurer et valoriser les sols #la biodiversité et les écosystèmes #Préservation de la biodiversité #protection des milieux et des ressources #Eau, nature et biodiversité #Protéger, restaurer et valoriser les sols, la biodiversité et les écosystèmes #Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Attentes vis à vis du CTE

Préserver & restaurer les fonctionnalités du Massif en matière de biodiversité et de paysage

CALENDRIER

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
Gestion des espèces d'arbres non indigènes (NNT)										

LES PARTENAIRES ET LEURS ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
SMMM	Recueil des parcelles expérimentales instaurées dans le Massif	discussion	Construire la convention partenariale en amont de l'étude	expertise
CEREMA	Répertorier les essences introduites et en analyser la typologie de station	discussion	Construire la convention partenariale en amont de l'étude	expertise
FEDER	Suivre l'étude et subventionner pour partie	discussion	obtenir les subventions	financeur

BUDGET PRÉVISIONNEL

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
fonctionnement	Etude	0	15000		
	TOTAL :		15 000€		
	BUDGET TOTAL :	15 000 €			

PLAN DE FINANCEMENT

Type de Financement	Quel Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	Statuts
cerema		Chargé de service public	0	2250			Validé sans réserve
europe		Institut forestier autrichien - FEDER	0	12750			Validé sans réserve
colfinancier		SMMM	0	0			Validé sans réserve
		TOTAL :		15 000€			
	FINANCEMENT TOTAL :	15 000 €					

EQUILIBRE BUDGETAIRE

100% complet

BUDGET prévisionnel	15 000€
Financements acquis	15 000 €
Delta	0 €

RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ACTION

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
Création d'emploi (Nombre d'emplois en ETP)	Objectif					
	Réalisé					
Parcelles expérimentales (nombre décimal)	Objectif					
	Réalisé					
Analyse des résultats obtenus (Etat des lieux	Objectif					
	Réalisé					

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
)						
	Réalisé					
Rendu de l'étude aux pouvoirs publics associés	Objectif					
	Réalisé					



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de CTE du Massif des Maures

2_4_Chantier d'arrachage de la Jussie à grandes fleurs

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

Communauté de Communes Coeur du Var

Description courte

Stopper la prolifération de la jussie à grande feuille sur le cours d'eau Aille, affluent de l'Argens, par des travaux d'arrachage

Description longue

Mise en place d'un contrat Natura 2000 sur le cours d'eau de l'Aille qui traverse la RNN de la Plaine des Maures. Stopper la prolifération de la jussie à grande fleur, classée parmi les espèces végétales exotiques envahissantes majeures. Sa gestion en milieux naturels est prioritaire. Les travaux d'arrachage dans le lit mineur du cours d'eau seront exclusivement manuels et se dérouleront lors des périodes d'assecs. Ils seront programmés en 3 phases de juin à septembre 2020, 2021 et 2022.

Tags

#écosystème #protection #Restauration #Connaissance et protection de la biodiversité et milieux naturels #Eau, nature et biodiversité #Protéger, restaurer et valoriser les sols, la biodiversité et les écosystèmes #Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources #Limiter la consommation

d'espaces

Attentes vis à vis du CTE

Restauration des écosystèmes et des fonctionnalités du massif des Maures.

CALENDRIER

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
Arrachage manuel de juin à septembre 2020, 2021, 2022										

LES PARTENAIRES ET LEURS ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
CCCV	réaliser les travaux de contention (voire d'élimination) de la jussie	discussion	lancement du marché public pour l'arrachage	financier
RNN Plaine des Maures	Réaliser les travaux au niveau du gué de Reillane et continuer les efforts d'arrachage après les 3 années d'arrachage pris en charge par la CCCV	acquis	Travaux au niveau du gué de Reillane	financier,ressources
Syndicat Mixte du Massif des Maures	appuyer et suivre la démarche (Contrat Natura 2000)	acquis	démarrage	expertise,ressources

BUDGET PRÉVISIONNEL

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
fonctionnement	Arrachage de la jussie manuellement sur 3 ans	0	16683	16683	16683
fonctionnement	transport, stockage et traitement des déchets de jussie résultants de l'arrachage	0	1867	1867	1867
	TOTAL :		18 550€	18 550€	18 550€
	BUDGET TOTAL :	55 650 €			

PLAN DE FINANCEMENT

Type de Financement	Quel Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	Statuts
autre		FEADER-Contrat Natura 2000	0	11073	8601	6481	Validé sans réserve
europa		FEADER-Contrat Natura 2000	0	12487	9699	7309	Validé sans réserve
		TOTAL :		23 560€	18 300€	13 790€	
	FINANCEMENT TOTAL :	55 650 €					

EQUILIBRE BUDGETAIRE

100% complet

BUDGET prévisionnel	55 650€
Financements acquis	55 650 €
Delta	0 €

RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ACTION

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
Création d'emploi (Nombre d'emplois en ETP)	Objectif					
	Réalisé					
Baisse de la surface occupée par la jussie d'année en année (non renseigné)	Objectif					
	Réalisé					



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de CTE du Massif des Maures

2_5_Stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes EVEE

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

Syndicat Mixte du Massif des Maures

Description courte

Déclinaison de la stratégie régionale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes à l'échelle du massif, prioriser les interventions

Description longue

La perte de biodiversité comme nous la connaissons aujourd'hui est en partie dû aux espèces exotiques envahissantes qui sont souvent compétitives par rapport aux espèces autochtones et qui banalisent certains habitats patrimoniaux tels que les ripisylves, les bords de ruisseaux ou encore les suberaies. En région PACA, 6% de la flore est considérée comme potentiellement envahissante ou envahissante (Terrin et al, 2013)

Description détaillée du projet

Face à cette problématique, de nombreux engagements internationaux et européens ont permis la consolidation de la réglementation et la parution de la stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes (EVEE). La stratégie régionale relatives aux EVEE en PACA a été rédigée en 2014 et contient une liste des EVEE et EVEE potentielles ainsi qu'un plan d'action (priorité de

gestion etc). Cette stratégie peut facilement être déclinée à l'échelle locale :

1. Dresser un inventaire : établir la liste des espèces exotiques envahissantes à l'échelle du massif des Maures et des enjeux de conservation propres au site.
2. Dresser un inventaire des actions qui ont déjà été menées.
3. Cartographier les EVEC et les enjeux.
4. Cartographier les priorités de gestion en adéquation avec les enjeux du territoire et le contexte local et supra-territorial
5. Mise en place d'actions de contention ou d'élimination via des contrats Natura 2000 par exemple ou autres financements (agence de l'eau etc).

Tags

#restaurer #envahissantes #stratégie #Connaissance et protection de la biodiversité et milieux naturels #Eau, nature et biodiversité #Protéger, restaurer et valoriser les sols, la biodiversité et les écosystèmes #Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources #Limiter la consommation d'espaces

Attentes vis à vis du CTE

déployer les actions. Restaurer des écosystèmes et des fonctionnalités du massif.

CALENDRIER

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
Inventaire bibliographique et terrain										

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
réaliser une cartographie à l'échelle du massif des Maures										
réaliser un plan d'actions à l'échelle des Maures										

LES PARTENAIRES ET LEURS ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
Syndicat Mixte du Massif des Maures	Réaliser le travail d'inventaire et de cartographie en fonction de ses capacités et l'aide du CBNMed	acquis	dresser un inventaire des données déjà existantes à l'échelle du massif	expertise,ressources
ASL Suberaie varoise	Participer à la réflexion/ animation propriétaires privés	adiscuter	démarrage	ressources
Conservatoire Botanique méditerranéen	appuyer la démarche	acquis	démarrage	expertise
Intercommunalités	participer/appuyer la démarche - faire remonter observation terrain	discussion	démarrage	ressources

BUDGET PRÉVISIONNEL

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
fonctionnement	inventaires, cartographie, plan d'action	0	6081		
	TOTAL :		6 081€		
	BUDGET TOTAL :	6 081 €			

PLAN DE FINANCEMENT

Type de Financement	Quel Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	Statuts
europe		FEADER - Natura 2000	0	1394			Validé sans réserve
autre		FEADER + service civique	0	4045			Validé sans réserve
acteursocioeco		Autofinancement	0	642			Validé sans réserve
		TOTAL :		6 081€			
	FINANCEMENT TOTAL :	6 081 €					

EQUILIBRE BUDGETAIRE

100% complet

BUDGET prévisionnel	6 081€
Financements acquis	6 081 €
Delta	0 €

RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ACTION

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
Création d'emploi (Nombre	Objectif					

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
d'emplois en ETP)						
	Réalisé					
Nombre de cartes réalisées (Nombre)	Objectif					
	Réalisé					
	Objectif					
	Réalisé					
Nombre de chantiers d'arrachage planifiés (nombre)	Objectif					
	Réalisé					



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de CTE du Massif des Maures 2_6_Plan de lutte contre le frelon asiatique

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez

Description courte

Détection du frelon asiatique, désinsectisation et suivi des nids, fiches de renseignements numériques

Description longue

Lutter efficacement contre le frelon asiatique au moyen d'un engagement collectif pour l'élaboration d'un protocole de désinsectisation scientifique et respectueux de la biodiversité environnante, locale et fragile. Permettre l'homogénéisation des protocoles de détection, de désinsectisation et de suivi des nids au travers de la mise en place de fiches de renseignement numériques (type application). Le projet s'articule en deux axes :

- Expérimenter les différentes techniques de localisation des nids. Techniques thermique et radio télémétrie, sur le territoire.
- Harmoniser et homogénéiser des protocoles de détection, de désinsectisation et de suivi des nids au travers de la mise en place de fiches de renseignement numériques (type application). Partie 1. Expérimenter et transférer (à des acteurs de terrain) des méthodes de détection fiables et reproductibles sur différents terrains.

A l'heure actuelle, deux expérimentations doivent être mener sur le territoire de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.

Expérimentation a : A l'heure actuelle, l'absence de données homogènes, pouvant permettre un suivi scientifique visant à démontrer l'efficacité d'une stratégie collective pour la lutte contre le frelon asiatique, ne permet pas à l'Etat de se prononcer en faveur du déploiement d'une stratégie de lutte à l'échelle nationale. Des actions sont donc mener localement, l'effort de lutte en est donc limité et assez hétérogène en fonction des territoires concernés par la présence du frelon asiatique. L'ambition de ce projet est donc d'améliorer l'efficacité des plans de lutte collectifs en proposant une méthode harmonisée, rapide et efficace pour la localisation, et la destruction de fait, des nids de frelons asiatiques. Celui-ci est décomposé en trois parties :

- a. Acquisition du savoir-faire
- b. Evaluation de la méthode
- c. Transfert de la technologie

a. Cette étape porte sur l'acquisition du matériel de radio-téléométrie précédemment développé par l'équipe de recherche anglaise (Kennedy et al., 2018). Celle-ci se fait directement auprès de l'équipe de recherche. La méthodologie développée par cette équipe de recherche consiste à attacher des balises émettrices à des ouvrières de frelon asiatique préalablement capturées sur des sites de chasse naturels ou artificiels. Elles sont ensuite relâchées et suivies jusqu'à leurs nids au moyen d'une antenne radio réceptrice. Un transfert de connaissance et de technique est donc nécessaire entre l'équipe de recherche qui a développé ce protocole et le personnel en charge des expérimentations sur le territoire local. Pour ce faire, le déplacement d'un formateur est planifié avant le début des expérimentations.

b. Cette seconde partie vise à évaluer la méthodologie de détection des nids par radio-téléométrie et ce dans différentes conditions de terrain (environnement, météorologie...) sur le territoire.

Afin d'expérimenter ce protocole, des sites de chasse naturels et/ou artificiels connus seront utilisés dans un premier temps. Ils permettront d'équiper les ouvrières de balises émettrices et de déterminer in fine l'emplacement des nids en les suivants. Ces zones d'expérimentations seront de natures diverses afin d'être en mesure de tester l'efficacité du protocole sur des paysages divers et contrastés. In fine cette évaluation a pour but de définir les modalités d'usage de la méthode et du protocole : compétence requises, coûts (en personnel, matériel temps passé, déplacements...). c. Cette partie du projet consiste à élaborer les différents outils de formations et de communication qui seront nécessaires au transfert de ce processus de localisation vers les acteurs de terrain qui seront concernés, ainsi qu'à son déploiement à plus grande échelle. Les documents qui sont ainsi attendus à l'issue de ce projet sont : • Une boîte à outils pour la formation et le transfert de méthodologie (réalisation des documents techniques et pédagogiques accompagnant l'usage (guide pratique ou fiches techniques destinés aux acteurs de terrains). • Des publications et des communications lors de congrès et journées techniques (articles, diaporama de restitution des résultats) destinées aux acteurs de terrain et aux scientifiques.

Ce projet a pris la forme d'un partenariat entre la CCGST, l'ITSAP et l'ADAPI ces dernières étant regroupées sous l'entité UMT PrADE.

Expérimentation b :

La technique est en cours d'évaluation et consiste en une exploration d'espaces végétalisés et pour lesquels il y a une suspicion de présence de nids de frelons. Cette technique d'exploration se fait à l'aide d'un drone équipé avec une caméra thermique et une caméra visuelle. Les images réalisées en vol sont ensuite analysées en post production via des logiciels de reconnaissance et de calcul. In fine ils doivent permettre d'identifier les formes et « points » chauds des images et ainsi localiser géographiquement les emplacements avec suspicion de présence de nids. Cette technique nécessite une accumulation de données importantes dans la mesure où les logiciels mathématiques utilisés sont basés sur de l'intelligence artificielle (IA) et doivent de fait être « éduqués » à la reconnaissance des nids. L'entraînement des logiciels se fait pour qu'ils intègrent les différenciations créées par des lieux de nature différente, par la topographie, la nature de la végétation, la saison, la taille des nids, les conditions d'exploitation variables selon les saisons... La partie terrain de cette expérimentation a eu lieu le 31 octobre 2019. Elle a été axée sur des ruchers présents sur les communes du Plan de la Tour et de Grimaud.

Partie 2. Expérimentation d'une application en développement pour la gestion des nids localisés

Afin de faciliter et d'harmoniser les signalements de présence de nids de frelons asiatiques, il est étudié la possibilité de développer une application (pas de type application smartphone à télécharger, davantage type formulaire en ligne. Pour le Golfe de Saint-Tropez, il a été discuté que : L'application devra être accessible au grand public et permettre le signalement des nids au moyen d'une liste de critères détaillés à remplir. Des photos pourront être ajoutés afin de faciliter encore davantage la validation ou non du signalement. Les personnes souhaitant réaliser un signalement pourront soit :

- Remplir directement le formulaire de signalement en ligne.
- Soit demander directement le déplacement du référent technique communal qui complètera alors directement sur place le formulaire.

Une fois la fiche numérique de signalement complétée, elle sera automatiquement envoyée au référent communal « frelon asiatique/ espèces nuisibles » (si c'est un privé qui a complété la fiche). Celui-ci pourra alors soit :

- Valider le signalement
- Contacter la personne ayant fait le signalement en cas de doute sur l'exactitude de l'espèce signalée. Le référent pourra se déplacer s'il le juge nécessaire. Deux possibilités pourront par la suite s'offrir pour l'éradication du nid si le signalement s'avère correct :
- Soit la commune a décidé de gérer elle-même la question relative à la désinsectisation et au retrait des nids. Dans ce cas, leur utilisation de l'application s'arrête ici.
- Soit la commune a présélectionné, au moyen d'une mise en concurrence réglementaire, un pool de plusieurs entreprises d'extermination des nuisibles qui reçoivent (après validation du référent technique de la commune) le signalement effectué. Les entreprises disposent d'un laps de temps (par exemple 24h) pour envoyer un devis numérique (toujours via l'application) pour l'intervention en fonction des différents critères d'interventions qui apparaîtront sur la fiche de signalement. Le référent reçoit les différents devis et la commune peut ainsi choisir l'entreprise qui interviendra sur ce signalement (en fonction du coût et du délais d'intervention notamment). Il convient de préciser que cette technique permet le travail obligatoire de mise en concurrence qui incombe aux communes dans le cadre de ce type de travaux. De plus, les entreprises présélectionnées le seront au moyen de critères techniques basés dans un premier temps sur les recommandations de l'ITSAP en matière de lutte contre le frelon asiatique. Charte des bonnes pratiques. Suivi et contrôle par le gestionnaire de l'application en concertation avec la collectivité.

Partie 3. Etudier la possibilité de développer une application de signalisation des espèces envahissantes exogènes/exotiques pouvant être présentes sur le

territoire

La gestion des espèces envahissantes exotiques est une mission qui incombe aux collectivités territoriales. Le changement climatique conduit à l'installation et au développement d'espèces devenant « nuisibles » pour la biodiversité locale du territoire envahi. De ce fait, et dans la lignée de l'expérimentation potentielle d'une application de signalisation des nids de frelons asiatiques, la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez n'exclue pas la possibilité d'élargir l'utilisation/ programmation d'une application pour la signalisation de différentes espèces envahissantes exotiques qui sont/seraient présentes sur son territoire.

Tags

#Frelon #nid #signalement #application #Connaissance et protection de la biodiversité et milieux naturels #Eau, nature et biodiversité

Attentes vis à vis du CTE

CALENDRIER

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
Préserver & restaurer les fonctionnalités du Massif en matière de biodiversité et de paysage										
Acquisition du matériel et formation. Expérimentation sur le terrain. Evaluation démarche et réalisation de										

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
documents techniques et pédagogiques										
Cahier des charges. Mise en service de l'application. Communication et retour d'expérience										
Cahier des charges. Création programmation application et mise en service										

LES PARTENAIRES ET LEURS ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
CCGST	Location matériel et suivi du projet	acquis	A valider lors du vote budget de décembre 2019	expertise
Communes	S'engager dans la démarche collective	à discuter	Continuité de la gestion problématique du frelon en interco	ressources
Equipe de recherche anglaise	Vente du matériel nécessaire à l'expérimentation	acquis	Encadrer le partenariat par une Convention	ressources
ITSAP	Organisme assurant l'évaluation et le suivi scientifique du projet	acquis	Encadrer le partenariat par une Convention	expertise

Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
ADAPI	Organisme assurant l'évaluation et le suivi scientifique du projet	acquis	Encadrer le partenariat par une Convention	expertise

BUDGET PRÉVISIONNEL

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
investissement	Acquisition du matériel pour l'expérimentation	0	7000		
investissement	Location du matériel et journée terrain	0	3000		
investissement	Acquisition de l'application	0	0		
fonctionnement	Formaton par équipe de recherche	0	5458		
fonctionnement	Evaluation et animation ITSAP ADAPI	0	16875		
fonctionnement	Documents techniques et communication	0	4000		
fonctionnement	Formation manipulation de l'application	0	0		
	TOTAL :		36 333€		
	BUDGET TOTAL :	36 333 €			

PLAN DE FINANCEMENT

Type de Financement	Quel Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	Statuts
region		Région Sud (notifié)	0	16666			Validé sans réserve
colfinancier		autofinancement	0	19667			Validé sans réserve

Type de Financement	Quel Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	Statuts
		TOTAL :		36 333€			
	FINANCEMENT TOTAL :	36 333 €					

EQUILIBRE BUDGETAIRE

100% complet

BUDGET prévisionnel	36 333€
Financements acquis	36 333 €
Delta	0 €

RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ACTION

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
Création d'emploi (Nombre d'emplois en ETP)	Objectif					
	Réalisé					
Fiche de signalement complétée (nombre décimal)	Objectif					
	Réalisé					
Nids détectés par radio télémétrie (nombre décimal)	Objectif					
	Réalisé					
Nids éradiqués et retirés (nombre décimal)	Objectif					
	Réalisé					



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de CTE du Massif des Maures

3_1_Le Cap Lardier, site de référence pour la restauration post-incendie

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

Description courte

Reconquête post incendie du milieu naturel, suite à l'épisode d'incendie majeur de juillet 2017

Description longue

Le site du Cap Lardier a subi un incendie majeur du 24 au 27 juillet 2017 causant la perte d'un important patrimoine de forêt méditerranéenne sur plus de 500 hectares. Le Parc national de Port-Cros et ses partenaires souhaitent faire de ce site un espace de référence et d'expérimentation pour l'accompagnement de la reconquête post incendie du milieu naturel et des paysages forestiers dans un contexte de changement climatique. Le site du Cap Lardier, et plus généralement celui dit « des trois caps » avec le Cap Taillat et le Cap Camarat est un espace emblématique pour ses paysages littoraux et forestiers et pour la qualité des espaces naturels qu'il présente. Dans cette région du littoral méditerranéen, le changement climatique fait d'ores et déjà subir de fortes contraintes à la végétation et aux écosystèmes, en particulier en raison de l'accroissement des périodes de sécheresse et des canicules estivales.

A la suite des incendies de l'été 2017, de nombreuses questions se posent quant à la restauration des milieux naturels et des paysages de ce site : Faut-il attendre la reconstitution spontanée d'écosystèmes ? En effet la reconstitution spontanée

pourrait entraîner une banalisation des écosystèmes et des paysages et favoriser la sensibilité du milieu aux feux et l'émergence d'espèces opportunistes telles que les résineux.

C'est pourquoi, Le présent projet a pour objectifs de rechercher et de tester les différentes techniques de restauration post-incendie, faisant appel à des solutions « fondées sur la nature » afin de permettre à ce site de retrouver ses qualités dans des délais plus rapprochés, de diminuer la sensibilité aux feux et d'en faire un site de référence à l'échelle régionale en matière de reconstitution d'écosystèmes et des paysages.

Les objectifs du projet se déclinent en 3 axes :

1. Accompagner la régénération de la forêt méditerranéenne post incendie
2. Comprendre et favoriser la résilience des milieux naturels dans le contexte du changement climatique
3. Partager la connaissance et impliquer les populations dans une culture du risque incendie

Tags

#incendie #paysage #ecosystème #reconstitution #Connaissance et protection de la biodiversité et milieux naturels #Eau #nature et biodiversité #Protéger #restaurer et valoriser les sols #la biodiversité et les écosystèmes #Préservation de la biodiversité #protection des milieux et des ressources #Renforcer la résilience du territoire et s'adapter au changement climatique #Lutte contre le changement climatique

Attentes vis à vis du CTE

? Contribuer à porter la transition écologique ? Développer un réseau de partenaires ? Etre acteur sur le territoire ? Participer à l'effet levier, par l'exemplarité et/ou l'éco-pédagogie

CALENDRIER

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
Le Cap Lardier, site de référence pour la restauration post-incendie										

LES PARTENAIRES ET LEURS ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
Conservatoire du Littoral	Propriétaire du Site, s'engage à financer et appuyer la démarche	acquis	Poursuite	financier
Partenaires scientifiques	Participer au suivi scientifique	acquis	Poursuite	expertise
Partenaires publics	Appuyer la démarche et participer au déploiement des résultats	acquis	Poursuite	ressources
Mécénat fondations	Appuyer la démarche et financer	acquis	Poursuite	financier

BUDGET PRÉVISIONNEL

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
investissement	Accompagner la régénération de la forêt méditerranéenne post incendie	124000	32000	2000	
investissement	Comprendre et favoriser la résilience des	101650	56000		

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
	milieux naturels dans le contexte du changement climatique				
fonctionnement	Partager la connaissance et impliquer les populations dans une culture du risque incendie	78500	36500	24500	
fonctionnement	Gouvernance – Coordination du projet	50000	36000	36000	
	TOTAL :	354 150€	160 500€	62 500€	
	BUDGET TOTAL :	577 150 €			

PLAN DE FINANCEMENT

Type de Financement	Quel Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	Statuts
acteursocioeco region		Fondation TOTAL	200000	100000			Validé sans réserve
		Région PACA	10000	10000			Validé sans réserve
autre		Parc National de Port Cros	20000	20000			Validé sans réserve
europe		Maritimo	50000	80000	30000		Validé sans réserve
autre		Conservatoire du Littoral	20000	20000	17150		Validé sans réserve
		TOTAL :	300 000€	230 000€	47 150€		
	FINANCEMENT TOTAL :	577 150 €					

EQUILIBRE BUDGETAIRE

100% complet

BUDGET prévisionnel	577 150€
---------------------	----------

Financements acquis	577 150 €
Delta	0 €

RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ACTION

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
Création d'emploi (Nombre d'emplois en ETP)	Objectif					
	Réalisé					
Nombre de Parcelle expérimentale opérationnelle avec protocoles de suivis (nombre)	Objectif					
	Réalisé					



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de CTE du Massif des Maures

3_2_ Définir les incidences des incendies de forêt sur le ruissellement et le transport solide

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

Définir les incidences des incendies de forêt sur le ruissellement et le transport solide

Description courte

Etude sur le ruissellement, le transport solide et le risque inondation et proposant des actions de réduction de leurs effets.

Description longue

Lors de l'été 2017, le territoire du PAPI Côtier des Maures a été affecté par des incendies de forêt survenus en deux évènements et touchant près de 1800 ha.

Ces incendies d'envergure ont touché des zones d'interface forêt-zone urbanisée où le risque de ruissellement était déjà initialement marqué. Leurs effets sont donc de générer un sur-aléa en amplifiant le ruissellement et le transport sédimentaire.

Les effets sont particulièrement accrus à l'amont de La Londe. Sur Bormes, les secteurs de Bénat, les vallons du Gaspardet et Patelin feront l'objet d'une attention accrue.

L'action est une étude qui vise à identifier les vulnérabilités accrues générées et d'engager des mesures d'atténuation ciblées sur le ruissellement et l'érosion. Elle prendra en considération les actions de RTI (Restauration des Terrains Incendiés) lancées immédiatement après les incendies à l'automne 2017 et analysera l'effet des fascines replantées. Elle s'attachera à établir une prospective et une stratégie de de réduction d'embâcles sur les vallons brûlés. Cette action viendra compléter les actions de réduction du ruissellement proposées dans le PAPI.

Tags

#Action #réduction #ruissellement #foret #incendie #Gestion des risques (inondations...) #Eau, nature et biodiversité #Connaissance et protection de la biodiversité et milieux naturels #Protéger, restaurer et valoriser les sols, la biodiversité et les écosystèmes #Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Attentes vis à vis du CTE

Planifier et gérer la ressource en eau

CALENDRIER

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
Définir les incidences des incendies de forêt sur le ruissellement et le transport solide										

LES PARTENAIRES ET LEURS ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures	Réaliser les études et metre en oeuvre les orientations dans ses travaux défense contre incendies	acquis	C	expertise
Etat	Apporter un soutien financier	acquis	Commencer l'action	financeur
BRGM	Réaliser les études et participer au financement	acquis	démarrage	expertise, financeur

BUDGET PRÉVISIONNEL

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
fonctionnement	Etude du BRGM	0	60000		
	TOTAL :		60 000€		
	BUDGET TOTAL :	60 000 €			

PLAN DE FINANCEMENT

Type de Financement	Quel Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	Statuts
colfinanceur		Soutien financier de la Communauté de Communes MPM	0	15000			Validé sans réserve
acteursocioeco		participation financière du Bureau de recherches géologiques et minières	0	10000			Validé sans réserve

Type de Financement	Quel Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	Statuts
		BRGM					
autre		soutien financier de l'Etat - PAPI	0	25000			Validé sans réserve
region		Région PACA	0	10000			Validé sans réserve
		TOTAL :		60 000€			
	FINANCEMENT TOTAL :	60 000 €					

EQUILIBRE BUDGETAIRE

100% complet

BUDGET prévisionnel	60 000€
Financements acquis	60 000 €
Delta	0 €

RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ACTION

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
Création d'emploi (Nombre d'emplois en ETP)	Objectif					
	Réalisé					
Rendu de l'étude aux pouvoirs publics associés	Objectif					
	Réalisé					
Nombre de recommandations de limitation du transport sédimentaire et des embâcles	Objectif					
	Réalisé					

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
(nombre)						
	Réalisé					



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de CTE du Massif des Maures

3_2_ Définir les incidences des incendies de forêt sur le ruissellement et le transport solide

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

Définir les incidences des incendies de forêt sur le ruissellement et le transport solide

Description courte

Etude sur le ruissellement, le transport solide et le risque inondation et proposant des actions de réduction de leurs effets.

Description longue

Lors de l'été 2017, le territoire du PAPI Côtier des Maures a été affecté par des incendies de forêt survenus en deux évènements et touchant près de 1800 ha.

Ces incendies d'envergure ont touché des zones d'interface forêt-zone urbanisée où le risque de ruissellement était déjà initialement marqué. Leurs effets sont donc de générer un sur-aléa en amplifiant le ruissellement et le transport sédimentaire.

Les effets sont particulièrement accrus à l'amont de La Londe. Sur Bormes, les secteurs de Bénat, les vallons du Gaspardet et Patelin feront l'objet d'une attention accrue.

L'action est une étude qui vise à identifier les vulnérabilités accrues générées et d'engager des mesures d'atténuation ciblées sur le ruissellement et l'érosion. Elle prendra en considération les actions de RTI (Restauration des Terrains Incendiés) lancées immédiatement après les incendies à l'automne 2017 et analysera l'effet des fascines replantées. Elle s'attachera à établir une prospective et une stratégie de de réduction d'embâcles sur les vallons brûlés. Cette action viendra compléter les actions de réduction du ruissellement proposées dans le PAPI.

Tags

#Action #réduction #ruissellement #foret #incendie #Gestion des risques (inondations...) #Eau, nature et biodiversité #Connaissance et protection de la biodiversité et milieux naturels #Protéger, restaurer et valoriser les sols, la biodiversité et les écosystèmes #Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Attentes vis à vis du CTE

Planifier et gérer la ressource en eau

CALENDRIER

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
Définir les incidences des incendies de forêt sur le ruissellement et le transport solide										

LES PARTENAIRES ET LEURS ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures	Réaliser les études et metre en oeuvre les orientations dans ses travaux défense contre incendies	acquis	C	expertise
Etat	Apporter un soutien financier	acquis	Commencer l'action	financeur
BRGM	Réaliser les études et participer au financement	acquis	démarrage	expertise, financeur

BUDGET PRÉVISIONNEL

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
fonctionnement	Etude du BRGM	0	60000		
	TOTAL :		60 000€		
	BUDGET TOTAL :	60 000 €			

PLAN DE FINANCEMENT

Type de Financement	Quel Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	Statuts
colfinanceur		Soutien financier de la Communauté de Communes MPM	0	15000			En attente de validation
acteursocioeco		participation financière du Bureau de recherches géologiques et minières	0	10000			En attente de validation

Type de Financement	Quel Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	Statuts
		BRGM					
autre		soutien financier de l'Etat - PAPI	0	25000			En attente de validation
region		Région PACA	0	10000			En attente de validation
		TOTAL :		60 000€			
	FINANCEMENT TOTAL :	60 000 €					

EQUILIBRE BUDGETAIRE

100% complet

BUDGET prévisionnel	60 000€
Financements acquis	60 000 €
Delta	0 €

RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ACTION

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
Création d'emploi (Nombre d'emplois en ETP)	Objectif					
	Réalisé					
Rendu de l'étude aux pouvoirs publics associés	Objectif					
	Réalisé					
Nombre de recommandations de limitation du transport sédimentaire et des embâcles	Objectif					
	Réalisé					

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
(nombre)						
	Réalisé					



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de CTE du Massif des Maures

3_3_Limiter les ruissellements et l'érosion par la promotion de pratiques agricoles adaptées

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures

Description courte

Accompagnement des viticulteurs vers des pratiques culturales afin de réduire les ruissellements et le transport solide vers les cours d'eau

Description longue

Mettre en place une animation auprès des viticulteurs du territoire afin de les accompagner dans la mise en œuvre de pratiques culturales adaptées pour diminuer les ruissellements et le transport solide vers les cours d'eau ; action menée en coordination avec la Chambre d'Agriculture. Mise en œuvre sur trois ans

Une étude spécifique a été réalisée par la Chambre d'agriculture Var dans le PAPI Argens « Promouvoir des pratiques agricoles adaptées pour limiter le ruissellement et l'érosion » afin de :

- réaliser un diagnostic précis des pratiques culturales de la viticulture
- définir les actions à mettre en œuvre permettant de limiter les ruissellements et le transport solide liés à cette activité dans les cours

d'eau.

L'action consistera à valoriser cette étude menée dans un cadre géographique et économique très similaire afin de la décliner au contexte local. Il s'agira d'identifier par un travail d'animation et de concertation locale, les contraintes spécifiques de la viticulture du bassin des Maures, les secteurs viticoles les plus vulnérables.

En collaboration avec l'association de vignerons locaux (qui regroupe les viticulteurs des 3 communes), un plan d'action sera établi en application des principes généraux de l'étude de la chambre d'agriculture pour la mise en place d'actions dédiées et adaptées au contexte local.

L'animation s'appuiera sur la réalisation de documents de diagnostic telle que la cartographie des bandes enherbées déjà en place et de la ripisylve. Ces techniques seront à mettre en place parallèlement à des mesures d'accompagnement, de formation et de sensibilisation des agriculteurs et autres acteurs impliqués (installation et suivi de parcelles de démonstration par exemple ...). En particulier, le déploiement d'actions telles que limitation du défrichement pour la création de nouveaux vignobles, sens du travail des plantations, mise en place de cultures intermédiaires pièges à nitrates, interdiction de phytosanitaires sur les tournières en cohérence avec le maintien de bandes enherbées seront proposées lors de l'animation. Elle permettra aussi de définir les systèmes d'aide (MAE) susceptibles d'encourager la mise en œuvre des pratiques. Les guides de bonnes pratiques déjà existants seront actualisés en fonction des résultats des ateliers de concertation et distribués.

La concertation avec les exploitants agricoles (via leur représentants) permettra d'évoquer le risque inondation au sens large et pas seulement le lien entre pratiques et ruissellement. Des formations ont déjà été effectuées auprès des exploitants sur les modalités d'entretien de rivières et le maintien des fonctionnalités du milieu hydraulique naturel. Ce point fera également l'objet d'échanges afin d'intégrer les entretiens de berges et les actions de drainage de fossés dans les bonnes pratiques.

L'animation sera coordonnée par l'association des vignerons londais, en concertation avec la CA83 et la CCMPM. C'est le chargé d'étude GEMA de la CCMPM qui sera plus précisément en charge de cette coordination. Pour cette action également, le chargé de mission se rapprochera des animateurs des PAPI

voisins : des actions de restaurations de restanques pour limiter l'érosion sont en cours sur la commune voisine de Cuers (dans la CCMPM, mais sur le bassin du Gapeau) et des actions sont recommandées dans le PAPI des communes du Golfe de Saint-Tropez.

Enfin, une action du CRET (Contrat Régional d'Equilibre Territorial) signé par la CCMPM prévoit également l'acquisition et la remise en culture de restanques (restanques de Saint-Clair sur la commune du Lavandou) qui sera menée en coordination de la présente action. Le réseau PAPI sera un lieu d'échange sur les bonnes pratiques entre activités agricoles et ruissellement.

Tags

#Pratiques culturelles #Actions #Animation #viticulteurs #Gestion quantitative et qualitative de l'eau #Eau, nature et biodiversité #Pratique agricole durable, agro-écologie #Agriculture et alimentation #Protéger, restaurer et valoriser les sols, la biodiversité et les écosystèmes #Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Attentes vis à vis du CTE

Gérer la préservation de la ressource en eau Accompagner le développement durable du territoire Participer à l'effet levier par l'exemplarité

CALENDRIER

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
limiter les ruissellements et l'érosion par la promotion de pratiques agricoles adaptées										

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
S										

LES PARTENAIRES ET LEURS ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
Communauté de communes MPM	Accompagner les acteurs agricoles dans leur démarche environnementale	acquis	Commencer l'action	ressources
Les Vignerons de La Londe	Animer les agriculteurs autour du projet. Mettre en oeuvre les préconisations	acquis	Commencer l'action	ressources
Chambre d'Agriculture du Var	Réaliser les études et accompagner la mise en oeuvre des actions et participer au financement	acquis	Commencer l'action	expertise
Etat	Apporter un soutien financier	acquis	Commencer l'action	financier
Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur	Apporter un soutien financier	acquis	Commencer l'action	financier

BUDGET PRÉVISIONNEL

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
fonctionnement	Intervention de la Chambre d'Agriculture	0	40000		
	TOTAL :		40 000€		
	BUDGET TOTAL :	40 000 €			

PLAN DE FINANCEMENT

Type de Financement	Quel Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	Statuts
autre		PAPI	0	20000			Validé sans réserve
cofinanceur		Soutien financier de la Communauté de Communes MPM	0	20000			Validé sans réserve
		TOTAL :		40 000€			
	FINANCEMENT TOTAL :	40 000 €					

EQUILIBRE BUDGETAIRE

100% complet

BUDGET prévisionnel	40 000€
Financements acquis	40 000 €
Delta	0 €

RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ACTION

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
Création d'emploi (Nombre d'emplois en ETP)	Objectif					
	Réalisé					
Nombre de viticulteurs associés à l'animation (nombre décimal)	Objectif					
	Réalisé					
Nombre de	Objectif					

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
réunions et de séances d'échanges et de formation tenues (nombre décimal)						
	Réalisé					



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de CTE du Massif des Maures

3_4_Réhabilitation du réseau d'eau et des captages des vallons du Counillier et de l'Argentière à des fins d'irrigation, sur la commune des Mayons

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

Communauté de Communes Coeur du Var

Description courte

Remise en fonction d'un réseau d'eau permettant l'alimentation des parcelles agricoles à vocation maraîchères, meilleure répartition volumes

Description longue

La Communauté de Communes Cœur du Var (CCCV) a identifié comme intérêt communautaire le renforcement des filières agricoles sur son territoire. Ce renforcement passe à la fois par la mise en place de partenariats avec les représentants du monde agricole, et par l'initiation d'une reconquête du foncier agricole au sein des onze communes. Pour une synergie de territoire, la réserve naturelle nationale de la Plaine des Maures constitue également un partenaire de référence sur la conciliation des activités humaines avec les enjeux de biodiversité. Selon les projets, sa réglementation doit être prise en compte.

La présente action consiste à remettre en fonction un réseau d'eau permettant l'alimentation des parcelles agricoles à vocation maraîchères.

Un ancien réseau d'approvisionnement en eau potable, construit en 1936, capte

trois sources dans les vallons du Councillier et de l'Argentière, au sud de la commune des Mayons. Il n'est plus utilisé aujourd'hui pour l'eau de ville.

Initialement l'eau provenant des captages existants dont les sources sont dans le massif permettait d'alimenter des de nombreuses parcelles (terrains d'exploitants agricoles et jardins familiaux) au lieu dit les Lonnes. La diminution du débit du ruisseau a poussé un maraîcher de la commune des Mayons à arrêter son activité agricole de manière anticipée.

Ce manque d'eau est imputable à la sécheresse, mais aussi au mauvais état du réseau d'approvisionnement.

La CCCV porte donc le projet de remettre en état ce réseau d'approvisionnement à des fins d'irrigation, permettant la (re)mise en culture de parcelles à vocation agricole.

Dans un premier temps, le projet de la CCCV est donc faire les réparations nécessaires sur le réseau existant afin d'éviter les pertes d'eau et de garantir un minimum d'eau sur le canal.

La dizaine de branchements qui permet d'irriguer les parcelles est en bon état. L'irrigation est gravitaire.

Les individus dont l'implantation du terrain permet d'être desservis par le canal sont regroupés au sein d'une association de loi 1901 « Association Les Jardins des Lonnes ».

Une fois « réparé », l'entretien de ce réseau reviendra à la commune.

Dans un second temps, il s'agit de sécuriser les sources et les captages, sans toutefois créer de nouveaux prélèvements d'eau. Cette seconde étape nécessitera une étude approfondie (loi sur l'eau...) et le dépôt d'autorisations spécifiques.

Objectifs :

- Travaux de réhabilitation des drains et conduites d'eau ;
- Réouverture et connexion de la conduite de la chambre de distribution au canal d'irrigation ;

- Installation d'un compteur d'eau.

Phasages :

Dans une première phase, la réalisation d'un état des lieux du réseau est proposée : visite de terrain avec des référents locaux pour établir précisément sa structure et son fonctionnement, ainsi qu'un curage et une inspection avec caméra dans les conduites.

Résultats attendus : • Cartographie précise du réseau existant ; • Vision précise des travaux à réaliser pour améliorer le réseau ; • Prévisionnel d'amélioration du débit. • Identification des parcelles en friches mobilisables à proximité des réseaux de canaux identifiés ;

La deuxième phase, opérationnelle, consiste en la réalisation des travaux nécessaires à la remise en état des conduites aujourd'hui détériorées, en vue de remettre en culture les friches agricoles situées à proximité du réseau.

Tags

#travaux #réseaux #eau #culture #Gestion quantitative et qualitative de l'eau #Eau #nature et biodiversité #Economiser et améliorer la qualité des ressources en eau #Préservation de la biodiversité #protection des milieux et des ressources #Eau, nature et biodiversité #Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Attentes vis à vis du CTE

CALENDRIER

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
Diagnostic du réseau, planning des travaux, mobilisation des partenaires										

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
s, travaux de réhabilitation										
Renouvellement des conduites. Réhabilitation des captages existants										

LES PARTENAIRES ET LEURS ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
CCCV	Réaliser les travaux nécessaires à la réhabilitation du réseau d'eau des Lonnes	acquis	marché de travaux. Marché diagnostic. Travaux préparatoires au marché	expertise
Commune des Mayons	Assurer la maîtrise foncière de la nouvelle canalisation. Entretien du réseau	acquis	Poursuite	ressources
Association du canal du Jardin des Lonnes	Faire une utilisation conforme de l'eau, participer à l'entretien du canal	acquis	dès la fin de réalisation des travaux	ressources

BUDGET PRÉVISIONNEL

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
investissement	Diagnostic de l'état du réseau	0	21472		
investissement	Réalisation des travaux de remise en état	0	0	38528	
fonctionnement	Pilotage du projet	0	1500	1500	

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
	TOTAL :		22 972€	40 028€	
	BUDGET TOTAL :	63 000 €			

PLAN DE FINANCEMENT

Type de Financement	Quel Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	Statuts
autre		FSIPL (Contrat de ruralité)	0	0	31500		Validé sans réserve
colfinancier		Autofinancement	0	31500			Validé sans réserve
		TOTAL :		31 500€	31 500€		
	FINANCEMENT TOTAL :	63 000 €					

EQUILIBRE BUDGETAIRE

100% complet

BUDGET prévisionnel	63 000€
Financements acquis	63 000 €
Delta	0 €

RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ACTION

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
Création d'emploi (Nombre d'emplois en ETP)	Objectif					
	Réalisé					
Remise en culture des	Objectif					

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
parcelles (n)						
	Réalisé					
Optimisation de la ressource en eau (m3?)	Objectif					
	Réalisé					



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de CTE du Massif des Maures

4_1_Réflexion-stratégie de plantation de vergers d'amandiers

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

Compagnie des Amandes

Description courte

Accompagner les exploitants agricoles dans la démarche de plantation de vergers d'amandiers certifiés HVE

Description longue

Ce projet entre dans le cadre des activités de la Compagnie des Amandes, qui apporte à des exploitants agricoles plantant des amandiers une solution complète de : • Financement des vergers • Conseils techniques, formation et suivi des vergers, • Outil industriel de première transformation et débouché commercial. Ce projet est présenté en détail sur le site : <https://compagniedesamandes.com> La Compagnie des Amandes propose de planter des vergers d'amandiers sur du foncier communal ou privé, dans un modèle économique de commerce équitable qui permet de rémunérer l'exploitant agricole dès la plantation et sans attendre la récolte, qui n'intervient que la 4ème année. Tous ces vergers seront certifiés « Haute Valeur Environnementale » (certification environnementale de niveau 3), sans herbicide, avec un périmètre Bio et un système d'irrigation enterré très économe de la ressource en eau. In fine ce projet a pour objectifs de :

? Réintroduire dans les Maures une espèce endémique qui

n'est plus cultivée,

? Favoriser la biodiversité dans le cadre d'une agriculture respectueuse de l'environnement et des agents pollinisateurs,

? Réduire la consommation en eau par des systèmes enterrés et pilotés par ordinateur

? Créer de l'emploi durable et non délocalisable autour d'une filière à forte valeur ajoutée

? Retrouver un paysage diversifié par la réintroduction de l'amandiers, par ailleurs excellent pare-feu.

Le projet est extrêmement coûteux (environ 25 000€ / ha étalés sur 5 ans, hors matériel agricole) mais sera intégralement financé par des ressources privées (emprunts bancaires et autofinancement du porteur du projet), sans solliciter de financement des communes concernées. Il nécessite donc -pour pouvoir être rentable- une sélection rigoureuse du foncier et des exploitants, et devra se dérouler selon les étapes suivantes :

- Phase préalable : identification du foncier disponible :

Contraintes du foncier recherché : minimum 10 ha par verger pour assurer la rentabilité, accès à l'eau (par borne à pression, ou forage à réaliser), sol compatible avec la culture de l'amandier, pas de pentes trop fortes.

- Pour le foncier public : analyse sur cartes, par les différentes équipes municipales, des surfaces agricoles disponibles (hors zones classées « Espace Boisé Classé ») dans le domaine public

- Pour le foncier privé : lancement d'un « Appel à Projet » par les journaux municipaux et Var Matin, informant les propriétaires fonciers de la possibilité de valoriser leurs terrains autour de ce projet

Création d'un Comité de Pilotage auquel sera présenté tout le foncier identifié

avant analyse de faisabilité. Pour une synergie de territoire, la réserve naturelle nationale de la Plaine des Maures (59 km²) constitue notamment un partenaire de référence et un espace à fort enjeu de biodiversité à prendre en compte.

- Phase 2 : Validation agronomique :

La Compagnie des Amandes s'engage à réaliser les études de faisabilité agronomique par ensemble cohérent d'au moins 10 Ha, publics, privés, ou un mix des deux. Ces études comprendront notamment :

- Etudes météo avec notre partenaire Weather Measures pour vérifier la pluviométrie, l'ensoleillement et le risque de gel hivernal.
- Etudes géologiques et cartographie
- Etudes des sols et analyse en laboratoire
- Etude préalable d'irrigation dans le cadre de notre partenariat avec la Société du Canal de Provence.
- Analyse du précédent cultural

A l'issue de ces études de faisabilité, la Compagnie des Amandes réalisera une « Fiche de Synthèse », qui sera présentée pour validation au GRCETA (<https://www.grceta.fr/>), puis au Comité de Pilotage.

- Phase 3 : Validation économique

La Compagnie des Amandes s'engage à réaliser les études de faisabilité économique pour tous les projets ayant été validés en phase 2 sur le plan agronomique. Cela passe notamment par :

- Détermination de la valeur locative en fonction de l'Arrêté Préfectoral des Baux Ruraux
- Analyse des coûts d'accès à l'eau et autres charges d'exploitation
- Analyse des investissements nécessaires : préparation des sols, plants, surtroncs, clôtures, matériel d'irrigation et matériel agricole

Ces éléments permettront de créer un dossier bancaire afin de solliciter un crédit au bénéfice de la future société d'exploitation auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur.

- Phase 4 : Sélection et installation des exploitants

Lorsque le dossier de chaque verger sera validé sur le plan agronomique et économique, nous sélectionnerons les exploitants à l'aide de la Chambre Régionale d'Agriculture et des Jeunes Agriculteurs.

Le principe est d'installer au maximum des jeunes agriculteurs dans de bonnes conditions de sécurité pour eux : ils restent indépendants mais sur une exploitation financée, avec un itinéraire technique adapté à chaque condition pédo-climatique, un soutien agronomique et un débouché commercial. Les plantations se faisant pendant l'hiver, les créations des sociétés d'exploitation et l'installation des exploitants doivent être réalisées l'automne prochain.

Tags

#amandes #exploitants #foncier #accompagnement projet #Circuits courts agricoles #Agriculture et alimentation #Pratique agricole durable #agro-écologie #Renforcer l'emploi #la formation professionnelle et l'économie locale vers des modes de production et des filières durables #Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables #Réduire les émissions de GES et atténuer le changement climatique #Lutte contre le changement climatique #Pratique agricole durable, agro-écologie #Renforcer l'emploi, la formation professionnelle et l'économie locale vers des modes de production et des filières durables

Attentes vis à vis du CTE

Accompagner un développement de qualité de la filière Amandes. Participer à l'effet levier par l'exemplarité

CALENDRIER

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
Création de vergers d'amandiers « Haute Valeur environnementale » dans le massif des Maures										
Identification du foncier										
validation agronomique										
Validation économique										
instruction bancaire										
création de sociétés d'exploitation										
Plantations										
Exploitation										

LES PARTENAIRES ET LEURS ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
Mairies	Identifier sur cartes le foncier communal agricole	adiscuter	Informers les mairies	ressources
Compagnie des Amandes	Validation agronomique des vergers	acquis	Cartographie des parcelles	expertise

Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
Compagnie des Amandes	Validation agronomique des vergers	acquis	Projets validés agronomiquement	expertise
Compagnie des Amandes	Financement des plantations	acquis	Projets validés économiquement	financeur

BUDGET PRÉVISIONNEL

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
investissement	Etude de faisabilité	0	1500		
investissement	Plantations	0	0	60000	
investissement	Matériel irrigation	0	0	90000	
fonctionnement	Exploitation :	0	0	45000	45000
	TOTAL :		1 500€	195 000€	45 000€
	BUDGET TOTAL :	241 500 €			

PLAN DE FINANCEMENT

Type de Financement	Quel Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	Statuts
acteursocioco		Investissements	0	1500	150000	0	Validé sans réserve
acteursocioco		Exploitation	0	0	45000	45000	Validé sans réserve
		TOTAL :		1 500€	195 000€	45 000€	
	FINANCEMENT TOTAL :	241 500 €					

EQUILIBRE BUDGETAIRE

100% complet

BUDGET prévisionnel	241 500€
Financements acquis	241 500 €
Delta	0 €

RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ACTION

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
Création d'emploi (Nombre d'emplois en ETP)	Objectif				3	
	Réalisé					
Nombre de projets (nombre décimal)	Objectif					4
	Réalisé					
Hectares HVE (nombre décimal)	Objectif					60
	Réalisé					
Superficie de foncier repérée (Ha)	Objectif					
	Réalisé					
Nombre d'études de faisabilité agronomique (nombre)	Objectif					
	Réalisé					
Nombre d'études de faisabilité économique (nombre)	Objectif					
	Réalisé					



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de CTE du Massif des Maures

4_2_ Réflexion sur la faisabilité d'un Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine «Châtaigne des Maures».

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

syndicat des producteurs de châtaignes, en lien avec la Chambre Régionale d'agriculture PACA

Description courte

Un Signe d'Identification de Qualité et d'Origine permettrait d'améliorer la valeur ajoutée de la châtaigne.

Description longue

Un signe de qualité permet généralement d'améliorer la valorisation d'un produit tout au long de la chaîne de valeur d'un produit agricole. La châtaigne des Maures est un produit très recherché car bénéficiant localement d'une notoriété importante : les fêtes des châtaignes attirent entre 50 000 et 60 000 personnes sur le massif des Maures pendant le mois d'octobre. La châtaigne est une activité complémentaire pour des agriculteurs ou des pluriactifs. D'un premier regard il semble que ce produit peut répondre aux attentes de l'INAO pour la qualité, la notoriété, l'antériorité et le terroir. Il semble que les freins à un projet de labellisation sous SIQO se situe plutôt au niveau de la quantité produite aujourd'hui et du potentiel de production demain.

1 – étape 1 : Action collective : Rencontres thématiques d'échanges d'expertise :

5 jours Echanges coordonnés par la Chambre régionale d'agriculture entre différents organismes agricoles (organismes de défense et de gestion, syndicat, associations, etc) autour des problématiques sur les SIQO. Ces thématiques permettent pour le SPCV d'échanger avec d'autres organismes afin de bénéficier d'une expertise partagée.

2. étape 2 : Volet technique – étude de faisabilité technique de la mise en place d'un SIQO pour la châtaigne des Maures. Acquérir des informations sur la filière actuelle : Pour la partie technique, il y a besoin d'acquérir des informations sur la filière actuelle, autant en termes productifs qu'économiques :

- Volumes produits, prix de vente, modalités de vente des différents acteurs (producteurs, marchands, transformateurs), points de vente, prix de vente, BIO. -évaluation du temps et du cout de production des châtaignes (et de la transformation et de la commercialisation).
- Volumes de châtaignes importées.
- potentiel de production : évolution du verger, plantations et perspectives.
- intérêt pour ce type de démarche, questionnements que cela suscite. => entretiens individuels anonymisés en élargissant aux non adhérents du SPCV, en essayant d'être le plus exhaustif possible.

Etude de faisabilité d'une SIQO Châtaigne du Var • Benchmarking de démarches d'AOP/IGP afin de comparer avec la filière châtaigne - Budget d'ODG « voisines » : Contributions des producteurs, types de marchés, construction historique, amélioration de la valorisation, cout de la labellisation. • Création d'un budget prévisionnel pour une ODG châtaigne 3 – étape 3 : Animation d'un groupe de castanéiculteurs sur la création d'un SIQO et la valorisation de la châtaigne Organisation de 2 réunions : « Comment mieux valoriser mes châtaignes ? » : ? Sur Collobrières et les Mayons. ? Suite à ces réunions, d'autres réunions collectives pourront être définies. Restitution du dossier technique auprès de la filière lors de l'AG du SPCV. Besoin de sensibiliser les personnes aux démarches de labellisation.

Tags

#chataigne #signe #valorisation #Qualité #origine #Pratique agricole durable, agro-écologie #Agriculture et alimentation #Préserver et valoriser le patrimoine du territoire #Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Attentes vis à vis du CTE

Développer un Signe de qualité et d'origine de la Chataigne varoise

CALENDRIER

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
Réflexion sur la faisabilité d'un Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine «Châtaigne des Maures».										

LES PARTENAIRES ET LEURS ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
SPCV	Réaliser le projet	acquis	mise en oeuvre	ressources
Région PACA	Subventionner	acquis	financement	financeur
Chambre Régionale d'agriculture PACA	Coordination des échanges avec les autres organismes sur les SIQO	acquis	mise en oeuvre	ressources

BUDGET PRÉVISIONNEL

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
fonctionnement	Etude de faisabilité & animation	0	15000		
	TOTAL :		15 000€		
	BUDGET TOTAL :	15 000 €			

PLAN DE FINANCEMENT

Type de Financement	Quel Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	Statuts
region		Financement avec du FEADER	0	12000			Validé sans réserve
acteursocioeco		SPCV	0	3000			Validé sans réserve
		TOTAL :		15 000€			
	FINANCEMENT TOTAL :	15 000 €					

EQUILIBRE BUDGETAIRE

100% complet

BUDGET prévisionnel	15 000€
Financements acquis	15 000 €
Delta	0 €

RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ACTION

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
Création d'emploi (Nombre d'emplois en ETP)	Objectif					

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
	Réalisé					
nombre de cas tanéiculteurs concernés (nombre décimal)	Objectif					
	Réalisé					
Nombre de journée d'ateliers (Jours)	Objectif					
	Réalisé					
Nombre d'études de faisabilité économique (nombre)	Objectif					
	Réalisé					



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de CTE du Massif des Maures

4_3_Convertir les pratiques culturelles dans la viticulture

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

Association des Vignerons de La Londe

Description courte

Développer une agriculture vivrière méditerranéenne orientée vers les circuits courts et le tourisme responsable

Description longue

Il s'agit pour l'association des vignerons de La Londe de bénéficier d'un accompagnement de la Chambre d'agriculture du Var pour mettre en place des méthodes plus respectueuses de l'environnement pour :

- protéger le vignoble contre les ravageurs ;
- entretenir et fertiliser les sols. Ce projet vient dans le prolongement d'une action similaire déjà réalisée sur le territoire de la Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez.

L'action se décline en deux axes d'intervention :

Axe 1 : accompagnement de la Chambre d'agriculture à la protection du vignoble contre les ravageurs :

- un suivi phytosanitaire (mildiou, oïdium, tordeuses de la grappe..) afin d'optimiser les traitements et réduire les IFT (Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaires) ; veille sanitaire sur le papillon *Cryptoblabes gnidiella* ; sensibilisation à la surveillance de la flavescence dorée ;

Axe 2 : accompagnement de la Chambre d'agriculture à l'entretien des sols et à la fertilisation :

- promotion des pratiques alternatives au désherbage chimique et de fertilisation organique des sols ;
- accompagnement dans la transition vers la sortie potentielle du glyphosate.

Tags

#accompagnement #pratiques culturales #vignoble #Pratique agricole durable, agro-écologie #Agriculture et alimentation #Connaissance et protection de la biodiversité et milieux naturels #Eau, nature et biodiversité #Protéger, restaurer et valoriser les sols, la biodiversité et les écosystèmes #Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Attentes vis à vis du CTE

Participer à l'effet levier par l'exemplarité Accompagner le développement durable du Territoire

CALENDRIER

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
Convertir les pratiques culturales dans l'agriculture										

LES PARTENAIRES ET LEURS ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
Chambre d'Agriculture du Var	Mener les études et apporter son expertise	acquis	Démarrer les études	expertise
Les Vignerons de La Londe	Mettre en oruvre des nouvelles pratiques culturales	acquis	Démarrer les nouvelles pratiques en 2020	ressources
Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures	Accompagner les acteurs agricoles dans leur démarche environnementale	acquis	Démarrage en 2020	expertise
Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur	Apporter un soutien financier	discussion	Obtenir le soutien financier	financeur
Syndicat Mixte du Massif des Maures - Natura 2000	Veiller à l'intégration des enjeux biodiversité dans la démarche	acquis	démarrage	expertise

BUDGET PRÉVISIONNEL

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
investissement	Petites fournitures et achat de pièges cryptobabes	0	12775		
fonctionnement	Accompagnement de la Chambre d'Agriculture	0	39950		
fonctionnement	Animation et suivi des opérations de piégeage	0	1500		
	TOTAL :		54 225€		
	BUDGET TOTAL :	54 225 €			

PLAN DE FINANCEMENT

Type de Financement	Quel Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	Statuts
acteursocioeco		Association des Vignerons de la Londe	0	1500			Validé sans réserve
acteursocioeco		Chambre d'agriculture du Var	0	7990			Validé sans réserve
colfinancier		Com.Com. MPM	0	17623			Validé sans réserve
region		Région PACA	0	27112			Validé sans réserve
		TOTAL :		54 225€			
	FINANCEMENT TOTAL :	54 225 €					

EQUILIBRE BUDGETAIRE

100% complet

BUDGET prévisionnel	54 225€
Financements acquis	54 225 €
Delta	0 €

RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ACTION

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
Création d'emploi (Nombre d'emplois en ETP)	Objectif					
	Réalisé					
Surfaces concernées par des évolutions de pratiques agricoles (ha)	Objectif					
	Réalisé					

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
	Réalisé					



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de CTE du Massif des Maures

4_4_Projet Alimentaire Territorial

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez

Description courte

La Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez a initié la mise en place d'un ambitieux Projet Alimentaire Territorial pour le Golfe de

Description longue

Introduits par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt en 2014, les PAT visent la mise en place de systèmes alimentaires territoriaux pour « produire et manger local » (voir publication en pièce jointe).

L'intérêt des Projets Alimentaires, se renforce aujourd'hui par un nouvel objectif porté par la loi EGALIM, qui oblige les restaurants collectifs à s'approvisionner avec au moins 50% de produits durables ou sous signe d'origine et de qualité, dont 20 % issus de l'agriculture biologique à partir de 2022. Les territoires agricoles sont en effet très similaires et les interactions ou synergies pourront se développer de façon efficace. Le territoire est rural, mais il est majoritairement viticole (82% de la surface agricole), il est donc fortement dépendant sur les questions alimentaires. Notamment, le maraîchage représente une très faible part de la surface agricole, et la production animale (ovins, caprins) est confidentielle. Pourtant le potentiel de production alimentaire est non négligeable : les plaines

agricoles sont souvent riches, mais assez peu valorisées (friches, prairies), le territoire bénéficie de vastes espaces au fort potentiel pastoral, ou adaptés à des productions arboricole.

Les problématiques foncières (rareté, prix élevés) et hydrauliques (absence d'irrigation, plaines inondables) sont aujourd'hui au cœur des difficultés à résoudre. Pourtant les collectivités et la Restauration hors domicile en général affichent une volonté de domicilier leurs achats et d'en améliorer la qualité.

Ce projet est porté par la Communauté de Communes du Golfe de saint Tropez. Il a vocation dans le cadre de cette fiche du Contrat de Transition Ecologique à s'élargir sur les 3 intercommunalités qui le compose, c'est-à-dire le massif des Maures.

Fin 2018, la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez a souhaité s'engager aux côtés de ses partenaires dans la mise en place d'un projet alimentaire de territoire, pour favoriser la production agricole locale, rapprocher agriculteurs et consommateurs et contribuer à un système alimentaire vertueux. De nombreuses actions étaient déjà engagées par les acteurs du territoire sur le volet foncier, la thématique de la mise en marché, l'éducation à l'alimentation et la lutte contre le gaspillage et la valorisation de déchets. L'objectif du PAT : soutenir ces actions, leur apporter une dimension, une visibilité à l'échelle du Golfe et fédérer les efforts des Communes, de la Chambre d'Agriculture du Var, des établissements scolaires, et ce, avec l'appui de partenaires publics (Département, Région, Etat, Union européenne).

- Le développement de la production agricole locale, en apportant des solutions opérationnelles visant l'optimisation de l'outil de production (espace agricole irrigable, adaptation des pratiques au changement climatique...) Avec l'ambition d'offrir du foncier agricole cultivable aux producteurs potentiels et de gérer les outils nécessaires à sa mise à disposition (outils juridiques et techniques);
- La mise en marché de la production locale, à travers la définition d'un partenariat avec la restauration collective locale et en développant un ou des outils visant à fluidifier l'écoulement de la production locale à destination des habitants et du marché touristique (marque territoriale, outils de communication, application mobile, marchés paysans...)

- Le développement d'un cercle alimentaire « vertueux » à travers l'éducation à l'alimentation dans les écoles, collèges, lycées, la lutte contre le gaspillage alimentaire auprès de tous types de publics et la recherche d'un système de compostage des déchets alimentaires.

Tags

#agriculture vivrière #Circuits courts #Circuits courts agricoles #Agriculture et alimentation #Restauration et alimentation durable #Renforcer l'emploi, la formation professionnelle et l'économie locale vers des modes de production et des filières durables #Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables #Favoriser la consommation et les pratiques responsables

Attentes vis à vis du CTE

déployer et pérenniser les actions, notamment sphère privée. Elargissement de la démarche aux 2 autres intercommunalités.

CALENDRIER

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
Projet alimentaire Territorial										

LES PARTENAIRES ET LEURS ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
Chambre d'Agriculture 83	Identification et reconquête des	acquis	lancement	expertise

Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
	friches			
AUDAT	Mener des actions autour de la sécurisation du foncier agricole & développement d'outils juridiques pour créer les bâtiments nécessaires	acquis	lancement	expertise
AGRIBIO VAR	Développement filières locales adaptées	acquis	lancement	expertise

BUDGET PRÉVISIONNEL

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
fonctionnement	PAT	0	47334	47333	
fonctionnement	Frais salariaux	0	3429	3428	
	TOTAL :		50 763€	50 761€	
	BUDGET TOTAL :	101 524 €			

PLAN DE FINANCEMENT

Type de Financement	Quel Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	Statuts
autre		Aide Nationale AAP PNA	0	24000	24000		Validé sans réserve
region		AAP Projet alimentaire de Territoire	0	20000	20000		Validé sans réserve
colfinancier		Autofinancement	0	6762	6762		Validé sans réserve
		TOTAL :		50 762€	50 762€		
	FINANCEMENT TOTAL :	101 524 €					

EQUILIBRE BUDGETAIRE

100% complet

BUDGET prévisionnel	101 524€
Financements acquis	101 524 €
Delta	0 €

RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ACTION

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
Création d'emploi (Nombre d'emplois en ETP)	Objectif					
	Réalisé					
Nombre d'installations de maraîchers (nombre)	Objectif					
	Réalisé					
Nombre d'établissements scolaires ayant intégré la démarche (nombre)	Objectif					
	Réalisé					



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de CTE du Massif des Maures

5_1_Découvrir et s'émerveiller, comprendre et respecter le massif des Maures

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

Conservatoire du Patrimoine du Freinet

Description courte

Mettre en réseaux les acteurs de l'éducation à l'environnement et au patrimoine et proposer des actions d'éducation et de sensibilisation

Description longue

Mettre en réseaux les acteurs de l'éducation à l'environnement et au patrimoine et proposer des actions d'éducation et de sensibilisation adaptées aux spécificités du massif des Maures et aux enjeux environnementaux actuels et à venir.

Réunir les compétences d'animateurs et de professionnels d'horizons très différents (historien, naturaliste, forestier, artiste, cuisinier, apiculteur, archéologue, castanéiculteur, etc.) pour servir de médiation à la compréhension d'un espace géographique particulier. Il s'agit d'offrir des approches complémentaires sur un territoire, susceptibles de proposer des orientations aux enjeux de développement durable. Autour d'un espace muséographique et de sites d'animation en pleine nature, le projet se concrétise par des animations pédagogiques, des visites commentées, des chantiers de valorisation du patrimoine vernaculaire, des conférences, stages ou ateliers à destination de tout

public.

Il existe d'ores-et-déjà des activités consultables sur des supports imprimés ou numériques (<http://www.conservatoiredufreinet.org/>) : • un guide des activités Jeune Public • un guide des activités pour individuels, groupes et familles

Nous publions également une revue scientifique sur le patrimoine du massif des Maures, la revue Freinet-Pays des Maures. Une partie de son contenu correspond à la publication de conférences proposées au public lors d'une manifestation annuelle que nous organisons depuis 18 ans le dernier samedi de janvier de manière itinérante dans les communes du massif des Maures : les Rencontres Patrimoine et Histoire des Maures.

Tags

#Sensibilisation #Actions #Public #Patrimoine #Sensibilisation et animation de la transition #Services aux territoires et citoyens #Préserver et valoriser le patrimoine du territoire #Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Attentes vis à vis du CTE

Etre acteur de la T.E

CALENDRIER

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
Découvrir et s'émerveiller, comprendre et respecter le massif des Maures										

LES PARTENAIRES ET LEURS ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
--------	-----------------------	--	---	--------

BUDGET PRÉVISIONNEL

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
fonctionnement	Coordination et étude travaux de la sensibilisation et l'éducation à l'environnement	0	146200		
	TOTAL :		146 200€		
	BUDGET TOTAL :	146 200 €			

PLAN DE FINANCEMENT

Type de Financement	Quel Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	Statuts
acteursocioeco		Conservatoire du patrimoine du Freinet	0	81100			Validé sans réserve
colfinancier		Commune de la Garde Freinet	0	30000			Validé sans réserve
departement		Département du Var	0	6200			Validé sans réserve
region		Région PACA	0	8000			Validé sans réserve
etat		Direction Régionale des Affaires Culturelles	0	2500			Validé sans réserve
autre		?	0	14900			Validé sans réserve

Type de Financement	Quel Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	Statuts
acteursocioeco		Mécénat	0	3500			Validé sans réserve
		TOTAL :		146 200€			
	FINANCEMENT TOTAL :	146 200 €					

EQUILIBRE BUDGETAIRE

100% complet

BUDGET prévisionnel	146 200€
Financements acquis	146 200 €
Delta	0 €

RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ACTION

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
Création d'emploi (Nombre d'emplois en ETP)	Objectif					
	Réalisé					
Nombre d'animations menées chaque année auprès des scolaires et périscolaires (Nombre)	Objectif					
	Réalisé					
Nombre d'événements organisés auprès du grand public (Nombre)	Objectif					
	Réalisé					
Nombre de	Objectif					

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
personnes formées et sensibilisées (nombre)						
	Réalisé					



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de CTE du Massif des Maures

5_2_ Education par l'environnement - Ateliers d'éveil par l'environnement

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

Fondation d'entreprise du Golf de Vidauban pour l'environnement

Description courte

Proposer aux enseignants des écoles de Vidauban des ateliers d'éducation par l'environnement construits avec eux.

Description longue

« Education par l'environnement pour retourner à l'école de la nature »

C'est durant l'enfance, que nous construisons notre cadre mental de références. C'est à partir de l'acquisition de ces notions et valeurs que nous évaluerons plus tard ce qui est bon et ce qui est mal. Cependant, ce cadre de référence intègre de moins en moins la nature dans nos quotidiens : Vie citadine, manque d'espaces naturels à proximité du lieu de résidence, changements d'habitudes de vie, manque de temps pour la promenade, jeux d'enfants qui ne se déroulent plus dans la nature mais devant les écrans..... De plus, depuis les années 1980, les arbres et les plantes sont de moins en moins présents dans les paysages extérieurs des dessins animés réduisant ainsi la présence de la nature dans le cadre mental de référence des petits spectateurs. Pourtant, les psychologues et neurologues s'accordent à dire que se trouver dans un espace vert restaure notre attention mentale, réduit notre stress.

Comme l'indique Louise Chawla, psychologue de l'environnement, un enfant qui joue dehors librement et sans contrainte, prend confiance en son corps en se lançant des défis et en testant ses compétences : il gagne en capacité et en autonomie. Le contact avec un environnement naturel stimule l'imagination des enfants et leurs fonctions cognitives et réduit leurs tensions. L'éducation par l'environnement est donc essentielle pour les citoyens en devenir que sont les enfants.

Objectif de nos ateliers

- Eveiller les consciences sur les enjeux de biodiversité,
- Eveiller les consciences sur les services rendus par la nature - purification de l'air, de l'eau, pollinisation, nourriture.....-
- Sensibiliser les scolaires à la biodiversité de leur territoire,
- Participer à leur développement physique,
- Décoder les fonctionnements de la nature pour transmettre ses enseignements aux futurs citoyens de demain. Notre engagement : proposer aux enseignants des écoles primaires de Vidauban des ateliers d'éducation par l'environnement construits avec eux et en collaboration avec le réseau national des Petits Débrouillards Paca dont le crédo est « Aux sciences citoyens ».. Lieux d'animation
- Propriété du Bois de Bouis – Réserve Naturelle de la Plaine des Maures
Ou
- Forêt communale de Vidauban à proximité des écoles.

Organisation des séances

Une journée d'animation par classe (25 enfants en moyenne) – 1 animateur par ½ classe, l'autre ½ classe est prise en charge par l'enseignant. Temps effectif de la séance : 45 mn à 1h par ½ classe

- 5 mn de présentation de l'animateur, la structure et le projet + consignes

-
- de sécurité
- 25 mn activité 1
 - 25 mn activité 2
 - 5 mn de conclusion.

S'ajoute à cela : Aller/retour jusqu'au lieu d'expérimentation – le pique-nique sur place – La récolte d'éléments de valorisation par les élèves, par les enseignants (photos, objets, vidéo, dessins,.....)

Objectifs généraux des séances :

- Découverte, sensibilisation au milieu naturel local
- Notion de pollution et de dégradation du milieu naturel,
- Comprendre l'intérêt et le but de la protection et la préservation de la nature,
- Susciter l'intérêt et la curiosité envers la nature, l'environnement,
- Favoriser une pratique d'observation du terrain et de l'action,
- Initier à un comportement respectueux de l'environnement.

Sur un même thème, différentes activités sont proposées.

Thèmes abordés

Les thèmes abordés seront en maternelle "les cinq" sens et "le vivant-non vivant", en primaire "l'eau/propriété/pollution", "la biodiversité/inventaires/observation", "l'environnement/interaction/chaine alimentaire", "sciences et environnement/identification d'espèces/reproduction/pollinisation", "biomimétisme".

Tags

#education #environnement #Formation, éducation et recherche #Services aux territoires et citoyens #Connaissance et protection de la biodiversité et milieux naturels #Eau, nature et biodiversité #Améliorer la connaissance, son accès et la capacité à agir de tous les citoyens #Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations #Garantir l'équité territoriale, sociale et intergénérationnelle et la diversité culturelle

Attentes vis à vis du CTE

Eduquer les enfants par l'environnement, pour retourner à l'école de la nature.

CALENDRIER

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
Lancement et animations des ateliers										

LES PARTENAIRES ET LEURS ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
Ecole primaire Auguste Carbonel	Construction de ateliers annuels avec le réseau des Petits Débrouillards, assister aux ateliers, faire une production pour la fête de la science ou toute manifestation annuelle scolaire.	acquis	construire les ateliers	ressources
Ecole primaire Henri Michel de Vidauban	Construction des ateliers annuels avec le réseau des Petits Débrouillards, assister aux ateliers, faire une production pour la fête de la science ou toute manifestation annuelle scolaire.	acquis	Lancer les ateliers	ressources
Réseau PACA des Petits Débrouillards	Construction des ateliers annuels avec les enseignants des établissements scolaires. Partager	acquis	Lancer les ateliers	ressources

Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
	son objet social et son approche pédagogique qui consiste à pratiquer les sciences pour les diffuser et s'approprier les savoirs.			
Collège de Vidauban	A discuter	adiscuter	Réunions pendant l'année scolaire 2019/2020	ressources
Cité scolaire de Lorgues	A discuter	discussion	Réunions pendant l'année scolaire 2019/2020	ressources

BUDGET PRÉVISIONNEL

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
fonctionnement	Animation	0	27000	27000	27000
fonctionnement	Animation	0	0	0	27000
	TOTAL :		27 000€	27 000€	54 000€
	BUDGET TOTAL :	108 000 €			

PLAN DE FINANCEMENT

Type de Financement	Quel Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	Statuts
acteursocioeco		Autofinancement FGV	0	27000	27000	27000	Validé sans réserve
acteursocioeco		Autofinancement FGV	0	0	0	27000	Validé sans réserve
		TOTAL :		27 000€	27 000€	54 000€	
	FINANCEMENT TOTAL :	108 000 €					

EQUILIBRE BUDGETAIRE

100% complet

BUDGET prévisionnel	108 000€
Financements acquis	108 000 €
Delta	0 €

RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ACTION

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
Création d'emploi (Nombre d'emplois en ETP)	Objectif					
	Réalisé					
Nombre d'enfants accueillis (enfant)	Objectif					
	Réalisé					
Nombre de journée d'ateliers (Jours)	Objectif					
	Réalisé					



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de CTE du Massif des Maures

5_3_ Réaliser un schéma de liaison entre les itinéraires de randonnées des 3 EPCI

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures

Description courte

Réunir les 3 EPCI dans une démarche de tourisme durable en établissant un schéma global des itinéraires de randonnée

Description longue

Élaborer et schéma de liaison entre les itinéraires de randonnées de chaque territoire du Massif des Maures afin de permettre aux visiteurs une traversée complète du Massif et de réunir ainsi les 3 EPCI dans une démarche commune de tourisme durable.

Les trois communautés de communes réunies au sein du Contrat de Transition Écologique du Massif des Maures ont entrepris chacune des démarches de valorisation de leurs espaces naturels par la mise en place d'un réseau de sentiers de randonnées intercommunal. L'état d'avancement de ces missions est différente d'un territoire à l'autre mais chacune des collectivités convergent vers une même ambition : offrir au public un accès aux espaces naturels construite autour de critères qualitatifs et dans des conditions techniques et juridiques sécurisées.

Le travail effectué par les Communautés de communes, en matière d'activités de pleine nature, permet une mise en valeur environnementale et économique du Massif qu'elles se partagent aujourd'hui sur trois secteurs distincts.

Il reste aujourd'hui, de part la répartition géographique des trois bassins de vie, des secteurs dépourvus d'itinéraires de randonnées qui pourraient être mis en valeur.

Le travail des 3 EPCI consistera à créer une commission de coordination de la randonnées au sein du Massif des Maures.

Chaque EPCI affectera un agent de ses services compétents, à l'étude des liaisons potentielles entre les itinéraires intercommunaux (temps de mission à déterminer).

Le travail, pour partie cartographique, puis pour partie de terrain, s'adossera aux réseaux de sentiers fiabilisés (statuts juridiques confirmés).

Il prendra en compte les axes historiques des sentiers nationaux (GR9 / GR 653 / GR90) et aura pour ambition de proposer à la labellisation des parcours de GR de Pays (Label FFRP).

Une attention particulière sera portée sur les potentialités d'hébergement, de valorisation de sites patrimoniaux et de productions locales.

La valorisation des espaces naturels protégés sera intégrée à l'étude, par la recherche de parcours traversants la Réserve Naturelle de la Plaine des Maures, joyaux du territoire. La complémentarité entre les espaces parcourus sera également une qualité recherchée (territoires littoraux, territoires forestiers et territoires de plaines).

Le Massif des Maures dispose d'une richesse environnementale exceptionnelle que la mise en relation des sentiers de randonnées intercommunaux permettra de mettre en évidence, sachant que la découverte et la connaissance des milieux est un magnifique moyen de sensibiliser la population à la protection des espaces.

Tags

#Massif #Sentiers #randonnée #valorisation des territoires #Tourisme durable #Economie verte et circulaire #Mobilités douces #Mobilités #Préserver et valoriser

le patrimoine du territoire #Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Attentes vis à vis du CTE

Mieux faire connaître ce territoire Accompagner son développement durable

CALENDRIER

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
Réaliser un schéma de liaison entre les itinéraires de randonnées des 3 EPCI										

LES PARTENAIRES ET LEURS ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures	Etudier et proposer la mise en place de liaisons de sentiers	acquis	Commencer l'action	expertise
Communauté de communes Golfe de Saint Tropez	Etudier et proposer la mise en place de liaisons de sentiers	acquis	Commencer l'action	expertise
Communauté de Communes Coeur du Var	Etudier et proposer la mise en place de liaisons de sentiers	acquis	Commencer l'action	expertise
Comité départemental de la randonnée pédestre	Accompagner les EPCI dans leurs réflexions	acquis	Commencer l'action	expertise

BUDGET PRÉVISIONNEL

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
	BUDGET TOTAL :	0 €			

PLAN DE FINANCEMENT

Type de Financement	Quel Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	Statuts
colfinancier		CCMPM	0	0			Validé sans réserve
colfinancier		CCGST	0	0			Validé sans réserve
colfinancier		CCCV	0	0			Validé sans réserve
	FINANCEMENT TOTAL :	0 €					

EQUILIBRE BUDGETAIRE

0% complet

BUDGET prévisionnel	0€
Financements acquis	0 €
Delta	0 €

RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ACTION

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
Création d'emploi	Objectif					

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
(Nombre d'emplois en ETP)						
	Réalisé					
Longueur des itinéraires de liaisons identifiés et fiabilisés (km)	Objectif					
	Réalisé					
Kilométrage total des sentiers par EPCI (km)	Objectif					
	Réalisé					
Nombre de réunions organisées (nombre décimal)	Objectif					
	Réalisé					



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de CTE du Massif des Maures

5_4_Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique du parc de logements privés

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

Agence des politiques énergétiques 83

Description courte

Accompagner et faciliter la rénovation énergétique du parc de logements privés

Description longue

Le service FAIRE est un service d'accompagnement pour faciliter la rénovation énergétique du parc de logements privés. Il permet aux administrés de bénéficier d'un accompagnement technique et d'une ingénierie financière afin de permettre de réduire leur consommation énergétique domestique. Les orientations stratégiques de la mission de conseil/accompagnement assurée par l'Agence seront les suivantes : • se positionner en tant qu'expert en qualité de « Tiers de confiance », neutre, rassurant et bienveillant pour conforter le passage à l'acte ; • baliser le projet avec le maître d'ouvrage et concentrer l'aide apportée durant les étapes clés pour faciliter le déclenchement des travaux ; • rendre plus attractifs les projets de rénovation en utilisant des arguments de confort, de bien-être et de valeur patrimoniale (en plus des arguments classiques de réduction des consommations d'énergie et des gaz à effet de serre) ; • orienter l'initiative du maître d'ouvrage dans la perspective d'atteindre, à terme, éventuellement en plusieurs étapes de travaux, des niveaux de performance compatibles avec ceux

du label BBC EFFINERGIE rénovation®.

1 – étape 1 : LE PRIMO CONSEIL Le primo conseil est la mission du service FAIRE. Il garantira à toutes les personnes le sollicitant (particuliers, professionnels, collectivités, associations, etc.) un premier niveau de conseil et d'information fiable et accessible ainsi qu'un bon aiguillage : • accueil téléphonique et/ou physique ; • écoute et compréhension des besoins ; • informations, conseils et transmission de documentations (techniques, règlementaires, financières) adaptées aux besoins ; • prise de rendez-vous (téléphonique ou physique) pour un accompagnement approfondi du projet de rénovation énergétique ; • orientation vers le bon interlocuteur si nécessaire : • les projets éligibles aux aides ANAH vers les opérateurs ANAH et l'ADIL, • les questions d'ordre architectural vers le CAUE 83, • les questions d'ordre juridique vers l'ADIL 83, • les litiges avec les professionnels vers les organismes compétents (DDPP, CLCV, UFC que choisir, DGCCRF), • les demandes de professionnels vers la sphère professionnelle (CAPEB, Envirobat BDM...) ;

2. étape 2 : ACCOMPAGNEMENT APPROFONDI L'accompagnement approfondi apportera aux particuliers propriétaires occupants et bailleurs (hors public éligibles aux aides de l'ANAH) une expertise et des conseils techniques, financiers, fiscaux, règlementaires et administratifs pour les aider à chaque étape de leurs projets de rénovation énergétique. assistance. En fonction du projet et des besoins des maîtres d'ouvrage, l'Agence proposera une des deux formules suivantes : • Un accompagnement « à la carte ». Le maître d'ouvrage sollicite l'aide de l'Agence de manière ponctuelle pour être accompagné durant une ou plusieurs étapes clés de son projet : bilan thermique simplifié, définition des travaux prioritaires, consultation des entreprises qualifiées, analyse des devis, montage de dossiers, etc. L'Agence s'assure que le maître d'ouvrage dispose de l'ensemble des informations nécessaires pour gérer la suite du projet de manière autonome : étapes d'un projet, utilisation des outils mis à disposition sur la plateforme web, démarches administratives et fiscales, etc. • Un accompagnement « pas à pas ». Le maître d'ouvrage sollicite l'aide de l'Agence à chaque étape clé de son projet, de l'idée de rénover jusqu'à la clôture des dossiers de financement (après travaux). Si le maître d'ouvrage le souhaite, l'accompagnement peut également être élargi au suivi des consommations d'énergie (post travaux).

3 – étape 3 : INFORMATION ET SENSIBILISATION L'animation est nécessaire pour porter à connaissance les services de conseil et d'accompagnement sur la rénovation auprès des administrés et massifier ainsi la demande en conseil sur le territoire. Cette dynamique peut se concrétiser par : des balades thermiques, des visites de sites exemplaires, des ateliers-débats, des conférences, des animations de stands sur des salons...

Afin d'améliorer l'impact de ses actions, l'Agence a prévu de concevoir, en partenariat avec ses interlocuteurs au sein des différentes intercommunalités, une stratégie de communication définie à l'avance. Cette nouvelle méthode, déjà mise en place sur le Golfe de Saint-Tropez, permet de s'assurer du soutien des collectivités en amont des animations et de mieux coordonner les interventions du service FAIRE sur le territoire. Ainsi, les conseillers FAIRE formaliseront avec les EPCI une liste d'actions à réaliser au cours de l'année à laquelle seront assortis les répartitions des tâches entre les différents acteurs intervenants et les objectifs visés par les actions.

Tags

#rénovation énergétique #accompagnement #conseils #Efficacité énergétique #Energie #Améliorer la connaissance, son accès et la capacité à agir de tous les citoyens #Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations

Attentes vis à vis du CTE

accompagnement la transition énergétique du territoire

CALENDRIER

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique du										

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
parc de logements privés										

LES PARTENAIRES ET LEURS ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?

BUDGET PRÉVISIONNEL

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
fonctionnement	Animation	0	56500		
fonctionnement	Communication	0	10000		
	TOTAL :		66 500€		
	BUDGET TOTAL :	66 500 €			

PLAN DE FINANCEMENT

Type de Financement	Quel Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	Statuts
ademe		Financement de l'action	0	34000			En attente de validation
acteursocioeco		Agence des politiques énergétiques 83	0	26500			En attente de validation
departement		Département	0	6000			En attente de validation
		TOTAL :		66 500€			
	FINANCEMENT TOTAL	66 500 €					

Type de Financement	Quel Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	Statuts
	:						

EQUILIBRE BUDGETAIRE

100% complet

BUDGET prévisionnel	66 500€
Financements acquis	66 500 €
Delta	0 €

RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ACTION

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
Création d'emploi (Nombre d'emplois en ETP)	Objectif					
	Réalisé					
Nombre d'actions de sensibilisation et ou de communication (nombre décimal)	Objectif					
	Réalisé					
Nombre de bâtiments et de logements rénovés (partiel ou total) (nombre)	Objectif					
	Réalisé					



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de CTE du Massif des Maures

5_5_Développement de la production/ consommation d'électricité photovoltaïque et du solaire thermique dans le Parc d'activités Saint-Maur à Cogolin (83)

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez

Description courte

soutenir le dév. des ENR afin de contribuer à l'objectif du SRADDET de 29% de taux de couverture par les ENR d'ici 2030.

Description longue

La Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez (CCGST), dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dont le projet a été adopté le 6 mars 2019 souhaite soutenir le développement des énergies renouvelables (ENR) dans son territoire afin de contribuer à l'objectif du SRADDET de 29% de taux de couverture des consommations du territoire par les ENR d'ici 2030. Dans ce contexte, la CCGST souhaite réaliser une première démarche structurée et exemplaire de développement de la production/consommation d'électricité photovoltaïque auprès des entreprises d'un parc d'activités économiques, celui de Saint-Maur à Cogolin (83). Cette démarche sera l'amorce d'une stratégie de massification du PV avec un élargissement ultérieur à d'autres potentiels surfaciques du territoire et notamment :

-
- Autres zones d'activités de la CCGST,
 - Bâtiments communaux et intercommunaux,
 - Sites dégradés tels que le Centre d'Enfouissement Technique, les surfaces en eau artificialisées, les anciennes gravières, ...

In fine ce projet a pour objectifs :

- ? Créer une dynamique d'installation collective.
- ? Créer un ou des groupes d'autoconsommation.

Le projet prend actuellement la forme d'un appel à « marché public » porté par la Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez. D'après le Cahier des Clauses Techniques Particulières, le projet devrait se dérouler selon les étapes suivantes :

- Phase préalable : analyse documentaire et collecte de données. Au cours de cette phase le prestataire de la CC GST réalisera :
 - Une analyse exhaustive des règles urbaines : Examen du règlement et du zonage de PLU, afin de connaître les règles favorisantes et limitantes à l'installation du PV avec, le cas échéant, des propositions d'amendements du règlement de la ZAE.
 - Des entretiens avec les acteurs ressources (CCI, CCGST, ENEDIS, association des entreprises de la ZAE St Maur...) pour :
 - ? Etablir et affiner, une liste des porteurs de projets potentiels
 - ? Harmoniser le projet avec les programmations de travaux d'entretien ou de réfection des voiries
 - ? Harmoniser le projet avec les interventions éventuelles sur l'éclairage public
 - ? Harmoniser le projet avec les interventions potentielles sur le réseau électrique

? Ouvrir la possibilité de l'autoconsommation
? Connaitre le réseau électrique et les possibilités d'aménagement

- Une réunion de restitution des éléments acquis lors de l'analyse et des entretiens à l'équipe projet et représentant de l'association de la ZAE St Maur
- Phase identification et mobilisation des porteurs potentiels de projet au sein de la ZAE

Le parc d'activités rassemble environ 130 propriétaires occupants, bailleurs ou locataires. Cette étape vise à les sensibiliser pour motiver une trentaine d'entre eux à constituer un groupe de porteurs potentiels de projets. Pour cela, il s'agira de :

- Réaliser une fiche d'information présentant les objectifs de l'opération pour motiver l'intérêt des porteurs potentiels de projets
- Adresser un courrier d'information et d'invitation différencié en fonction du type de porteurs de projet visés (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, locataires)
- Organiser et animer une réunion d'information en partenariat avec l'association de la ZAE, pour présenter le potentiel PV exploitable de la ZAE et les principaux atouts du PV.

Cette réunion devra être pédagogique en montrant aux participants des retours d'expériences concrets (vidéos, photos et principales données chiffrées) des différents modes de valorisation de l'électricité produite : vente en totalité, autoconsommation avec vente du surplus, autoconsommation totale. Le projet de développement du photovoltaïque sur le parc d'activités Saint-Maur ouvrira à toutes les possibilités de production et d'autoconsommation. Il devra également ouvrir la possibilité de générer des installations en solaire thermique.

Le « champ des possibles » concernant les modes d'investissement et d'exploitation de l'électricité renouvelable est laissé délibérément ouvert en démarrage de mission afin de multiplier les opportunités d'intérêt pour cette filière et tenir compte : • De la diversité des situations (approche terrain), • Des motivations diverses des porteurs potentiels de projets.

- Construction d'un groupe de porteurs potentiels de projets et de partenaires

A l'issue de la réunion d'information sera constitué un groupe de porteurs potentiels de projets qui souhaite s'inscrire dans la démarche collective (un objectif de 30 porteurs potentiels de projets). Ce groupe rassemblera également les autres acteurs indispensables à mobiliser pour l'étude et la réalisation des projets. Pour ce faire le prestataire devra travailler :

- A la structuration du groupe de porteurs de projets et de partenaires
- Au recueil des données pour réaliser les études de préfaçabilité

A l'intérieur de ce groupe de projet, le prestataire devra faire émerger un ou plusieurs groupes d'autoconsommation et permettre ainsi :

- L'identification des porteurs de projets volontaire pour l'autoconsommation.

La constitution du groupe prévisionnel

- Préfaçabilité des projets individuels ou de grappes de projets Dans un premier temps, il s'agira :
 - D'identifier les surfaces (bâtiments/parkings) et les opportunités d'y installer du PV et du solaire thermique. La question de l'intérêt pour l'installation d'une borne de recharge électrique pour les véhicules pourra également être abordée. L'étude de préfaçabilité aboutira à une

liste de projets en qualifiant au mieux leur intérêt technico-économique et proposera des pistes de mutualisation entre porteurs de projets

Dans un second temps il s'agira de :

- Présenter au groupe de porteurs de projet.
 - Recueillir les souhaits des porteurs individuels ou groupes de projets pour passer à l'étape suivante.
 - Identifier le ou les projets d'autoconsommation.
 - Identifier la ou les « personnes morales » porteuses de la communauté de production / consommation.
 - Faire le lien avec ENEDIS pour renseigner et expliquer le fonctionnement et les responsabilités de la « personne morale ».
- **Accompagnement des projets**

Un accompagnement à la réalisation des travaux, en application de l'étude de faisabilité si nécessaire, pourra être proposé aux porteurs de projet complexe, via le prestataire du marché missionné par la CCGST. Pour chaque projet individuel ou groupé retenu sera proposé un accompagnement par le prestataire du marché dont la mission est précisée ci-après :

- Pour les locations (tiers investisseurs)

L'assistance portera sur la consultation d'opérateurs privés pour la location des surfaces identifiées. La commande sera engagée sur des cas complexes, et ou le travail préparatoire rendra possible la mise en œuvre de l'installation (liste non exhaustive).

- Rédaction du cahier des charges (à partir de l'étude de faisabilité)
- Analyse des offres et aide au choix de l'opérateur
- Conseil juridique et financier sur le contrat de mise à disposition des surfaces

-
- Pour les investissements réalisés par le porteur de projet

L'assistance auprès du porteur de projet portera sur (liste non exhaustive) :

- Rédaction des cahiers des charges pour la sélection des installateurs et des matériels
- Aide à la sélection des installateurs
- Assistance au suivi des travaux
- Assistance à la réception des travaux
- Aide au montage des dossiers pour l'obtention d'éventuelles subventions

Aide à la transmission des justificatifs des travaux pour le versement des éventuelles subventions

NB : Une étude de faisabilité approfondie supplémentaire pourra être proposée dans le cas de montage de projet complexe.

- Suivi et Faire savoir

L'objectif de cette phase est de capitaliser les acquis de cette expérimentation pour apporter un retour d'expérience utilisable dans d'autres opérations au sein :

- ? De la Communauté de Communes,
- ? Du territoire régional.

La Communauté de Communes souhaite pouvoir présenter une méthode technique reproductible à l'issue de cette expérimentation. Elle envisage d'insérer cette démarche dans son projet de reconduction de CRET, afin de la démultiplier à l'échelle de son territoire.

Tags

#Projet #potentiel #autoconsommation #EnR #Efficacité énergétique #Energie
 #Production d'énergies renouvelables #Renforcer la résilience du territoire et
 s'adapter au changement climatique #Lutte contre le changement climatique

Attentes vis à vis du CTE

Etre acteur de la Transition Energétique

CALENDRIER

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
Recrute ment pre stataire										
Analyse docume ntaire et collecte de données										
Identifica tion et m obilisatio n des porteurs potentiel s de projet au sein de la ZAE										
Constitut ion d'un groupe de porteurs potentiel s de projet et de parte naires										
Préfaisa bilité des projets in dividuels ou de										

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
grappes de projets										
Accompagnement à la réalisation des installations										
Réunion de restitution, analyse suivi et savoir faire acquis										

LES PARTENAIRES ET LEURS ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?

BUDGET PRÉVISIONNEL

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
investissement	projet Global	0	107520		
	TOTAL :		107 520€		
	BUDGET TOTAL :	107 520 €			

PLAN DE FINANCEMENT

Type de Financement	Quel Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	Statuts
region		Région PACA	0	53760			Validé sans réserve
colfinancier		Autofinancement	0	53760			Validé sans réserve
		TOTAL :		107 520€			
	FINANCEMENT TOTAL :	107 520 €					

EQUILIBRE BUDGETAIRE

100% complet

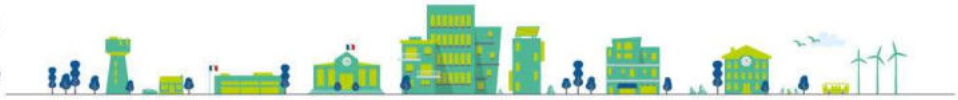
BUDGET prévisionnel	107 520€
Financements acquis	107 520 €
Delta	0 €

RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ACTION

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
Création d'emploi (Nombre d'emplois en ETP)	Objectif					
	Réalisé					
Porteurs de projets potentiellement intéressés (nombre décimal)	Objectif					
	Réalisé					



Contrat de
Transition
Écologique





Contrat de
Transition
Écologique



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire du Massif des Maures

Annexe 3 - Contributions des établissements publics et opérateurs



Annexe III - Contributions des établissements publics et opérateurs

3.1. ADEME

Date initiale de signature de l'annexe : 21./01/2020
Dernière date de mise à jour :10/01/2020

Dans le cadre du contrat de transition écologique (CTE) du Massif des Maures signés le 21 janvier 2020, l'établissement public ADEME, signataire de la présente annexe 3 du CTE s'engage pour la réussite collective de la transition écologique à l'échelle de ce territoire. A cette fin, conformément aux axes thématiques et orientations du CTE, il contribue directement à un ensemble d'actions référencées ci-après en rapport avec les objectifs, obligations et engagements propres à chaque action, dans le respect des procédures internes de validation par les instances décisionnelles de l'organisme.



I – Le signataire

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie,
Représentée par Madame Fanny VIOT,
Directrice régionale adjointe de l'ADEME Provence-Alpes Côte d'Azur,
Contact email : fanny.viot@ademe.fr
Contact téléphonique : 04 91 32 84 49



II – Présentation de l'établissement

<p>Présentation générale</p>	<p>L'ADEME est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de la Transition écologique et solidaire et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.</p> <p>L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale.</p> <p>L'Agence aide en outre au financement de projets - de la recherche à la mise en œuvre - et ce, dans tous ses domaines d'intervention.</p> <p>En France métropolitaine comme en outre-mer, les collaborateurs de l'ADEME mettent ainsi leurs expertises au service des citoyens, des territoires et des acteurs économiques pour créer les conditions d'un changement des comportements, aujourd'hui indispensable. Cette expertise repose sur une collaboration et une interaction permanente des équipes techniques du siège et des directions régionales.</p>
<p>Axes stratégiques et objectifs structurants de l'opérateur</p>	<p>Les orientations stratégiques de l'ADEME pour la période 2016-2019 sont définies au travers d'un Contrat d'Objectifs et de Performance signé avec l'Etat et s'organisent autour de 3 grands enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accélérer le déploiement de la transition énergétique et écologique ; - Innover et préparer l'avenir de la transition énergétique et écologique ; - Contribuer à l'expertise collective pour la transition énergétique et écologique. <p>Par ailleurs, l'ADEME a adopté en 2018 sa stratégie Collectivités. Fruit d'une large concertation, l'ambition de l'ADEME est de contribuer à élargir la mobilisation des collectivités pour accélérer la Transition Ecologique et Energétique et imaginer les voies de demain en adoptant une vision plus transversale et interdisciplinaire. Face à ce défi, l'ADEME cible prioritairement son intervention vers les Régions et les intercommunalités en s'appuyant sur un principe de confiance réciproque fondé sur un accompagnement incitatif et partenarial. Parallèlement, l'ADEME souhaite renforcer ses collaborations avec les nombreux partenaires de la TEE qui, chacun à leur niveau, détiennent une partie des réponses et des solutions attendues par les collectivités (réglementaires, techniques, financières), mais aussi des outils de pilotage, de prospective... Enfin, l'ADEME entend clarifier et adapter son offre d'accompagnement, davantage basée sur la coconstruction et qui tient compte de la diversité des territoires.</p> <p>Cette approche trouve notamment une concrétisation dans les contrats de transition écologique initiés par le secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire.</p>



III – Description générale des moyens apportés par l’opérateur au titre du CTE

L’ADEME collabore depuis longtemps avec les collectivités, ses directions régionales sont associées à la réflexion et l’élaboration des CTE en mobilisant la capacité d’expertise de ses collaborateurs et ses systèmes d’aides qui s’articulent autour de 4 grands axes :


- Les aides à la connaissance
- Les aides à la réalisation
- Les aides au changement de comportement
- Les contrats d’objectifs.

Il est à noter que, sauf mention explicite, les contributions financières inscrites dans les fiches-actions ne valent pas engagement contractuel de la part de l’ADEME. En effet, elles restent conditionnées à la disponibilité budgétaire et au respect des conditions et modalités d’attribution y afférentes, notamment en termes d’instruction et de comitologie.

IV – Contribution financière prévisionnelle aux actions du CTE

Montants validés prévisionnel sous réserve de la sollicitation officielle de l’établissement par le maître d’ouvrage/pilote de l’action et de la validation en retour de l’instance décisionnelle interne dédiée

Numéro de l’action	Intitulé de l’action	Montant prévisionnel (€ HT)					Contribution totale	Pourcentage du montant total de l’action
		2019	2020	2021	2022	2023		
Action n°5.4	Accompagner et faciliter la rénovation énergétique du parc de logements privés		34 000				34 000 €	51%
TOTAL			34 000				34 000 €	51 %

<p>A _____, le 21 / 01 / 2020</p>	<p>Mme Fanny VIOT Directrice régionale adjointe ADEME Provence-Alpes-Côte d’Azur</p> 
-----------------------------------	---



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire du massif des Maures

Annexe 3 – Contributions des établissements publics et opérateurs



BANQUE des
TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

3.2. CAISSE DES DÉPÔTS – BANQUE DES TERRITOIRES

Dans le cadre du contrat de transition écologique du territoire du Massif des Maures, la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires s'engage à faciliter la réussite de la démarche collective de transition écologique initiée à l'échelle de ce territoire, en contribuant aux actions référencées, sous réserve de l'atteinte de leurs objectifs, du respect des obligations et engagements en lien avec elles et de la conformité avec ses procédures internes et de la validation par ses instances décisionnelles.

I – PRESENTATION DE LA CAISSE DES DEPOTS – BANQUE DES TERRITOIRES

<p>Présentation de la Banque des Territoires</p>	<p>Le groupe Caisse des Dépôts est organisé autour de cinq métiers :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le financement des entreprises- La gestion d'actifs- Les retraites et la formation professionnelle- Les filiales et participations- La Banque des Territoires <p>La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays : la Caisse des dépôts assure ses missions d'intérêt général en appui des politiques publiques nationales et locales, notamment au travers de sa direction Banque des Territoires. La Banque des Territoires est un de ces cinq métiers, à destination de ses clients territoriaux.</p> <p>Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour le client, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle accompagne les acteurs locaux en poursuivant l'objectif de rendre les territoires plus attractifs, plus inclusifs, plus durables et plus connectés.</p> <p>Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales.</p> <p>La Banque des Territoires est également une marque déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.</p> <p>La Banque des Territoires a pour mission de conseiller les collectivités pour accompagner leurs stratégies de développement et de financer leurs projets d'investissement, soit par des prêts de long-terme, soit par des prises de participation aux côtés de partenaires publics et privés.</p> <p>Dans le cadre de ses missions, elle intervient pour compte propre ou pour compte de tiers via la gestion de mandats, dont ceux du Programme d'investissement d'avenir. Elle intervient en ingénierie, en financement, notamment via les prêts sur fonds d'épargne et en investissements en fonds propres. Ces outils ont vocation à permettre l'émergence de projets locaux à forte valeur sociale, économique et écologique.</p> <p>Les filiales de la Caisse des Dépôts interviennent dans divers secteurs d'activités concurrentielles ; notamment : le transport, la construction et l'immobilier, le logement, le conseil et l'ingénierie, le financement des entreprises, les loisirs et le tourisme, la protection de la biodiversité.</p>
---	---

Modalités d'intervention de la Banque des Territoires	<p>La Banque des Territoires intervient sur trois métiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Conseiller</u> : la Banque des Territoires mobilise son ingénierie interne et/ou ses crédits d'ingénierie afin d'accompagner les acteurs locaux dans la formalisation et le montage de leurs projets. • <u>Financer</u> : la Caisse des Dépôts - Banque des Territoires propose des financements adaptés aux projets locaux, qu'il s'agisse de prêts, d'investissements en fonds propres, et de services bancaires. • <u>Opérer</u> : La Banque des Territoires agit en son nom et pour le compte de l'Etat dans le cadre du déploiement de certains dispositifs du Programme d'Investissements d'Avenir.
Missions spécifiques en matière de transition écologique	<p>La transition écologique et énergétique (TEE) est l'un des grands axes d'intervention de la Banque des Territoires.</p> <p>Son action s'inscrit notamment dans le cadre du « Grand Plan d'Investissement » (GPI) pour lequel elle mobilise des dispositifs innovants sur ses fonds propres (intracting, marché de partenariat de performance énergétique) et un prêt spécifique (AMBRE).</p> <p>La TEE est également au cœur des projets développés en propre par la Banque des Territoires, notamment sous forme d'investissement en fonds propres, d'ingénierie et de consignations.</p> <p>Au travers de cette démarche de transition écologique et énergétique, la Banque des Territoires s'intéresse notamment à la production d'énergies renouvelables, à la création de réseaux de production et de stockage de l'énergie, à l'efficacité énergétique des bâtiments publics, ainsi que la mobilité durable.</p>

II – DESCRIPTION DES MOYENS APPORTES PAR LA CAISSE DES DEPOTS – BANQUE DES TERRITOIRES DANS LE CADRE DU CTE

La Banque des Territoires contribuera à la réussite du CTE du territoire du Massif des Maures en proposant aux acteurs de ce dernier :

- *Un accompagnement en ingénierie*
- *Des financements sous forme de prêts*
- *Des investissements en fonds propres*
- *Une mobilisation de l'expertise des filiales du Groupe Caisse des Dépôts par les acteurs du CTE.*

2.1 / Les crédits d'ingénierie

a) L'ingénierie amont :

La Caisse des Dépôts (CDC) mobilise de l'ingénierie en faveur d'un développement durable des territoires.

Cette ingénierie amont se traduit par :

- la mobilisation d'une ingénierie interne d'accompagnement aux projets. Cette ingénierie interne pourra être mobilisée à la demande des porteurs de projets afin d'aider à la qualification des projets du CTE. Cette ingénierie interne comprendrait, par ailleurs, l'intervention de Territoires Conseils.
- Par la mobilisation de son dispositif d'ingénierie lequel permet à la Caisse des Dépôts de mandater un prestataire d'étude afin de réaliser une étude amont sur le montage du projet.
- Par la mobilisation de crédits d'ingénierie : la Caisse des Dépôts peut étudier dans ce cas le financement d'une étude à hauteur de 50 % maximum du coût TTC de l'étude. Par ailleurs, dans le cadre de la mobilisation de crédits d'ingénierie, la quote-part de financement de la Caisse des Dépôts n'excède pas la quote-part de financement du maître d'ouvrage de l'étude.

b) L'ingénierie de projet

Afin d'étudier sa prise de participation éventuelle dans un projet d'investissement, la CDC peut mobiliser son expertise technique ou des crédits d'ingénierie afin de définir les modalités de réalisation du projet d'investissement.

2.2 / Les prêts aux collectivités locales

La CDC est en mesure d'accompagner les collectivités territoriales signataires du CTE, ou porteuse d'actions dans ce cadre, dans le développement de leurs territoires en leur proposant des solutions de financement pour leurs projets d'investissement structurants : infrastructures, construction et rénovation d'équipements, bâtiments publics, rénovation urbaine, habitat spécifique, maîtrise foncière.

Ses prêts s'adressent à l'ensemble des collectivités ainsi qu'à leurs groupements (EPCI, syndicats mixtes) et établissements rattachés. Ils sont également ouverts aux opérateurs intervenant pour le compte des collectivités, entreprises publiques locales et établissements publics fonciers.

Ses prêts ont de nombreux atouts :

- Un modèle unique qui transforme en toute sécurité une partie de l'épargne populaire (Livret A, Livret de Développement Durable et Livret d'Épargne Populaire) en prêts.
- Des durées adaptées aux projets, de long et très long terme (jusqu'à 40 ans)
- Des conditions de taux avantageuses modulées en fonction du caractère environnemental ou social des projets
- Des prêts adaptés à la diversité des investissements du secteur public local

2.3 / Les investissements en fonds propres

La CDC accompagne la relance de l'investissement local en soutenant les projets d'intérêt général, indispensables à l'attractivité et à la compétitivité des territoires.

Ainsi, lorsque les collectivités signataires souhaitent l'émergence sur leurs territoires de projets structurants portés par des investisseurs privés, elles peuvent solliciter la Caisse des Dépôts pour étudier une prise de participation dans le véhicule d'investissement envisagé.

La Caisse des Dépôts investit annuellement près de 1 milliard d'euros, toutes thématiques confondues. Elle intervient en fonds propres en direct ou de manière intermédiaire dans des sociétés *ad hoc*.

Elle se positionne comme actionnaire minoritaire, en partenariat avec d'autres co-investisseurs privés. Elle mobilise également d'autres ressources (subventions, crédits bancaires...) pour générer un effet de levier significatif.

Dans ce domaine de la transition énergétique et écologique, elle investit dans plusieurs types de projets :

a) La production et le transport d'énergie

Elle accompagne le développement d'un système énergétique décarboné et plus décentralisé, piloté par les collectivités territoriales, sur l'ensemble de la chaîne de l'énergie (production, transport, distribution, stockage).

b) Les mobilités durables

Elle intervient auprès des **opérateurs de services et systèmes de mobilité** qui participent à la généralisation de modes de transport durables (intermodalité, transports en commun, à la demande, covoiturage...) ou à des solutions innovantes (stationnements intelligents, recharges pour véhicules électriques...)

c) L'efficacité énergétique des bâtiments publics :

Le Grand Plan d'Investissement prévoit un financement de la rénovation thermique des bâtiments publics à hauteur de 4,8 milliards d'euros, dont 3 milliards d'euros pour la **rénovation thermique des bâtiments des collectivités territoriales**.

Dans ce cadre national, la Caisse des Dépôts mobilisera **500 millions d'euros en fonds propres** pour accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics.

2.4 / L'intervention des filiales du groupe Caisse des Dépôts

Plus largement et au-delà de l'établissement public, les collectivités territoriales signataires du CTE pourront solliciter, dans le respect des réglementations de mise en concurrence en vigueur,

l'intervention des filiales du Groupe Caisse des Dépôts, structures juridiques indépendantes, intervenant dans le domaine de la transition écologique, comme :

- Transdev et Egis dans l'apport de solutions opérationnelles.
- CDC Biodiversité,
- I4CE - Institute for Climate Economics (institut dédié à la recherche sur l'économie du climat, fondé en juillet 2015 par la [Caisse des dépôts](#) et l'[Agence française de développement](#)),
- La Société Forestière.


III - CONTRIBUTION THEMATIQUE DE LA CAISSE DES DEPOTS – BANQUE DES TERRITOIRES AUX DIFFERENTES ACTIONS DU CTE :

En fonction des fiches actions et de la maturité des projets annexées, la Caisse des Dépôts pourra mettre en exergue un accompagnement spécifique des partenaires du CTE soit en ingénierie, en financement ou encore en investissement.

IV – OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

- Compte tenu de la maturité des actions proposées, la CDC entend, au travers de la signature de ce CTE, mobiliser l'ingénierie interne nécessaire afin de contribuer à la qualification des projets, préalable nécessaire à l'engagement de financements d'accompagnement.
- Si certaines fiches actions ou projets annexées au présent CTE indiquent des estimations de financements demandées à la Caisse des Dépôts, elles n'engagent pas la Caisse des Dépôts. Il est rappelé que la mobilisation effective de ces demandes en financement se concrétisera sous réserve d'une sollicitation formelle du maître d'ouvrage de l'action et d'un accord du comité d'engagement compétent de la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires.
- En complément des fiches actions ou projets annexées au CTE, la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires examinera la possibilité de contribuer aux nouvelles actions proposées au fil de l'eau.



A Collobrières, le 21 / 01 / 2020	La Directrice Territoriale Méditerranée Caisse des dépôts – Banque des Territoires  Mme Christelle ASSIE
-----------------------------------	--

Annexe III - Contributions des établissements publics et opérateurs



3.3. CEREMA

Dans le cadre du contrat de transition écologique (CTE) du massif des Maures, le CEREMA s'engage à faciliter la réussite de la démarche collective de transition écologique initiée à l'échelle de ce territoire.

A cette fin, conformément aux axes thématiques et orientations du CTE, il contribue directement à 1 action et 1 projet référencé ci-après.

Signataire

Nom et Prénom : Gaëlle BERTHAUD

Fonction dans l'organisme : Directrice du Cerema Méditerranée

Contact email : gaelle.berthaud@cerema.fr

Contact téléphonique : 04 42 24 76 02

I – Présentation de l'établissement

<p>Présentation du CEREMA</p>	<p>Le Cerema est l'établissement public de référence pour développer et capitaliser l'expertise publique en matière d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique et énergétique.</p> <p>Il propose une expertise pointue dans 6 domaines d'activité : Ingénierie des territoires – performance et gestion patrimoniale des bâtiments – mobilités –infrastructure de transport – environnement et risques – mer et littoral...</p> <p>Le fil conducteur de l'action du CEREMA : la transition écologique et l'adaptation au changement climatique</p>
<p>Axes et modalités d'intervention</p>	<p>Centre de ressources et d'expertises scientifiques et techniques pluridisciplinaires, il apporte son concours à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques au service des territoires.</p> <p>Il intervient en appui direct auprès des services de l'Etat, des collectivités et des entreprises (pré-AMO, AMO, missions opérationnelles spécifiques...). Il développe, expérimente et diffuse des solutions innovantes.</p> <p>Fort de plus de 2700 agents sur l'ensemble du territoire métropolitain et d'une connaissance historique des problématiques et contextes locaux, le Cerema est résolument engagé dans le défi du développement durable des territoires, pour élaborer les politiques publiques de demain.</p>
<p>Missions spécifiques en matière de transition écologique</p>	<p>Les champs d'interventions du CEREMA en matière de transition écologique sont vastes et variés, une de ses principales forces étant sa dimension intégratrice :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide au développement des énergies renouvelables, territorialisation de la transition énergétique - Analyse des interfaces biodiversité-infrastructures de transport, des interfaces biodiversité-milieus urbains et péri-urbains, accompagnement des collectivités autour des sujets émergents dans les territoires et les services écosystémiques. - Expertise ville et territoire durables, pilotage du label Ville durable et innovante, accompagnement démarches écoquartiers - Promotion des modes actifs, Insertion urbaine des transports en commun, accompagnement des aménagement multimodaux, mise en place de nouveaux services de mobilité, expérimentation des innovations technologiques et numériques dans le domaine des mobilités - Actions intégratrices pour une économie circulaire dans les territoires (Eco-Conception et écologie industrielle des territoires) - Actions spécifiques pour une économie circulaire des matériaux dans le domaine de la construction et de l'aménagement - Gestion du trait de côte, planification de la mer et du littoral, impacts environnementaux des usages sur le milieu marin.

II – Description générale des moyens apportés par l'opérateur au titre du CTE

Accompagnement national

Le CEREMA est mobilisé par le ministère pour accompagner les CTE :

- Un référent identifié chacun des territoires pour participer aux réunions importantes
- 2 à 5 journées sont programmées par territoire CTE lauréat pour les accompagner dans le lancement du CTE et dans la phase d'élaboration, notamment dans la définition du fil rouge et de leur process de suivi et d'évaluation du CTE
- Retour d'expériences sur les premiers CTE et lien vers les ressources thématiques

Mise en œuvre d'actions spécifiques Massif des Maures

Le CEREMA va accompagner le territoire dans 2 démarches :

- Une action prête à démarrer : « Gestion des espèces d'arbres non indigènes (NNT) » dans le cadre du projet Européen ALPTREES
Région test du projet Interreg ALPTREES qui vise à améliorer la gestion des espèces d'arbres non indigènes (NNT) dans les Alpes en tenant compte des avantages et des risques de caractère invasif actuels et futurs dans un contexte de changement climatique.
Il est ainsi attendu comme livrables de l'action :
 - des recommandations de gestion pour les NNT dans différents scénarios climatiques et éco-nomiques, grâce à l'organisation de réunions des parties prenantes et des notes de synthèse récoltées dans les régions test des partenaires;
 - un guide sur les enseignements tirés des retours d'expériences et des actions pilotes transnationales relatives aux meilleures pratiques de gestion afin de tester leur efficacité in situ.
 - un site Web « forum ouvert – connaissance ALPTREES », où une base de données ouverte reliée à wikialps.eu, contribueront au transfert optimal de connaissances transnational et interdisciplinaire
- Un projet en cours de maturation : « Caractériser et évaluer 9 services écosystémiques du Massif des Maures dans le cadre de son Contrat de Transition Ecologique » en anticipation d'une réflexion sur la mise en place d'un dispositif local de paiements pour service environnementaux (PSE) et services rendus par la nature.
Le Cerema, en lien étroit avec le syndicat du Massif des Maures et les 3 intercommunalités partenaires Cœur du Var, Méditerranée Porte des Maures et Golfe de Saint Tropez s'attachera à établir :
 - La cartographie de services écosystémiques ;
 - L'évaluation économique, dont la monétarisation de ces services, par la méthode de substitution complétée par celle du consentement à payer.

III – Contribution financière aux actions du CTE¹

Contribution financière du CEREMA

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Montant prévisionnel (€ HT)					Contribution totale	Pourcentage du montant total de l'action
		2019	2020	2021	2022	2023		
Action 2_3_	« Gestion des espèces d'arbres non indigènes (NNT) »		2 250				2 250	15%
Projet -	« Caractériser et évaluer 9 services écosystémiques du Massif des Maures dans le cadre de son Contrat de Transition Ecologique »		13800	13800			27 600	50%
TOTAL			16 050	13800			29 850	

A Collobrières, le 21 / 01 / 2020

P/O Mme Gaëlle BERTHAUD
La directrice du CEREMA Méditerranée

P/O Pascal VIVIER



¹ Contribution financière projetée, sous réserve de la sollicitation officielle de l'établissement le pilote de l'action et de la validation en retour de l'instance décisionnelle interne dédiée.



Contrat de
Transition
Écologique





Contrat de
Transition
Écologique



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire du Massif des Maures

Annexe 4 – Tableau de synthèse du CTE (actions et projets)

N°	Action (A) Projet (P)	Intitulé de la fiche	Maître d'ouvrage / Porteur	Investissement/tr avaux	Montant global	Communes / COMCOM /Syndicats Publics	Département	Région	Secteur privé & associatif	Etat	Type de financement Etat mobilisé	Europe	Reste à trouver
"Exotiques et nuisibles"													
4	Action	Travaux d'arrachage de la jussie à grandes fleurs sur le linéaire du cours d'eau de l'Aille qui traverse le Cannet-des-Maures	CCCV	55 650,00 €	55 650,00 €					26 155,50 €	FEADER NATURA 2000	29 494,50 €	
5	Action	Stratégie de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EVEE)	SMMM		6 081,90 €	642,00 €				4 045,00 €		1 394,90 €	
6	Action	Plan de lutte contre le frelon asiatique	CCGST	7 000,00 €	36 333,00 €	19 667,00 €		16 666,00 €					
Paysage / sites remarquables													
	Projet	Etablissement de préconisations paysagères communes	SMMM										
"Producteurs de nature"													
	Projet	Caractériser et évaluer 9 services écosystémiques du Massif des Maures dans le cadre de son Contrat de Transition Ecologique	SMMM/CEREMA		74 000,00 €	46 000,00 €				28 000,00 €	FNADT		
Axe 3 –Intégrer les aléas méditerranéens, planifier et gérer la préservation de la ressource en eau du massif													
"innovation DFCI et post incendie"													
1	Action	Stratégie post-incendie cap Lardier	PNPC	315 650,00 €	577 150,00 €			20 000,00 €	300 000,00 €	97 150,00 €	pnpc+cdl	160 000,00 €	
2	Action	Définir les incidences des incendies de forêt sur le ruissellement et le transport solide	CC MPM		60 000,00 €	15 000,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €	25 000,00 €	PAPI		
"ruissellement"													
3	Action	Limiter les ruissellements et érosion par la promotion de pratiques agricoles adaptées	CC MPM		40 000,00 €	20 000,00 €				20 000,00 €	PAPI		
"ressource eau"													
4	Action	Réhabilitation du réseau d'eau et des captages des vallons du Counillier et de l'Argentière à des fins d'irrigation, sur la commune des Mayons	CCCV	60 000,00 €	63 000,00 €	31 500,00 €				31 500,00 €	FSIPL (contrat de ruralité)		
	Projet	Etude/gestion de la ressource en eau du Massif des Maures	SMMM/3EPCI										
	Projet	REUT (réutilisation des eaux usées) : exemple de Gonfaron	Commune de Gonfaron SCP	900 000,00 €	900 000,00 €				315 000,00 €				585 000,00 €
Axe 4 – Développer une agriculture vivrière méditerranéenne orientée vers les circuits courts et le tourisme responsable													
"agroforesterie" "arboriculture"													
1	Action	Réflexion stratégie de plantation de vergers d'amandiers	Compagnie des amandes	156 500,00 €	241 500,00 €				241 500,00 €				
	Projet	Expérimentation de vergers conservatoires à vocation pare-feu (dans le cadre du programme « Vergers d'avenir » piloté par le Conservatoire Méditerranéen Partagé) sur Collobrières	Conservatoire méditerranéen partagé	30000	51 000,00 €								51 000,00 €
	Projet	Réflexion -Projet agro forestier - accueil du tourisme pilote sur le site* du plateau des LAMBERT / ONF	SMMM/3EPCI /ONF										
"filière courte" "valorisation produits locaux"													
2	Action	Réflexion sur la faisabilité d'un Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine «Châtaigne des Maures».	SPCV		15 000,00 €				3 000,00 €			12 000,00 €	
4	Action	Projet Alimentaire de Territoire	CDC GST		101 524,00 €	13 524,00 €		40 000,00 €		48 000,00 €	PNA		
"évolution des pratiques"													
3	Action	Convertir les pratiques culturales dans la viticulture	Association des Vignerons de la Londe	12 475,00 €	54 225,00 €	17 623,00 €		27 112,00 €	9 490,00 €				
	Projet	Certification Haute Valeur environnementale (agriculture raisonnée+verdissement vignes)	Coop Gonfaron		34 990,00 €				6 998,00 €	7 560,00 €			20 432,00 €
"foncier"													
	Projet	Développer une stratégie de reconquête agricole cohérente à l'échelle du Massif des Maures	Chambre d'agriculture										
"déchets verts et agri"													
	Projet	Valorisation des déchets verts en circuits courts à destination des agriculteurs locaux	CDC CDV		51 400,00 €	10 280,00 €							41 120,00 €
Axe 5 - Accueillir, organiser les usages et sensibiliser/éduquer aux enjeux de la transition écologique sur le Massif													
"Animation / sensibilisation patrimoine Massif des maures"													
1	Action	Découvrir et s'émerveiller, comprendre et respecter le massif des Maures	Conservatoire patrimoine du Freinet		146 200,00 €	30 000,00 €	6 200,00 €	8 000,00 €	84 600,00 €	17 400,00 €	DRAC +autres		

N°	Action (A) Projet (P)	Intitulé de la fiche	Maître d'ouvrage / Porteur	Investissement/tr avaux	Montant global	Communes / COMCOM /Syndicats Publics	Département	Région	Secteur privé & associatif	Etat	Type de financement Etat mobilisé	Europe	Reste à trouver
2	Action	Education par l'environnement – Ateliers d'éveil par l'environnement	Fondation Golf de Vidauban		108 000,00 €				108 000,00 €				
	Projet	Créer un catalogue regroupant les différentes fêtes de la Nature à l'échelle des Maures et conforter les animations	SMMM/3EPCI										
	Projet	Réflexion sur la mise en place d'une équipe de terrain/garderie et signalétique commune Massif des Maures	SMMM										
	Projet	Les connaissances traditionnelles associées à la culture de la châtaigne dans le massif des Maures	Conservatoire méditerranéenne partagé										
" Tourisme durable, activités de pleine nature"													
3	Action	Réaliser un schéma de liaison entre les itinéraires de randonnées des 3 EPCI	CC MPM/ 3 EPCI		0,00 €								
	Projet	Schéma de valorisation pour un géo-tourisme durable (dans le cadre de la candidature GEOPARK-UNESCO)	MDD / GEOPARK		36 000,00 €			20 000,00 €	4 000,00 €				12 000,00 €
	Projet	Schéma d'accueil de la réserve biologique Intégrale et pourtour de la Chartreuse de la Verne	ONF		85 861,00 €					17 172,20 €	ONF		68 688,80 €
"formation"													
" conseil efficacité énergétique"													
4	Action	Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique du parc de logements privés	Agence des politiques énergétiques 83		113 000,00 €		12 000,00 €		53 000,00 €	48 000,00 €	ADEME		
	Projet	Etude Fonds Chaleur – énergie renouvelable (cf JT ADEME 18 octobre 2019)	3EPCI		100 000,00 €	30 000,00 €				70 000,00 €	70% fond chaleur/ADEME		
	Projet	Accompagner les collectivités dans la mise en oeuvre de la T.E.	Agence des politiques énergétiques 83 / DDTM										
	Projet	Mettre l'énergie en paysage : Étude de cas sur l'autonomie énergétique du Domaine du Rayol	Domaine du Rayol/ conservatoire du littoral		24 000,00 €				5 000,00 €	5 000,00 €	Conservatoire du littoral		14 000,00 €
5	Action	Développement de la production/ consommation d'électricité photovoltaïque et du solaire thermique dans le Parc d'activités Saint-Maur à Cogolin (83)	CDC GST	107 520,00 €	107 520,00 €	53 760,00 €		53 760,00 €					
	Projet	Accompagner les entreprises du bâtiment dans le management environnemental et énergétique de leurs activités	CMAR										
"animation générale du dispositif/ accompagnement porteurs de projets"													
	Projet	Animer/ coordonner le CTE Massif des Maures - Emergence année 1	SMMM / EPCI / DDTM?		70 000,00 €	14 000,00 €							56 000,00 €
TOTAL DES ACTIONS OPERATIONNELLES					764 410,00	1 830 668,90	222 001,00	22 340,00	179 271,00	819 090,00	351 639,39	236 327,11	-00
TOTAL DES PROJETS					1 192 541,00	1 905 703,00	176 834,20	-00	73 760,00	403 028,60	127 732,20	-00	1 124 349,00



Contrat de
Transition
Écologique





Contrat de
Transition
Écologique



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire du Massif des Maures

Annexe 5 – Charte partenariale d'engagement



CHARTRE D'ENGAGEMENT

pour la transition écologique du territoire du Massif des Maures

« Le Contrat de transition écologique illustre la méthode souhaitée par le Gouvernement pour accompagner les collectivités : une co-construction avec les territoires qui font le pari d'une transition écologique génératrice d'activités économiques et d'opportunités sociales. »

Emmanuelle WARGON, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire

La France s'engage résolument dans une dynamique de transition écologique. Cet engagement s'est exprimé dans son action internationale conduite, notamment, dans le cadre des accords de Paris consécutifs à la COP 21 et du « One Planet Summit » organisé en décembre 2017 et septembre 2018 par le Président de la République. Le « Plan climat », porté par le Ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, vise à traduire cet engagement à tous les échelons du territoire. Les contrats de transition écologique en constituent l'un des piliers.

Les contrats de transition écologique, signés pour une durée de trois à quatre ans, donnent le signal d'une dynamique de long terme, associant toutes les parties prenantes déterminées à apporter leur contribution : Etat, collectivités territoriales, acteurs économiques et de la société civile.

Les collectivités signataires s'engagent à mener une réflexion, associant tous les acteurs du territoire, pour construire l'identité écologique et économique qui guidera leurs actions pour les années à venir. Les collectivités contractantes mobilisent l'expertise et l'ingénierie de leurs services pour l'élaboration et la mise en œuvre du CTE.

L'Etat, à travers une équipe nationale dédiée, ses directions d'administration centrale, ses services déconcentrés, ses établissements et opérateurs publics, accompagne cette démarche en mobilisant ses capacités d'expertise et d'ingénierie, en optimisant



les processus d'instruction administrative et en facilitant l'accès aux financements.

Tous les champs d'intervention susceptibles de faire émerger une transformation pérenne au service de la croissance verte peuvent intégrer la dynamique des contrats de transition écologique.

Les acteurs du territoire définissent collectivement les orientations stratégiques pour impulser et accompagner une transition écologique du territoire, dans le cadre d'une démarche globale, associant des objectifs environnementaux, économiques et sociaux, déclinés en actions opérationnelles, concrètes.

Le contrat de transition écologique constitue un programme d'actions, avec des engagements précis établis entre partenaires et des objectifs de résultat qui feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Au travers du CTE, les signataires ont pour objectifs de **répondre à l'urgence climatique, en remettant le Massif des Maures au cœur de la transition écologique des territoires** / cela pourra passer par :

- La remise d'activités au sein du Massif, par la poursuite des efforts d'inversion de la déprise forestière et agricole qui accroît les risques naturels et provoque la fermeture des milieux naturels
- La gestion du massif adaptée au changement climatique, et œuvrant au confortement des services rendus par le massif et la variété de ses espaces forestiers, naturels et agricoles en matière de transition écologique
- La création (et récréation) de liens entre les différents usages du Massif et les différentes politiques menées.

Les 5 axes thématiques du CTE sont :

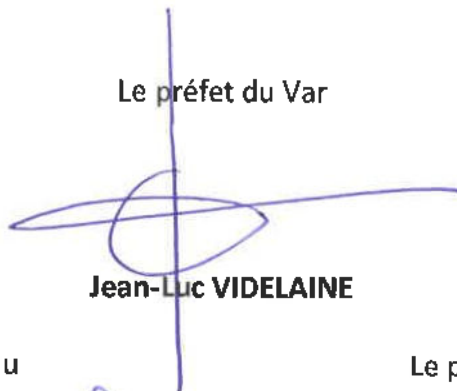
1. Développer une gestion forestière durable qui contribue à l'atténuation du changement climatique
2. Préserver & restaurer les fonctionnalités du Massif en matière de biodiversité et de paysage
3. Intégrer les aléas méditerranéens, planifier et gérer la préservation de la ressource en eau du massif
4. Développer une agriculture vivrière méditerranéenne orientée vers les circuits courts
5. Accueillir, organiser et concilier les usages - Sensibiliser/éduquer aux enjeux de la transition écologique et énergétique sur le Massif



La présente Charte, qui pourra être annexée au Contrat de Transition Ecologique, est signée entre l'État, le syndicat du Massif des Maures, la communauté de communes Cœur du Var, la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, la communauté de communes Golfe de Saint Tropez, le conseil départemental du Var, et l'Agence de l'Eau.

Les signataires de la charte :

Le préfet du Var



Jean-Luc VIDELAINE

Le président du
Syndicat du Massif des Maures



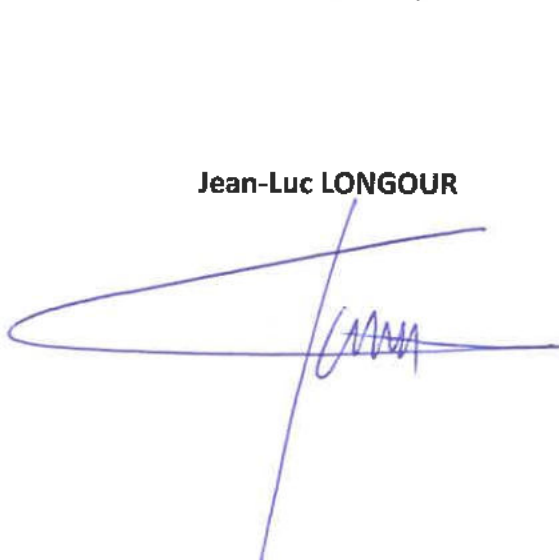
Christine AMRANE

Le président de la
CDC Méditerranée Porte des Maures



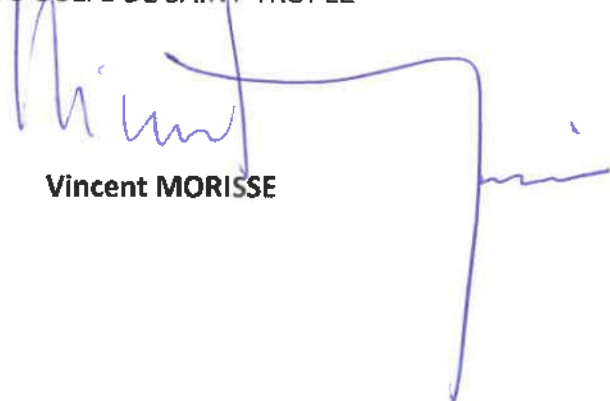
François DE CANSON

Le président de la
CDC Cœur du Var



Jean-Luc LONGOUR

Le président de la
CDC GOLFE DE SAINT-TROPEZ



Vincent MORISSE



Pour le Président du
Conseil Départemental du Var


.....

Le Directeur de l'Agence de l'Eau
Rhône Méditerranée -Corse



Laurent ROY

En présence de la secrétaire d'État
auprès de la ministre d'État, ministre
de la transition écologique et solidaire



Emmanuelle WARGON

Devant l'ensemble des partenaires présents ce jour.

Fait à Collobrières, le 14 novembre 2019,